



# Bulletin Officiel

N° 5591 Jeudi 19 Avril 2018

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## COMMUNIQUEES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	2
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES	3-5

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 – 1 »	6-12
ATL « 2018 – 1 »	13-16

### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE – SFBT -	17
---	----

### COMMUNIQUE DE PRESSE

SOTRAPIL	18
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR -	19

### CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-2 »	19
------------------------------------	----

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ASTREE	20-21
TUNIS RE	22-23
PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF	24
S.P.D.I.T SICAF	25
BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA -	26-28
TUNINVEST SICAR	29-30
SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE – SFBT -	31-32
BANQUE DE TUNISIE	33-36
ONE TECH HOLDING	37
BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS – BTE -	38-39
OFFICE PLAST	40
BEST LEASE	41

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

AL HIFADH SICAV – AGO -	42
AMEN TRESOR SICAV – AGO -	42

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

43-44

### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

### ANNEXE II

#### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- BANQUE ZITOUNA
- BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE – BTS –
- ENNAKL AUTOMOBILES

### ANNEXE III

#### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- ENNAKL AUTOMOBILES

### ANNEXE IV

#### SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2017

- AL HIFADH SICAV
- AMEN TRESOR SICAV

<b>COMMUNIQUE DU CMF</b>
--------------------------

## RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup>, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice comptable 2018, au plus tard le 20 Avril 2018.**

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

SOCIETE.....

Siège social : .....

La société .....publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x<sup>ème</sup> trimestre .....

**Indicateurs :**

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

**Commentaires**

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitements pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>2</sup> Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

**COMMUNIQUE DU CMF**

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

**I - Documents à communiquer au CMF :**

**1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

## **2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

## **II - Documents à publier :**

### **1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

- Suite -

## **2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

**Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.**

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **But de l'émission**

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».**

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

**Prix de souscription et d'émission:**

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

**Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.



- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

**Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

**Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

#### **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

#### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

#### **Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

#### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

#### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

#### **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

---

**Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

**Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE****« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

<b>Catégorie</b>	<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

**Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2018-1 ».

**Montant :** **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres :** Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :**

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public** : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations** : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Garantie** : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation de l'émission** : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

**Cotation en Bourse :** L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.



**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**Société de Fabrication des Boissons de Tunisie  
- SFBT -**

Siège social : 5, Boulevard de la Terre –Centre Urbain Nord- 1080 Tunis-

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **11 avril 2018**, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **33 000 000 de dinars** par incorporation de réserves, par l'émission de **33 000 000 d'actions nouvelles gratuites**, de nominal 1 dinar chacune, pour le porter ainsi de **132 000 000 de dinars à 165 000 000 de dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation de **33 000 000 de dinars**, par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (investissements au sein de l'entreprise) pour un montant de 32 592 360 dinars et prélèvement d'un montant de 407 640 dinars du compte spécial d'investissement devenu disponible, et l'émission de **33 000 000 d'actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le capital sera ainsi porté de **132 000 000** de dinars à **165 000 000** de dinars.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2017**.

**Cotation en bourse :**

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du **30 avril 2018**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2017, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **30 avril 2018**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **30 avril 2018**.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **30 avril 2018**.

**AVIS DE SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société de Transport des Hydrocarbures Par Pipelines**

**« SOTRAPIL »**

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord -1003 Elkhadra -Tunis

La Société de Transport des Hydrocarbures Par Pipelines « SOTRAPIL S.A » informe ses actionnaires et le public, que son Conseil d'Administration réuni le mercredi 18 avril 2018 a décidé la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour le mardi 15 mai 2018 à partir de 10h00 du matin à l'hôtel Sheraton Tunis et a proposé à l'occasion la distribution d'un dividende de 0,800 dinars par action.

Le Conseil d'Administration a en outre décidé la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire à se réunir à la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire pour approuver l'augmentation du capital social d'un montant de 517 275 dinars et ce par la création de 103 455 actions nouvelles à attribuer aux actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour 39 actions anciennes. Cette augmentation de capital portera le capital social de la société de 20 173 725 dinars à 20 691 000 dinars.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DE SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Tunisie Profilés Aluminium « TPR »**  
Siège social : Zone Industrielle Sidi Rézig Mégrine

Le Conseil d'Administration de la société Tunisie Profilés Aluminium « TPR » SA, réuni le vendredi 13 Avril 2018 a examiné le rapport d'activité de la société et a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2017 qui font ressortir :

- Un résultat net de 15.2MDT en 2017 contre 12.2 MDT en 2016, soit une progression de (+24%).

Le Conseil d'Administration a décidé de :

- 1- Proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de 0,230 Dinar par action
- 2- Convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le mardi 15 Mai 2018 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 15 heures.

-----  
*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2018 - AS - 5745

---

**AVIS DE SOCIETES**

**CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**«CIL 2017-2»**

La Compagnie Générale d'investissement, Intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « CIL 2017-2 » de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars ouvertes au public le 15 janvier 2018, ont été clôturées le 13 avril 2018 pour un montant de 16 200 000 dinars.

2018 - AS - 5746

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

SOCIETE : Compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE

Siège Social : 45, Avenue Kheireddine Pacha- 1002 Tunis

La Compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

**Indicateurs :**

EN (DT)

	<b>1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice comptable 2018</b>	<b>1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice comptable 2017</b>	<b>du 01/01/2017 au 31/12/2017</b>
<b><u>1/ Primes émises</u></b>	<b><u>54 716 866</u></b>	<b><u>50 382 650</u></b>	<b><u>144 119 646</u></b>
<b>Non Vie :</b>	<b>49 572 916</b>	<b>45 392 275</b>	<b>111 807 167</b>
Automobile	21 106 956	18 502 929	51 564 922
Incendie& Multirisques	7 804 495	6 975 897	12 194 958
Transport	3 326 914	2 890 899	5 675 686
Autres branches	17 334 551	17 022 550	42 371 600
<b>Vie :</b>	<b>5 143 950</b>	<b>4 990 375</b>	<b>32 312 480</b>
<b><u>2/ Primes cédées</u></b>	<b><u>15 452 432</u></b>	<b><u>11 720 862</u></b>	<b><u>25 094 940</u></b>
<b>Non Vie :</b>	<b>15 318 733</b>	<b>11 626 501</b>	<b>24 669 343</b>
Automobile	1 186 000	959 599	2 803 628
Incendie& Multirisques	6 605 423	5 575 602	9 602 302
Transport	2 646 830	2 120 484	3 073 610
Autres branches	4 880 480	2 970 816	9 189 802
<b>Vie :</b>	<b>133 699</b>	<b>94 361</b>	<b>425 597</b>
<b><u>3/ Commissions</u></b>	<b><u>5 387 979</u></b>	<b><u>4 966 408</u></b>	<b><u>14 411 589</u></b>
<b><u>4/ Charges de sinistres déclarés en cours</u></b>	<b><u>9 346 763</u></b>	<b><u>9 193 359</u></b>	<b><u>73 622 462</u></b>
<b>Non Vie :</b>	<b>8 909 438</b>	<b>8 663 372</b>	<b>67 692 712</b>
Automobile	5 766 769	5 414 640	34 839 784
Incendie& Multirisques	468 505	288 914	3 022 090
Transport	409 110	12 922	1 804 499
Autres branches	2 265 054	2 946 896	28 026 338
<b>Vie (**) :</b>	<b>437 325</b>	<b>529 987</b>	<b>5 929 751</b>
<b><u>5/ Produits des placements dont revenus financiers</u></b>	<b><u>4 903 863</u></b>	<b><u>4 585 439</u></b>	<b><u>23 171 723</u></b>
	<b>4 743 551</b>	<b>4 244 362</b>	<b>21 932 776</b>

**Commentaires :** (\*) Concernant les indicateurs relatifs au 31/12/2017: Les indicateurs (Primes émises, charges de sinistres déclarés en cours, commissions et revenus financiers), n'apparaissent pas à travers les états financiers au 31/12 d'une manière individualisée. Ils sont tirés à partir des états de gestion de la Compagnie (états de production et de sinistres) et des états comptables disponibles (balance).

(\*\*) Y compris capitaux échus.

- Suite -

## COMMENTAIRES:

### 1/ Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels au 31 MARS 2018:

Les indicateurs sont arrêtés par référence aux principes et aux conventions comptables prévus par la loi n°96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

#### **Les principes comptables les plus significatifs:**

- **La constatation des revenus:**

- **Les Primes émises:** sont comptabilisées dès la prise d'effet des garanties prévues au contrat d'assurance ; c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la Compagnie.

- **Les Primes cédées:** Le fait générateur de la comptabilisation des primes cédées est la comptabilisation des primes émises. Selon la nature des traités de réassurances, la mesure du revenu cédé et par conséquent l'enregistrement des opérations peuvent être réalisés lors de l'émission de la prime ou à l'issue d'une période déterminée.

- **La constatation des charges:**

- **Charges de commissions:** S'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.

- **Charges de sinistres déclarés en cours (Sinistres payés et Provisions pour sinistres à payer en cours):** La charge de sinistres comprend les montants payés au titre de l'exercice pour les sinistres déclarés au cours de l'exercice, ainsi que la provision pour sinistres à payer, qui correspond au coût total estimé que représentera pour la Compagnie le paiement de tous les sinistres survenus au cours de l'année jusqu'à la fin de l'exercice.

- **La constatation des produits des placements:** Les produits de placements englobent les revenus des placements immobiliers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (prêts, dépôts et autres). Ils sont évalués par catégorie de placement, conformément aux principes prévus par la norme comptable relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance (NCT n° 31).

### 2/ Exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la Compagnie du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Mars 2018 :

#### 2-1/ Production :

Une croissance de la production globale de la Compagnie de 8,60%, véhiculée par un ensemble de branches dont notamment l'Automobile, la Responsabilité Civile, l'Incendie & Multirisques, le Transport et les Risques Spéciaux.

#### 2-2/ Sinistres :

La sinistralité globale de la Compagnie s'est établie, à fin Mars 2018, à un niveau normal, avec un ratio de sinistres à primes de 16,48% contre 17,33% au 31/03/2017.

#### 2-3/ Placements :

Une augmentation des produits de placements au 31 Mars 2018 d'environ 318mD, provenant essentiellement des revenus financiers.

## AVIS DE SOCIETES

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »**

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

La société TUNIS RE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS DE TUNIS RE**  
Premier trimestre 2018

**PRIMES**

EN DT

	BRANCHE	TM1 2017	TM1 2018	Au 31/03/2017	Au 31/03/2018	Année 2017
<b>Acceptation</b>	Incendie	21 475 372	24 944 702	21 475 372	24 944 702	44 321 424
	Accidents et Risques Divers	4 007 087	4 210 872	4 007 087	4 210 872	14 308 754
	Risques Techniques	6 389 642	7 029 995	6 389 642	7 029 995	21 008 020
	Transport	3 275 810	4 213 370	3 275 810	4 213 370	13 444 673
	Aviation	161 696	394 066	161 696	394 066	11 332 187
	<b>Total non vie</b>	<b>35 309 607</b>	<b>40 793 005</b>	<b>35 309 607</b>	<b>40 793 005</b>	<b>104 415 057</b>
	Vie	1 332 486	1 651 443	1 332 486	1 651 443	6 423 071
	<b>Activité Retakaful</b>	<b>2 996 898</b>	<b>3 193 251</b>	<b>2 996 898</b>	<b>3 193 251</b>	<b>10 834 115</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>39 638 991</b>	<b>45 637 698</b>	<b>39 638 991</b>	<b>45 637 698</b>	<b>121 672 243</b>
	<b>Rétrocession</b>	Incendie	11 409 677	13 271 837	11 409 677	13 271 837
Accidents et Risques Divers		476 393	539 827	476 393	539 827	1 103 633
Risques Techniques		2 862 356	3 579 007	2 862 356	3 579 007	11 210 396
Transport		884 276	1 671 744	884 276	1 671 744	4 257 501
Aviation		42 882	255 031	42 882	255 031	10 417 801
<b>Total non vie</b>		<b>15 675 584</b>	<b>19 317 446</b>	<b>15 675 584</b>	<b>19 317 446</b>	<b>46 946 084</b>
Vie		46 028	60 015	46 028	60 015	184 114
<b>Activité Retakaful</b>		<b>585 222</b>	<b>895 856</b>	<b>585 222</b>	<b>895 856</b>	<b>2 279 438</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>16 306 835</b>	<b>20 273 317</b>	<b>16 306 835</b>	<b>20 273 317</b>	<b>49 409 636</b>
<b>NET</b>		<b>23 332 156</b>	<b>25 364 381</b>	<b>23 332 156</b>	<b>25 364 381</b>	<b>72 262 607</b>

**CHARGES D'ACQUISITION**

EN DT

	BRANCHE	TM1 2017	TM1 2018	Au 31/03/2017	Au 31/03/2018	Année 2017
<b>Acceptation</b>	Incendie	5 204 507	5 744 890	5 204 507	5 744 890	12 668 989
	Accidents et Risques Divers	937 728	885 217	937 728	885 217	2 721 393
	Risques Techniques	1 620 767	1 904 208	1 620 767	1 904 208	5 194 638
	Transport	1 070 968	1 106 306	1 070 968	1 106 306	3 575 571
	Aviation	43 590	49 064	43 590	49 064	108 820
	<b>Total non vie</b>	<b>8 877 558</b>	<b>9 689 684</b>	<b>8 877 558</b>	<b>9 689 684</b>	<b>24 269 411</b>
	Vie	723 321	721 124	723 321	721 124	3 106 425
	<b>Activité Retakaful</b>	<b>993 936</b>	<b>994 871</b>	<b>993 936</b>	<b>994 871</b>	<b>2 556 434</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 594 815</b>	<b>11 405 679</b>	<b>10 594 815</b>	<b>11 405 679</b>	<b>29 932 270</b>
	<b>Rétrocession</b>	Incendie	4 839 747	5 706 153	4 839 747	5 706 153
Accidents et Risques Divers		144 246	180 734	144 246	180 734	259 036
Risques Techniques		631 589	969 580	631 589	969 580	2 343 240
Transport		149 514	237 907	149 514	237 907	486 815
Aviation		20 515	16 572	20 515	16 572	59 790
<b>Total non vie</b>		<b>5 785 612</b>	<b>7 110 946</b>	<b>5 785 612</b>	<b>7 110 946</b>	<b>9 764 930</b>
Vie		91	91	91	91	367
<b>Activité Retakaful</b>		<b>281 795</b>	<b>445 869</b>	<b>281 795</b>	<b>445 869</b>	<b>592 131</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 067 498</b>	<b>7 556 905</b>	<b>6 067 498</b>	<b>7 556 905</b>	<b>10 357 428</b>
<b>NET</b>		<b>4 527 317</b>	<b>3 848 774</b>	<b>4 527 317</b>	<b>3 848 774</b>	<b>19 574 842</b>

**CHARGES SINISTRES**

EN DT

	BRANCHE	TM1 2017	TM1 2018	Au 31/03/2017	Au 31/03/2018	Année 2017
<b>Acceptation</b>	Incendie	2 013 417	3 801 155	2 013 417	3 801 155	34 028 806
	Accidents et Risques Divers	375 803	410 103	375 803	410 103	8 562 983
	Risques Techniques	1 437 616	517 390	1 437 616	517 390	11 092 491
	Transport	-282 252	1 166 015	-282 252	1 166 015	8 504 266
	Aviation	-750	-218 081	-750	-218 081	8 268 084
	<b>Total non vie</b>	<b>3 543 834</b>	<b>5 676 582</b>	<b>3 543 834</b>	<b>5 676 582</b>	<b>70 456 629</b>
	Vie	115 219	55 564	115 219	55 564	1 873 865
	<b>Activité Retakaful</b>	<b>681 101</b>	<b>280 559</b>	<b>681 101</b>	<b>280 559</b>	<b>7 195 641</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 340 154</b>	<b>6 012 704</b>	<b>4 340 154</b>	<b>6 012 704</b>	<b>79 526 134</b>
	<b>Rétrocession</b>	Incendie	697 461	1 587 965	697 461	1 587 965
Accidents et Risques Divers		64 783	68 638	64 783	68 638	496 015
Risques Techniques		263 131	104 448	263 131	104 448	4 234 405
Transport		-342 505	329 148	-342 505	329 148	5 553 471
Aviation		5 806	-240 489	5 806	-240 489	6 950 071
<b>Total non vie</b>		<b>688 676</b>	<b>1 849 710</b>	<b>688 676</b>	<b>1 849 710</b>	<b>33 307 433</b>
Vie		0	0	0	0	0
<b>Activité Retakaful</b>		<b>52 951</b>	<b>92 979</b>	<b>52 951</b>	<b>92 979</b>	<b>1 871 339</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>741 627</b>	<b>1 942 689</b>	<b>741 627</b>	<b>1 942 689</b>	<b>35 178 773</b>
<b>NET</b>		<b>3 598 527</b>	<b>4 070 015</b>	<b>3 598 527</b>	<b>4 070 015</b>	<b>44 347 361</b>

**PRODUITS FINANCIERS**

EN DT

	TM1 2017	TM1 2018	Au 31/03/2017	Au 31/03/2018	Année 2017
Produits Financiers Non Retakaful	3 504 133	4 480 098	3 504 133	4 480 098	16 633 919
Produits Financiers Retakaful	51 145	89 515	51 145	89 515	269 102
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 555 278</b>	<b>4 569 613</b>	<b>3 555 278</b>	<b>4 569 613</b>	<b>16 903 021</b>

- Suite -

## Commentaires sur l'Activité de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » Au 31 Mars 2018

### Remarque :

Les chiffres sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les rubriques (sinistre réglés, sinistres déclarés, primes cédées, commissions).

Les indicateurs au 31/12/2017 sont relatifs à l'exercice 2017 restent provisoires jusqu'à approbation des Etats Financiers par l'Assemblée Générale Ordinaire.

### Les faits saillants ayant marqué l'activité au premier trimestre 2018.

Au titre du premier trimestre 2018, l'activité de Tunis Re a été marquée par :

- ❖ Une hausse de 15% du chiffre d'affaires par rapport au 31 Mars 2017. Cette progression est perpétrée pour la quasi-totalité des branches, suivant le développement du portefeuille aussi bien sur le marché Tunisien qu'Etranger.
- ❖ L'activité Retakaful a enregistré une évolution du chiffre d'affaires de 6,6%, passant de 2,997 MDT au 31.03.2017 à 3,193 MDT au 31.03.2018.
- ❖ Par rapport aux objectifs fixés pour l'année 2018, le taux de réalisation du chiffre d'affaires au 31 Mars 2018 a atteint 35%.
- ❖ Une progression des primes nettes de rétrocession de 9% par rapport au premier trimestre 2017 pour atteindre 25,364 MDT. Le taux de rétention est de l'ordre de 56%.
- ❖ Une légère hausse de la charge de sinistre nette de 13%, par rapport à la même période de 2017.
- ❖ Une participation de la rétrocession de 32% à la charge sinistre brute totale.
- ❖ Les produits financiers ont enregistré une nette évolution, soit de 29% par rapport au 31 Mars 2017. Ces produits englobent les intérêts courus et non échus (pour les deux exercices 2017 et 2018). Ils ne tiennent pas compte des intérêts sur dépôts auprès des cédantes.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**

**Placements de Tunisie - SICAF**  
Siège social : 2, Rue de Turquie -1001 Tunis

La société Placements de Tunisie -SICAF- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité provisoires relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 :

(En dinars)

INDICATEURS	Premier Trimestre de l'exercice comptable 2018	Premier Trimestre de l'exercice comptable 2017	Cumul au 31 Mars 2018	Cumul au 31 Mars 2017	Exercice comptable 2017
<b>Revenus</b>	<b>159 649</b>	<b>158 868</b>	<b>159 649</b>	<b>158 868</b>	<b>2 248 736</b>
<b>Dividendes</b>	<b>142 060</b>	<b>119 332</b>	<b>142 060</b>	<b>119 332</b>	<b>1 826 681</b>
Dividendes reçus sur titres cotés	26 392	26 392	26 392	26 392	1 009 690
Dividendes reçus sur titres non cotés	115 668	92 940	115 668	92 940	816 991
<b>Plus-values</b>	<b>-80 076</b>	<b>337</b>	<b>-80 076</b>	<b>337</b>	<b>392 511</b>
Plus-values sur cession de titres cotés	-	-	-	-	422 325
Plus-values sur cession de titres non cotés	-80 076	337	-80 076	337	-29 814
<b>Autres</b>	<b>97 665</b>	<b>39 199</b>	<b>97 665</b>	<b>39 199</b>	<b>29 544</b>
Intérêts sur comptes à terme	-	-	-	-	-
Intérêts sur certificats de dépôt	-	-	-	-	-
Jetons de présence encaissés	-	-	-	-	-
Reprise sur provisions	97 665	39 199	97 665	39 199	29 544
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>140 994</b>	<b>128 023</b>	<b>140 994</b>	<b>128 023</b>	<b>352 325</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15 667 202</b>	<b>13 637 724</b>	<b>15 537 059</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 262 539</b>
Titres cotés	-	-	-	-	7 601 766
Autres participations	-	-	-	-	1 660 773
<b>Placements à court terme</b>	<b>-102 272</b>	<b>-1 550 709</b>	<b>-102 272</b>	<b>-1 550 709</b>	<b>6 388 706</b>
Titres cotés	-	-	-	-	3 058 543
Autres placements	-102 272	-1 550 709	-102 272	-1 550 709	3 330 163
<b>Prises de participations et cessions de la période</b>					
Prises de participations	-	-	-	-	-
Cessions en coût historique	-	-	-	-	<b>600 387</b>
<b>Créances rattachées aux immob. Financières</b>	<b>26 392</b>	<b>26 392</b>	<b>26 392</b>	<b>26 392</b>	<b>-</b>
<b>Charges financières</b>	<b>13 120</b>	<b>3 756</b>	<b>13 120</b>	<b>3 756</b>	<b>106 716</b>
Frais sur achat et vente de titres	-	-	-	-	9 051
Dotations aux provisions sur titres cotés	13 120	3 756	13 120	3 756	97 665
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>124 492</b>	<b>14 806</b>	<b>8 769</b>

**Faits saillants :**

- ♦ Une moins-value potentielle de 80.175 dinars a été constatée sur les actions SICAV rendement.
- ♦ Une dotation de provision sur les titres Sitex et Carthage ciment pour 13.120 dinars.
- ♦ Une reprise de provision a été constatée sur les titres Artes automobiles pour 97.665 dinars.

**Commentaires :**

- ♦ L'évaluation du portefeuille des actions cotées a été faite en utilisant le cours boursier de clôture à la date du 30 Mars 2018.
- ♦ Tous les indicateurs qui ont fait l'objet de la présente publication sont extraits des livres comptables de la société.



<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**

**Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique**

« S.P.D.I.T. - SICAF »

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT SICAF », publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

<b>REVENUS</b>	<b>Salde en DT</b>		
	<b>1er Trim 18</b>	<b>1er Trim 17</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Dividendes</b>	<b>15 326 826</b>	<b>15 180 430</b>	<b>16 675 751</b>
Dividendes des participations non cotées	15 321 218	15 180 430	15 258 988
Dividendes des placements cotés	5 608		1 416 763
<b>Plus values de cessions</b>	<b>1 536 241</b>	<b>26 266</b>	<b>34 346</b>
Plus values sur cession des autres participations non-cotées			
Plus values sur cession des actions SICAV	3 210	1 192	8 851
Plus values sur cession des placements cotés (1)	1 533 031	25 074	25 496
<b>Revenus des placements (2)</b>	<b>478 054</b>	<b>361 790</b>	<b>1 564 355</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>62 497</b>	<b>61 058</b>	<b>91 344</b>
<b>Reprises de provisions antérieures</b>	<b>234 302</b>	<b>309 380</b>	<b>269 586</b>
Reprise des provisions sur titres cotés en bourse (3)	234 302	309 380	269 586
Reprise des provisions sur titres de participations			
Reprise des provisions pour risques et charges			
<b>Commissions et charges assimilées</b>	<b>13 498</b>	<b>9 040</b>	<b>42 382</b>
<b>Moins values sur cessions de titres</b>	<b>-5 395</b>		<b>233</b>
<b>Dotations aux provisions pour dépréciations de tit</b>	<b>56 416</b>	<b>230 641</b>	<b>219 144</b>
Dépréciation de titres cotés (3)	56 416	230 641	153 661
Dépréciation de titres de participations			65 483
<b>Dotations aux provisions pour risques et charges</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	-	-	<b>16 757 819</b>
Participations Groupe	-	-	11 798 919
Participations Hors Groupe	-	-	3 041 000
Emprunts Obligataires	-	-	1 821 200
Autres participations	-	-	96 700
<b>Placements et autres actifs financiers</b>	-	-	<b>47 030 659</b>
<b>Prises de participations de la période</b>	-	-	<b>2 378 500</b>
<b>Cessions de participations de la période</b>	-	-	<b>872 500</b>
<b>Créances rattachées aux immobilisations financières</b>	-	-	<b>1 486</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	-	-	<b>30 962</b>
<b>Total des actifs</b>	-	-	<b>57 940 325</b>

**Commentaire:**

- (1) La cession d'une petite partie de nos actions BIAT nous a permis de dégager une plus value appréciable.
- (2) Nos revenus de placements ont augmenté de 32% principalement suite au relèvement du TMM.
- (3) L'amélioration des cours boursiers des actions constituant notre portefeuille coté a engendré plus de reprises que de dotations.

(NB) L'élaboration des chiffres ci-dessus a été faite sur la base comptable de la société. Les chiffres au 31/12/2017 ont été approuvés par l'AGO tenue le 4 avril 2018.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-**

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole –BNA- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

LIBELLES	<i>(unité : en 1000 DT)</i>					Variations Mars 2018 / Mars 2017
	1 <sup>ème</sup> Trimestre 2018	1 <sup>er</sup> Trimestre 2017	au 31.03.2018	au 31.03.2017	au 31.12.2017 **	
<b>1- Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>227 467</b>	<b>172 512</b>	<b>227 467</b>	<b>172 512</b>	<b>812 794</b>	<b>31,9%</b>
a- Intérêts	175 794	130 647	175 794	130 647	627 052	34,6%
b- Commissions en produits	23 897	17 304	23 897	17 304	87 556	38,1%
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	7 610	6 651	7 610	6 651	21 150	14,4%
d- Revenus du portefeuille d'investissement	20 166	17 910	20 166	17 910	77 036	12,6%
<b>2- Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>113 389</b>	<b>82 478</b>	<b>113 389</b>	<b>82 478</b>	<b>368 488</b>	<b>37,5%</b>
a- Intérêts encourus	112 891	82 132	112 891	82 132	365 239	37,5%
b- Commissions encourues	498	346	498	346	3 249	43,9%
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>114 078</b>	<b>90 034</b>	<b>114 078</b>	<b>90 034</b>	<b>444 306</b>	<b>26,7%</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>146</b>	<b>145</b>	<b>146</b>	<b>145</b>	<b>582</b>	<b>0,7%</b>
<b>5- Charges opératoires, dont :</b>	<b>58 266</b>	<b>50 686</b>	<b>58 266</b>	<b>50 686</b>	<b>220 836</b>	<b>15,0%</b>
a- Frais du personnel	43 334	41 344	43 334	41 344	179 347	4,8%
b- Charges Générales d'exploitation	13 073	8 019	13 073	8 019	35 110	63,0%
<b>6- Structure du portefeuille</b>			<b>1 681 022</b>	<b>1 381 608</b>	<b>1 412 239</b>	<b>21,7%</b>
a- Portefeuille titres-commercial			159 967	44 399	4 929	260,3%
b- Portefeuille d'investissement			1 521 055	1 337 209	1 407 310	13,7%
<b>7- Encours des crédits apparaissant au bilan</b>			<b>8 947 702</b>	<b>7 730 966</b>	<b>8 725 577</b>	<b>15,7%</b>
<b>8- Encours des dépôts, dont :</b>			<b>7 562 327</b>	<b>6 683 321</b>	<b>7 633 299</b>	<b>13,2%</b>
a- Dépôts à vue			2 138 668	1 630 731	2 046 240	31,1%
b- Dépôts d'épargne			2 584 263	2 272 760	2 470 797	13,7%
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>			<b>515 316</b>	<b>464 914</b>	<b>509 410</b>	<b>10,8%</b>
<b>10- Capitaux Propres *</b>			<b>976 205</b>	<b>761 640</b>	<b>777 438</b>	<b>28,2%</b>
* Compte non tenu du résultat de la période						
** Chiffres à soumettre à l'approbation de l'AGO du 30/04/2018						

- Suite -

## **NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS DE LA BNA ARRETES AU 31 MARS 2018**

### **BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2018**

Les indicateurs arrêtés au 31 Mars 2018 ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles suivantes :

#### **1- Règles de prise en compte des produits**

Les produits perçus et comptabilisés d'avance et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêtés des indicateurs n'ont pas été constatés dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts et commissions bancaires courus et non échus sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire.

#### **2- Règles de comptabilisation des charges**

Les charges d'intérêts et les commissions décaissées et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêtés des indicateurs ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation bancaire.

Les charges non décaissées, mais encourues à la date d'arrêtés, sont constatées dans les charges d'exploitation bancaire.

### **AUTRES NOTES EXPLICATIVES**

#### **1- Structure du portefeuille - titres**

Le portefeuille - titres est classé en deux catégories. Le portefeuille – titres commercial et le portefeuille d'investissement.

Le portefeuille titres - commercial comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme.

Le portefeuille d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile pour l'activité de la Banque.

L'encours du portefeuille titres est présenté net des provisions.

#### **2- Encours des crédits**

Les encours de crédits sont composés des comptes débiteurs, des autres concours à la clientèle, des crédits sur ressources spéciales et des créances agricoles abandonnées et prises en charge par l'Etat.

Ces encours sont présentés compte tenu des créances rattachées et nets des intérêts et agios réservés, des provisions sur les créances et des intérêts perçus d'avance.

#### **3- Encours des dépôts**

Les dépôts sont présentés compte tenu des dettes rattachées

- Suite -

#### **4- Emprunts et ressources spéciales**

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées

#### **5- Capitaux propres**

Le résultat au 31.12.2017 n'est pas inclus aux capitaux propres présentés à la même date.

Les résultats enregistrés au 31.03.2018 et au 31.03.2017 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

#### **FAITS MARQUANTS A LA FIN DU PREMIER TRIMESTRE 2018**

- L'encours des créances sur la clientèle a atteint **8.948** millions de dinars au 31.03.2018 contre **7.731** millions de dinars au 31.03.2017, enregistrant ainsi une augmentation de **15,7%**.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré, entre Mars 2017 et Mars 2018 une augmentation de **879** millions de dinars, soit un taux d'accroissement de **13,2%**.

- Les produits d'exploitation bancaire ont atteint **227** millions de dinars au 31.03.2018 contre **172** millions de dinars au 31.03.2017, enregistrant une augmentation de **55** millions de dinars, soit un taux d'accroissement de **31,9%**.

- Les charges d'exploitation bancaire ont, par la même, enregistré une augmentation de **31** millions de dinars, passant de **82** millions de dinars au 31.03.2017 à **113** millions de dinars au 31.03.2018, soit un taux de progression de **37,5%**.

- Le produit net bancaire s'est établi à **114** millions de dinars au 31.03.2018 contre **90** millions de dinars au 31.03.2017, enregistrant ainsi une augmentation de **26,7%**.

- Le montant total des charges opératoires a progressé de **15%** entre Mars 2017 et Mars 2018 passant de **51** millions de dinars au 31.03.2017 à **58** millions de dinars au 31.03.2018. Cette augmentation est due à la constatation d'une provision au titre du premier trimestre 2018 de **4,6** millions de dinars constituée pour la couverture de la contribution au fonds de garantie des dépôts prévue par le décret gouvernemental N°2017-268 du 1<sup>er</sup> février 2017.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS****TUNINVEST SICAR**

Siège social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

La société TUNINVEST SICAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.**Revenus**

Revenus par catégorie	Tr.1 2018	Tr.1 2017	Exercice 2017
<b>1- REVENUS</b>	17 561	24 774	350 489
<b>Revenus des participations</b>	0	0	274 791
Plus-values sur cession d'actions			
Dividendes			274 791
Intérêts			
Autres revenus			
<b>Revenus des placements</b>	17 561	24 774	75 698
Plus-values sur cession d'actions Sicav	16 255	23 151	66 104
Dividendes (actions Sicav)			3 746
Autres revenus	1 307	1 623	5 848
<b>Autres revenus (études et prestations de services)</b>			
<b>2- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES, DONT</b>	0	0	1 269
Frais sur titres de participation			896
Pertes sur cession des titres (Sicav)			348
Moins-Value latente sur titres Sicav			25
<b>3- FONDS A CAPITAL RISQUE REPARTIS EN</b>	5 245 774	5 442 113	5 244 955
Capital social	966 000	966 000	966 000
Autres fonds propres (*)	4 279 774	4 476 113	4 278 955

(\*) Autres fonds propres avant affectation du résultat

**Activité de la société TUNINVEST SICAR - Approbations - Décaissements – Désinvestissements**

Catégorie des projets et secteurs d'activité	Nombre de projets			Montants en dinars		
	Tr.1 2018	Tr.1 2017	Exercice 2017	Tr.1 2018	Tr.1 2017	Exercice 2017
<b>Approbations</b>	0	0	1	0	0	189 833
<b>Décaissements</b>	0	0	1	0	0	189 833
<b>Désinvestissements</b>	0	0	1	0	0	5 000

- Suite -**Portefeuille d'investissement de la société TUNINVEST SICAR**

Portefeuille d'investissement par zone géographique	PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			
	Nombre		Montant	
	Au 31-3-2018	Au 31-12-2017	Au 31-3-2018	Au 31-12-2017
Tunis	6	6	3 401 346	3 401 346
Sahel	1	1	298 551	298 551
Sfax	3	3	1 443 179	1 443 179
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>5 143 076</b>	<b>5 143 076</b>

<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>			<b>4 287 976</b>	<b>4 287 976</b>
-------------------------------	--	--	------------------	------------------

Portefeuille d'investissement par secteur	PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			
	Nombre		Montant	
	Au 31-3-2018	Au 31-12-2017	Au 31-3-2018	Au 31-12-2017
Secteur industriel et textile	5	5	2 940 943	2 940 943
Secteur des services	5	5	2 202 133	2 202 133
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>5 143 076</b>	<b>5 143 076</b>

**Commentaires sur les Indicateurs du 1<sup>er</sup> Trimestre 2018**

1. Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs du 1er trimestre sont d'ordres comptables,
2. Les fonds propres ont été actualisés pour refléter l'activité du 1<sup>er</sup> Trimestre 2018,
3. En date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office, après la révision du montant réclamé qui a été ramené de 2.743.838 dinars à 2.459.579 dinars. Tuninvest Sicar a décidé d'interjeter appel,

Néanmoins Tuninvest Sicar a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'exercice 2016,

De ce fait elle n'est redevable que du principal qui s'élève à 1.521.723 DT totalement acquitté et a bénéficié, par conséquent, de l'apurement des pénalités qui s'élèvent à 1.222.115 DT

Il en résulte de ce qui précède, Tuninvest Sicar a provisionné en 2015 la totalité du risque rattaché au redressement fiscal pour un montant de 1.753.054 DT,

La Cours d'appel a ré-ouvert les débats et a reporté les Plaidoiries au mois de Mai 2018.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE**

Siège social : 5, Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1082 Tunis

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 :

		1° T 2018	1° T 2017	EXERCICE 2017*
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES :</b> (En DT)	BOISSONS GAZEUSES LOCALES	26 902 980,958	23 060 202, 854	142 123343 ,043
	BOISSONS GAZEUSES A L' EXPORT	4 104 754,755	11 615 630 , 949	37 691 881,243
	BIERE LOCALE	99 282 595,231	80 612 331 ,202	360 776 743,959
	BIERE A L' EXPORT	1 641 997,619	872 277, 302	5 224 430,029
	AUTRES	8 821 111,465	6 794 650, 443	26 102 178,238
		<b>140 753 440,028</b>	<b>122 955 092, 750</b>	<b>571 918 576,512</b>
<b>VENTE :</b> ( EN HL )	BOISSONS GAZEUSES	338 888	355 556	1 965 257
	BIERE	435 960	417 790	1 680 243
<b>PRODUCTIONS :</b> ( EN HL )	BOISSONS GAZEUSES	267 798	285 067	1 518 947
	BIERE	461 078	417 022	1 716 909
<b>INVESTISSEMENTS :</b> (En DT)	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		19 945, 250	155 177,250
	TERRAINS			
	GENIE CIVIL	1 997 541,464	936 907 ,085	4 095 632,939
	MATERIELS	3 023 208,897	1 566 318, 649	24 607 390,801
	EMBALLAGES	2 236 508,808	1 961 287, 061	9 582 332,486
	<b>7 257 259,169</b>	<b>4 484 458, 045</b>	<b>38 440 533,476</b>	
<b>ENDETTEMENTS :</b> (En DT)	CREDITS BANCAIRES A LONG TERME			
	CREDITS BANCAIRES A COURT TERME			
	SOLDE COMPTABLE BANCAIRE	125 322 773,067	50 420 599 252	109 793 543,732

\* Ces chiffres ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire au 11/04/2018

- Suite -

### **1) BASES RETENUES :**

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs financiers du premier trimestre 2018 sont issues de notre comptabilité.

### **2) CHIFFRES D'AFFAIRES :**

- Le chiffre d'affaires des boissons gazeuses a atteint : 26 902 981 dinars soit une augmentation de : 16.66%
- Le chiffre d'affaires des boissons gazeuses à l'export est passé de 11 615 631 dinars à 4 104 755 dinars.
- Le chiffre d'affaires de la bière locale est passée de 80 612 331 dinars à 99 282 595 dinars soit une augmentation de : 23.16%.
- Le chiffre d'affaires à l'export de la bière est passé de 872 277 dinars à 1 641 998 dinars.

### **3) VENTES EN VOLUME :**

- Le volume des ventes des boissons gazeuses a atteint un volume de 338 888 hectolitres.
- Les quantités de bière vendues ont évolués de 4.35%.

### **4) PRODUCTIONS :**

- La production des boissons gazeuse a atteint un volume de 267 798 hectolitres
- La production de la bière est passée de 417 022 hectolitres à 461 078 hectolitres réalisant ainsi une augmentation de 10.56%.

### **5) LES INVESTISSEMENTS :**

Les investissements de la période sont composés essentiellement de l'achat de matériel et d'emballages à consigner (casiers et bouteilles)

### **6) ENDETTEMENTS :**

- Les soldes comptables bancaires sont composés des soldes au 31/12/2017 et des montants de recouvrement auprès des clients et des dividendes reçus déduction faite des paiements des impôts, des souscriptions d'actions, des salaires et des fournisseurs.



## AVIS DE SOCIETES

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****BANQUE DE TUNISIE**

Société Anonyme au capital de 180.000.000 Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

(En milliers de dinars)	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Mars-18	Mars-17	Déc.-17
<b>1 - Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>118 318</b>	<b>93 626</b>	<b>118 318</b>	<b>93 626</b>	<b>420 949</b>
Intérêts	83 459	67 625	83 459	67 625	296 530
Commissions en produits	14 564	12 878	14 564	12 878	54 858
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	20 295	13 123	20 295	13 123	69 561
<b>2 - Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>48 158</b>	<b>35 190</b>	<b>48 158</b>	<b>35 190</b>	<b>152 404</b>
Intérêts encourus	47 761	34 840	47 761	34 840	150 653
Commissions encourues	397	350	397	350	1 751
<b>3 - Produit Net Bancaire</b>	<b>70 160</b>	<b>58 436</b>	<b>70 160</b>	<b>58 436</b>	<b>268 545</b>
<b>4 - Autres produits d'exploitation</b>	<b>64</b>	<b>111</b>	<b>64</b>	<b>111</b>	<b>1 177</b>
<b>5 - Charges opératoires</b>	<b>26 105</b>	<b>21 372</b>	<b>26 105</b>	<b>21 372</b>	<b>84 455</b>
Frais de personnel (*)	18 840	16 958	18 840	16 958	66 140
Charges générales d'exploitation	7 265	4 414	7 265	4 414	18 315
<b>6 - Structure du portefeuille au bilan</b>			<b>954 799</b>	<b>714 816</b>	<b>756 701</b>
Portefeuille titres commercial			498 009	330 587	404 773
Portefeuille titres d'investissement			456 790	384 229	351 928
<b>7 - Encours net des crédits (1)</b>			<b>4 242 036</b>	<b>3 801 004</b>	<b>4 157 758</b>
<b>8 - Encours des dépôts</b>			<b>3 603 209</b>	<b>3 171 106</b>	<b>3 450 091</b>
Dépôts à vue			1 350 379	1 151 799	1 306 478
Dépôts d'épargne			1 165 009	978 206	1 103 856
Dépôts à terme			1 087 821	1 041 101	1 039 757
<b>9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan</b>			<b>346 809</b>	<b>260 534</b>	<b>346 805</b>
<b>10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)</b>			<b>664 831</b>	<b>628 274</b>	<b>664 831</b>

(1) L'encours des crédits fin mars 2018 tient compte des provisions constituées durant la période.

(2) Compte non tenu du résultat de la période et du résultat en attente d'affectation.

(\*) Chiffres 2017 retraités pour les besoins de la comparabilité.

- Suite -

**BANQUE DE TUNISIE**  
**NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE**  
**ARRETES AU 31 MARS 2018**

**1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :**

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 180.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

**2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

**2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :**

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

**2.1.1. La constatation des intérêts :**

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

**2.1.2. La constatation des commissions :**

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

**2.2. Classification des titres et revenus y afférents :**

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

- Suite -

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

### **2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

### **2.4. Encours des crédits :**

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

### **2.5. Encours des dépôts :**

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

### **2.6. Emprunts et ressources spéciales :**

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

## **1. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2018 :**

A la fin du 1er trimestre 2018, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (nets des provisions constituées) ont enregistré une augmentation de **+11,6%**, passant de **3.801.004** mille dinars au 31/03/2017 à **4.242.036** mille dinars au 31/03/2018. Cette croissance a touché toutes les composantes des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers.

- **Les dépôts de la clientèle** sont en croissance de **+13,6%** passant de **3.171.106** mille dinars au 31/03/2017 à **3.603.209** mille dinars au 31/03/2018. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts d'épargne de **+19,1%** et des dépôts à vue de **+17,2%** entre Mars 2017 et Mars 2018.

- **L'encours des ressources spéciales** a augmenté de **33,1%** passant de **260.534** mille dinars fin Mars 2017 à **346.809** mille dinars à fin Mars 2018 et ce suite aux nouveaux tirages effectués par la banque sur des nouvelles lignes de crédits extérieures accordées par des bailleurs de fonds internationaux.

- Suite -

- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de **+26,4%** pour atteindre **118.318** mille dinars au 31/03/2018 contre **93.626** mille dinars au 31/03/2017. Cette progression concerne les intérêts (**+23,4%**), les commissions (**+13,1%**) et les revenus du portefeuille commercial et d'investissement (**+54,7%**).
- **Les charges d'exploitation bancaire** sont en augmentation de **+36,9%** passant de **35.190** mille dinars au 31/03/2017 à **48.158** mille dinars au 31/03/2018. Cette hausse des charges est engendrée essentiellement par l'augmentation du volume des dépôts et des tirages sur les ressources extérieures.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 1er trimestre 2018 un montant de **70.160** mille dinars, contre **58.436** mille dinars à la fin du 1er trimestre 2017, soit une progression de **+20,1%**.
- **Les charges opératoires** ont augmenté de **+22,1%** pour atteindre **26.105** mille dinars au 31/03/2018 contre **21.372** mille dinars au 31/03/2017. Elles sont décomposées comme suit :
  - *Charges du personnel pour un montant de **18.840** mille dinars, en augmentation exceptionnelle de **11,1%** et ce tenant compte de l'augmentation salariale sectorielle de 2017.*
  - *Les frais généraux ont atteint une enveloppe de **7.265** mille dinars contre **4.414** mille dinars en 2017, soit une augmentation de **64,6%**. Ces charges tiennent compte d'une contribution proratée au fonds de garantie des dépôts, au titre de l'exercice 2018.*

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****ONE TECH HOLDING**

**Immeuble les arcades « Tour A » Cité El Khalij Rue Lac Lochness Les Berges Du Lac 1053 Tunis**

Le groupe ONE TECH publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018

Chiffres consolidés (en DT)	Performances du premier trimestre		Variations		Performance annuelle
	T1-2018	T1-2017	en Valeur	en %	Année 2017
<b>Désignation</b>					
<b>Revenus</b>	205 929 853	161 648 652	44 281 201	27,4%	698 709 037
Ventes à l'export	163 322 762	122 917 697	40 405 065	32,9%	540 102 999
Ventes locales	42 607 091	38 730 955	3 876 136	10,0%	158 606 038
<b>Production</b>	205 025 570	163 403 710	41 621 860	25,5%	725 052 320
<b>Investissements</b>	14 121 950	11 974 757	2 147 193	17,9%	43 725 357
Investissements Corporels & Incorporels	14 092 716	11 274 779	2 817 937	25,0%	38 240 304
Investissements Financiers	29 234	699 978	- 670 744	-95,8%	5 485 053
<b>Structure de l'endettement</b>	111 377 269	69 766 738	41 610 531	59,6%	99 550 775
Endettement à long et moyen terme	70 830 588	43 661 038	27 169 550	62,2%	64 195 347
Endettement à court terme	40 546 681	26 105 700	14 440 981	55,3%	35 355 428

(\* ) Les valeurs sus-indiquées du Premier trimestre 2018 ne sont pas auditées.

**Faits les plus marquants :**

- Les revenus du groupe One Tech ont progressé durant le premier trimestre 2018 de 27,4% par rapport à la même période de l'année 2017;
- La croissance des revenus de 44 millions de dinars, sur le premier trimestre, a principalement été la résultante d'une importante progression des exportations +32,9%, qui représentent désormais 79,3% du chiffre d'affaires consolidé du groupe ;
- Les revenus consolidés du pôle mécatronique ont atteint, sur le premier trimestre 2018, 100,2 millions de dinars, en forte progression de 35,8% par rapport à leur niveau de la même période en 2017 ;
- L'effort d'investissement du Groupe ONE TECH reste soutenu et couvre les augmentations capacitaires ainsi que les améliorations de la qualité et de la productivité. Les investissements physiques ont atteint sur le premier trimestre de l'année 2018 une enveloppe de 14,1 millions de dinars, en augmentation par rapport à leur niveau du premier trimestre 2017 de 17,9% ;
- L'endettement global du groupe passe à 111 millions de dinars contre 99,6 millions de dinars en fin d'année 2017 ;
- En début du premier trimestre de l'année 2018 le groupe OTH a cédé une part majoritaire de la filiale Stucom au profit de la société Pichler, leader Italo-germanique dans la construction métallique et les façades. Par conséquent, la Stucom qui ne représente pas une activité stratégique pour le groupe OTH, n'est plus considérée au niveau du périmètre de consolidation.
- La filiale Marocaine OTMA a réalisé au courant du premier trimestre 2018 un chiffre d'affaires de 5,5 millions de dinars contre 2,48 millions au courant de la même période en 2017, soit en progression de 121,8%.

## AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE-**

Siège Social : 5 bis, Rue Mohamed Badra, Tunis

La BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

Indicateurs d'activité 1er trimestre 2018	1 er trimestre 2018 (*)	1er trimestre 2017 (**)	VARIATION MARS 2018/2017		au 31/12/2017
			Montant	%	
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>19 786</b>	<b>17 133</b>	<b>2 653</b>	<b>15,5%</b>	<b>79 508</b>
Intérêts (1)	13 687	11 661	2 026	17,4%	54 789
Commissions en produits (2)	4 005	3 765	240	6,4%	14 586
Gains nets sur opérations de change	664	234	430	183,8%	3 489
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	1 430	1 473	-43	-2,9%	6 644
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>11 330</b>	<b>8 728</b>	<b>2 602</b>	<b>29,8%</b>	<b>35 137</b>
Intérêts encourus	11 038	8 719	2 319	26,6%	34 732
Commissions encourues	292	9	283	3144,4%	405
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>8 456</b>	<b>8 405</b>	<b>51</b>	<b>0,6%</b>	<b>44 371</b>
<b>Autres Produits d'exploitation</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>-</b>
<b>Charges opératoires</b>	<b>7 276</b>	<b>5 947</b>	<b>1 329</b>	<b>22,3%</b>	<b>30 324</b>
Frais de personnel	6 453	4 934	1 519	30,8%	22 350
Charges générales	823	1 013	-190	-18,8%	7 974
<b>Structure du portefeuille</b>	<b>117 610</b>	<b>118 636</b>	<b>-1 026</b>	<b>-0,9%</b>	<b>114 712</b>
Portefeuille titre commercial	99 232	100 188	-956	-1,0%	96 193
Portefeuille titre d'investissement	18 378	18 448	-70	-0,4%	18 519
<b>Encours nets de crédits</b>	<b>767 073</b>	<b>731 530</b>	<b>35 543</b>	<b>4,9%</b>	<b>722 072</b>
<b>Encours des dépôts, dont</b>	<b>547 317</b>	<b>563 342</b>	<b>-16 025</b>	<b>-2,8%</b>	<b>537 520</b>
Dépôts à vue	205 172	205 273	-101	0,0%	187 623
Dépôts d'épargne	72 421	64 879	7 542	11,6%	64 464
Dépôts à terme	229 065	260 421	-31 356	-12,0%	197 584
Autres produits financiers	40 659	32 769	7 890	24,1%	87 849
<b>Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>100 325</b>	<b>130 484</b>	<b>-30 159</b>	<b>-23,1%</b>	<b>120 242</b>
Encours lignes de crédits	4 631	5 779	-1 148	-19,9%	4 631
Frais financiers sur lignes de crédits	34	58	-24	-41,4%	10
Encours emprunts obligataires	88 972	113 250	-24 278	-21,4%	103 750
Frais financiers sur emprunts obligataires	1 599	1 896	-297	-15,7%	5 335
Autres emprunts	5 089	9 501	-4 412	-46,4%	6 516
<b>Capitaux propres</b>	<b>130 191</b>	<b>131 116</b>	<b>-925</b>	<b>-0,7%</b>	<b>130 027</b>

(1) : Les commissions ayant le caractère d'intérêts sont incluses dans la rubrique "intérêts".

(2) : Les commissions n'ayant pas le caractère d'intérêts sont incluses dans la rubrique "commissions en produits".

(\*) : données provisoires

(\*\*) données définitives et retraitées pour le besoin de comparabilité

**NB : IL EST À PRÉCISER QUE CES INDICATEURS TIENNENT COMPTE DE LA CONTRIBUTION AU FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS PREVUE PAR LE DECRET GOUVERNEMENTAL N°2017-268 DU 1ER FEVRIER 2017**

- Suite -

### **BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES POUR L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES**

Les présents indicateurs sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

#### **1.1 Comptabilisation des prêts M.L.T, CT, des biens donnés en leasing et les revenus y afférents**

- Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La banque n'incorpore dans ses produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quel que soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

- Les crédits CT sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

- Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA et portés au poste créances sur la clientèle. Ils sont assimilés aux crédits selon l'approche économique et non patrimoniale.

#### **1.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents**

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

#### **1.3- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes**

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

#### **1.4- OPERATIONS EN DEVISES**

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément à la norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires NC23.

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence.

L'activité de la BTE a été marquée au cours du premier trimestre 2018 par une augmentation de 15,5% des produits d'exploitation bancaire par rapport au premier trimestre 2017 du fait de la hausse principalement des intérêts de 17,4%. Parallèlement, les charges d'exploitation bancaire ont augmenté de 29,8% au cours de la même période.

Le Produit net bancaire a enregistré au cours du premier trimestre 2018 une certaine stabilité pour se situer à 8,456 millions de dinars à fin mars 2018 contre 8,405 millions de dinars au 31 mars 2017.

Le portefeuille titres s'est situé à 117,6 millions de dinars au titre du premier trimestre 2018 contre 118,6 millions de dinars à fin mars 2017, constitué à concurrence de 84% des investissements réalisés dans les titres de placement.

Les créances sur la clientèle a enregistré au cours du premier trimestre 2018 un accroissement de 4,9% (+35,543 millions de dinars) résultant essentiellement de l'accroissement des encours des crédits aux particuliers (+ 28,157 millions de dinars, soit 12%).

Les dépôts de la clientèle ont enregistré au cours du premier trimestre 2018 une diminution de 2,8% (-16,025 millions de dinars) par rapport au premier trimestre de 2017 .

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****Office Plast**

Siège social : Z.I 2, Mdejez El Bab B.P.156-9070-Tunisie

La société Office Plast publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 :

Indicateurs	1er trimestre 2018	1er trimestre 2017	Variation 31/03/2018 - 31/03/2017	31/12/2017 *
<b>I. Production</b>				
a- Production en valeur (en DT)	3 441 574	3 120 117	10,3%	15 794 531
b- Production en quantité (en Pièce)	18 714 000	15 400 981	21,5%	66 999 016
CA LOCAL	950 692	570 155	66,7%	6 132 552
CA EXPORT	1 708 930	1 707 235	0,1%	10 791 076
<b>II. Total Chiffre d'affaire en DT</b>	<b>2 659 622</b>	<b>2 277 390</b>	<b>16,8%</b>	<b>16 923 628</b>
LOGICIEL				117 356
Terrain				
Constructions				1 721 878
Matériel industriel	1 804 336	452 256	299,0%	2 193 642
OUTILLAGE INDUSTRIEL	13 156	5 990		84 100
Matériel de Transport				-17 669
Matériel informatique		5 656	-100,0%	22 190
Installation générale, ag & aménag divers	213 334	55 006	287,8%	559 091
Equipements de bureaux	1 933	11 158	-82,7%	17 394
Immobilisation en cours	160 378	365 248		-387 956
Immobilisation à statut juridique particulier	72 850			314 998
<b>III. Total Investissements en DT</b>	<b>2 265 987</b>	<b>895 313</b>	<b>153,1%</b>	<b>4 625 024</b>
Endettement à moyen et long terme	3 184 239	3 707 448	-14,1%	2 860 973
Emprunts à moins d'un an	845 749	502 270	68,4%	1 037 179
Crédit de compagne	250 000			450 000
Financement en devise				316 333
CHIRAET / MOURABAHA	1 075 709	446 995	140,7%	89 068
Crédit PFE	1 000 000			
Crédit Obliga	64 883			
Découvert Mobilisé	1 020 000			
Financement de stocks	250 000	250 000		250 000
<b>IV.Total Endettement en DT</b>	<b>7 690 580</b>	<b>4 906 713</b>	<b>56,7%</b>	<b>5 003 553</b>
<b>V. Trésorerie en DT</b>	<b>1 692 736</b>	<b>4 597 513</b>	<b>-63,2%</b>	<b>6 775 831</b>

\*Exercice audité

**Commentaires:**

Au terme du premier trimestre de 2018, la valeur de production de la société OfficePlast a enregistré une évolution de 10,3% afin de satisfaire son carnet de commande.

Dans la même lignée, le chiffre d'affaires total de la société a évolué de 16,8% par rapport au premier trimestre de 2017. Cette hausse se justifie par l'accroissement des ventes locale. quant aux ventes à l'export, il y a lieu de respecter les plannings de livraisons. notons que le carnet des commandes fermes à l'export de la société est évalué à 9 500 000 DT, jusqu'à ce jour.

L'endettement de la société s'élève à fin mars 2018 à 7,7MDT en progression de 56,7% par rapport à la même période de 2017. les crédits contractés sont des crédits de gestion.

Au 31 mars 2018, la trésorerie d'OfficePlast s'élève à 1.692.736 DT avec une baisse de 63% par rapport au premier trimestre de 2017. notons que la trésorerie à fin mars 2017 tient compte de l'enveloppe issue de l'augmentation du capital.



## AVIS DE SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

## BEST LEASE

Siège social : 54, Avenue Charles Nicole Mutuelle Ville 1002 Tunis

La société Best Lease publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

*En million dinars*

	Premier trimestre			Exercice 2017 <sup>(1)</sup>
	2017	2018	variation	
<b>Total Approbations</b>	<b>39,887</b>	<b>43,650</b>	<b>9,43%</b>	<b>176,213</b>
<i>sous total Approbations Mobilières</i>	<i>35,370</i>	<i>41,995</i>	<i>18,73%</i>	<i>165,399</i>
Agriculture	6,072	5,198	-14,39%	25,339
Batiments & travaux publics	0,393	1,567	298,54%	3,841
Industrie	1,832	2,667	45,61%	9,110
Service et commerce	27,073	32,563	20,28%	127,109
<i>sous total Approbations Immobilières</i>	<i>4,517</i>	<i>1,655</i>	<i>-63,37%</i>	<i>10,814</i>
Agriculture	0,043	0,000	-100,00%	0,221
Batiments & travaux publics	0,000	0,236		1,249
Industrie	0,661	0,600	-9,21%	0,661
Service et commerce	3,813	0,819	-78,53%	8,684
<b>Total Mises en Force</b>	<b>32,748</b>	<b>32,787</b>	<b>0,12%</b>	<b>147,497</b>
<i>Sous total Mises en Force Mobilières</i>	<i>30,172</i>	<i>32,176</i>	<i>6,64%</i>	<i>142,108</i>
Agriculture	5,296	3,207	-39,45%	21,865
Batiments & travaux publics	0,844	0,986	16,87%	3,782
Industrie	1,545	1,918	24,18%	7,089
Service et commerce	22,487	26,065	15,91%	109,372
<i>sous total Mises en Force Immobilières</i>	<i>2,576</i>	<i>0,611</i>	<i>-76,30%</i>	<i>5,389</i>
Agriculture	0,000	0,000		0,398
Batiments & travaux publics	0,000	0,236		0,000
Industrie	0,500	0,000		0,500
Service et commerce	2,076	0,375		4,491
<b>Total Engagements en cours (a)</b>	<b>207,899</b>	<b>268,132</b>		<b>261,289</b>
<b>Total Engagements classés (b)</b>	<b>14,610</b>	<b>13,931</b>		<b>11,525</b>
<b>Total Engagements (a)+(b)</b>	<b>222,509</b>	<b>282,063</b>		<b>272,814</b>
Trésorerie nette	5,542	7,803		3,344
Ressources d'emprunts	164,535	200,794		191,334
Capitaux propres	46,869	57,126		57,126
Revenus Bruts de leasing (2)	27,030	32,843	21,51%	120,612
Revenus Nets de leasing	6,082	7,343	20,73%	27,338
Produits Nets de leasing	3,602	3,894	8,11%	15,800
Total des charges d'exploitation	0,959	1,079	12,45%	5,329

(1) Données auditées

(2) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît pas sur les états financiers et a été Reconstitué pour les besoins de cette information

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force : Contrat dont la facturation est entrée en vigueur

Revenu brut de leasing : Loyers de leasing (+) Autres produits d'exploitation (+) intérêts de financement

Revenu net de leasing : Revenu brut de leasing (-) Amortissements financiers

Produits nets de leasing : Revenu net de leasing (-) charges financières

Charges d'exploitation : Charges de personnels (+) Dotation aux amortissements (+) autres charges d'exploitation

Les capitaux propres sont calculés sans tenir compte du résultat de l'exercice

#### **Faits saillants :**

**L'activité de BEST LEASE a été marquée au 31 mars 2018 par :**

Une augmentation de produit net de leasing de 8,11%

Le taux des créances classées est de 4,9% au 31/03/2018 contre 6,5% au 31/03/2017

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**AL HIFADH SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Agrément du CMF n°24-2007 du 5 décembre 2007**  
**Siège social: Résidence Ines –Boulevard de la Terre**  
**Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène**

Les actionnaires de « **AL HIFADH SICAV** » sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le mardi 8 mai 2018 à 10 heures** au siège social de la Tuniso-Séoudienne d'Intermédiation -TSI-, situé au Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- Tunis- à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31/12/2017;
2. Quitus aux administrateurs;
3. Affectation du résultat de l'exercice et fixation de la date de mise en paiement des dividendes;
4. Fixation du montant des jetons de présence ;
5. Pouvoir.

2018 - AS - 5759

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**AMEN TRESOR SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Agrément du CMF n°05-2005 du 16 février 2005**  
**Siège Social : 150, Avenue de la Liberté- 1002 Tunis**

Le Conseil d'Administration d'**AMEN TRESOR SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le lundi 7 mai 2018 à 15 heures**, au siège d'AMEN INVEST sis à l'Immeuble AMEN BANK -Tour « C »- Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017 ;
- 2/ Lecture des rapports du Commissaire aux comptes ;
- 3/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2017 ;
- 4/ Quitus aux Administrateurs ;
- 5/ Affectation des résultats de l'exercice 2017 ;
- 6/ Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- 7/ Fixation des jetons de présence.

2018 - AS - 5760

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92		170,852	173,069	173,089	
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07		115,772	117,419	117,435	
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99		98,966	100,281	100,293	
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17		101,218	102,672	102,686	
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		102,288	103,575	103,587	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		15,246	15,448	15,449	
7	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		111,464	113,038	113,052	
8	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08		1,097	1,110	1,110	
9	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		100,541	101,753	101,766	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
10	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,568	1,589	1,591	
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
11	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		41,547	42,011	42,016	
12	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93		56,210	56,822	56,827	
13	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94		120,343	124,237	124,308	
14	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01		116,387	121,116	121,273	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
15	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		141,802	151,522	151,759	
16	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		524,819	553,978	554,413	
17	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		122,909	128,204	129,663	
18	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08		133,083	137,369	137,993	
19	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08		140,747	141,029	141,216	
20	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09		125,763	119,261	119,539	
21	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09		107,962	119,692	120,128	
22	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		159,796	169,750	169,647	
23	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10		92,784	99,045	99,039	
24	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11		99,333	106,000	106,102	
25	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		150,521	167,629	167,587	
26	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		134,034	145,525	145,630	
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		104,465	111,933	112,082	
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11		107,196	114,027	114,165	
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07		21,155	23,588	23,654	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
30	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2318,238	2362,826	2359,378	
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		118,554	127,563	126,949	
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08		153,314	159,560	159,440	
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		168,825	192,143	190,644	
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09		16,471	18,515	18,541	
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13		5133,800	5374,164	5369,554	
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		2,656	2,835	2,856	
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,308	2,427	2,442	
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,213	1,263	1,249	
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,104	1,147	1,145	
40	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,109	1,178	1,177	
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,105	1,185	1,182	
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15		116,717	127,821	126,698	
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08		119,704	122,172	121,821	
44	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17		1036,800	1128,641	1108,430	
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		10,667	11,907	11,796	
46	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17		10,038	10,835	10,797	
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	109,728	109,742
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	104,188	104,198
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,266	106,709	106,722
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	104,134	104,147
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	101,437	101,451
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	108,675	108,683
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,822	106,357	106,372
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	102,962	102,973
55	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,634	104,644
56	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	105,718	105,731
57	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	104,760	104,772
58	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999	108,498	108,512
59	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	106,284	106,295
60	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	105,112	105,122
61	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	100,503	100,515
62	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	105,323	105,334
63	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	104,486	104,500
64	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024	105,387	105,399
65	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,535	106,543
66	SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	104,500	104,514
67	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	104,415	104,428
68	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	106,560	106,571
69	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	10/05/17	3,739	102,452	103,654	103,665

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,778	10,779
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	105,069	105,081
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	105,647	105,660
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,364	106,378
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,580	10,582

## SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	62,193	62,197
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,811	105,277	105,376
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,758	18,400	18,395
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	317,134	317,583
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,760	30,724
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2493,401	2494,385
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	76,086	76,040
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	57,518	57,547
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	114,567	114,907
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	103,066	103,869

## FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,990	11,172	11,173
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	12,024	12,051
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	15,169	15,227
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	14,398	14,439
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	15,658	15,704
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,406	13,428
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	147,896	158,767	159,193
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	141,068	148,100	148,300
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,439	9,484
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	121,560	121,702
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	93,908	93,894
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	98,811	98,694
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	98,830	98,809
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	110,955	111,871
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	99,227	99,179
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,509	10,571
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	105,518	105,656
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	154,546	168,391	168,825

## FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	113,153	112,580
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	112,888	112,959
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	118,324	117,933
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	215,239	214,615
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	192,470	192,095
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	164,120	163,842
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	24,348	24,138
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	149,797	149,526
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	118,269	118,935
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9237,410	9274,834
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	80,027	79,281
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1076,958	1071,398
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	6127,779	6088,440
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5368,992	5363,309
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,218	102,285

## FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	124,961	124,822
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

## FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	11091,766	12041,992	11980,480

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.org.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse que, suite à l'opération de fusion par absorption de la société Tunisie Factoring par la société Tunisie Leasing, l'ouverture au public du FCPR « FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II » et le retrait d'agrément du FCPR « A.T.I.D. FUND II », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE**

**I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156



58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.



## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

## Banque Zitouna

Siège social : 2, Avenue Qualité de vie – 2015 Le Kram

La Banque Zitouna publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 26 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Chiheb GHANMI & Mr Mohamed LOUZIR.

### BILAN

*En 1000 Dinars*

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b><u>ACTIF</u></b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5-1-1	182 622	145 527
Créances sur les établissements bancaires et financiers	5-1-2	353 456	293 999
Créances sur la clientèle	5-1-3	2 093 577	1 706 725
Portefeuille-titre commercial	5-1-4	10	10
Portefeuille d'investissement	5-1-5	19 743	10 941
Valeurs immobilisées	5-1-6	71 944	71 309
Autres actifs	5-1-7	102 279	53 800
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 823 631</b>	<b>2 282 311</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Banque Centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5-2-1	80 100	56 548
Dépôts et avoirs de la clientèle	5-2-2	2 356 514	1 947 604
Dettes de financements et Ressources spéciales	5-2-3	3 724	6 885
Autres passifs	5-2-4	133 074	92 029
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 573 412</b>	<b>2 103 066</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital Social		120 000	99 000
Réserves		33 837	28 500
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		75 000	45 000
Résultats reportés		1 408	(5 885)
Résultat de l'exercice		19 974	12 630
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	5-2-5	<b>250 219</b>	<b>179 245</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 823 631</b>	<b>2 282 311</b>

## ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

*En 1000 Dinars*

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b>PASSIFS ÉVENTUELS</b>			
Cautions, avals et autres garanties données	7-1	46 392	29868
Crédits documentaires	7-2	63506	67 688
<b>TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS</b>		<b>109 898</b>	<b>97556</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	7-3	292 933	161 445
Engagements sur titres		1 230	-
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>294 163</b>	<b>161 445</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
Garanties reçues	7-4	586 191	660 910

## ÉTAT DE RÉSULTAT

*En 1000 Dinars*

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
Profits et revenus assimilés	8-1	152 169	118 878
Commissions	8-2	27 853	22 876
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	8-3	9 744	6 104
Revenus du portefeuille d'investissement		-	-
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>189 766</b>	<b>147 858</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
Charges encourus et assimilées	8-4	(59 148)	(44 109)
Commissions encourues		(2 197)	(2 007)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(61 345)</b>	<b>(46 116)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>128 421</b>	<b>101 742</b>
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	8-5	(10 966)	(4 130)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		-	-
Autres produits d'exploitation		230	99
Frais de personnel	8-6	(60 497)	(51 170)
Charges générales d'exploitation	8-7	(24 405)	(19 038)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(9 023)	(8 092)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>23 760</b>	<b>19 411</b>
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires		79	24
Impôts sur les sociétés	8-8	(3 370)	(5 141)
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>		<b>20 469</b>	<b>14 294</b>
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	8-9	(495)	(1 664)
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>19 974</b>	<b>12 630</b>
<b>RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (DT)</b>		<b>0,1911</b>	<b>0,1426</b>
<b>RÉSULTAT DILUE PAR ACTION (DT)</b>		<b>-</b>	<b>0,1424</b>
<b>ZAKAT PAR ACTION (DT)</b>		<b>0,0329</b>	<b>0,0310</b>

## ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

*En 1000 Dinars*

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b><u>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u></b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		179 558	155440
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(60 083)	(52 833)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		(79 878)	8 977
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		23 527	26 803
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(366 052)	(457 648)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		407 152	414 941
Titres de placement / Titres de transaction		-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(81 253)	(63 875)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(28 981)	8 390
Impôts sur les sociétés		(9 278)	(676)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation</b>		<b>(15 288)</b>	<b>39 519</b>
<b><u>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-	-
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		(8 803)	(5 000)
Acquisitions cessions sur immobilisations		(8 534)	(13 417)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(17 337)</b>	<b>(18 417)</b>
<b><u>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u></b>			
Émission / Remboursement d'emprunts		26 853	(2 962)
Augmentation / diminution ressources spéciales		-	-
Dividendes versés		-	-
Encaissement suite à l'émission d'actions		21000	10 500
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>47 853</b>	<b>7 538</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>		<b>15 228</b>	<b>28 640</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		186 198	157 559
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>9</b>	<b>201 426</b>	<b>186198</b>

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

### 1. Présentation de la banque :

Banque Zitouna est une Société Anonyme au capital de 120.000.000 de dinars, créée en 2009, et régie par la loi N° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

Banque Zitouna est une banque commerciale universelle. Son capital social est divisé en 120.000.000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Société El Karama Holding SA	69 152 535	57,63%
Banque Islamique de développement	25 084 739	20,90%
Société Portefeuille Invest	11 389 833	9,49%
L'Etat Tunisien	2 440 691	2,03%
La Société Poulina Group Holding PGH	2 711 861	2,26%
La Société Centrale Laitière du Cap Bon	2 711 861	2,26%
Mokhtar Groupe Holding M.G.H	6 508 461	5,42%
Autres	19	0,00%
<b>Total</b>	<b>120 000 000</b>	<b>100,00%</b>

### 2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la Banque Zitouna sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises
- Les principes comptables applicables aux établissements financiers islamiques, tels que promulgués par « the Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions ».
- Et les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25)
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41)
- La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents ;
- Les principes comptables des établissements financiers islamiques, tels que promulgués par « the Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions ».

Dans les cas de divergence entre les différentes sources, l'établissement des états financiers respecte dans tous les cas les concepts et les principes prévus par le cadre conceptuel ainsi que la hiérarchie susvisée.

### **3. L'exercice comptable**

L'exercice comptable commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

### **4. Principes et méthodes comptables**

Les états financiers de la Banque Zitouna sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **4-1. LES RÈGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS**

Les revenus sont les produits provenant de l'exploitation de la banque. Un revenu ne peut être comptabilisé qu'au moment de sa réalisation. La prise en compte du revenu n'est effectuée que dans l'un des cas suivants :

- une réalisation du revenu au moment de la transaction ;
- une réalisation du revenu lors de l'exécution du contrat ;
- une réalisation du revenu lors du recouvrement des prestations de services

Dans ce cadre :

- Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financements, sont prises en compte dans le résultat de la banque au moment de leur perception.
- Les commissions relatives aux engagements par signature (lettres de crédits, lettres de garantie, etc.) sont prises en compte dans le résultat à mesure qu'elles sont courues ;
- Les profits, relatifs à des créances courantes, sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus ;
- Les profits échus et non encore encaissés, relatifs à des créances douteuses (incertaines, préoccupantes ou compromises), sont constatés en profits réservés et présentés en déduction des "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte dans le résultat de la banque à mesure de leur encaissement. Ainsi, les profits pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés mais doivent être provisionnés.
- Les produits prohibés par les normes islamiques ne sont pas comptabilisés au résultat de l'exercice et sont portés dans des comptes d'attente du passif courant (NafaaElaam), en attendant leur liquidation par le conseil d'administration ou l'assemblée générale de la Banque, sous la supervision du comité Chariâa.

## 4-2. LA RÉMUNÉRATION DES COMPTES

A la date de chaque arrêté, les profits encaissés relatifs à des opérations de financement et d'investissement dont l'origine des fonds au départ était des comptes Tawfir, des comptes participatifs, des comptes à vue, des contrats Istithmar et/ou du capital libre de la banque, sont répartis entre la banque et les détenteurs des comptes d'investissements en fonction de la contribution de chaque intervenant dans ces financements et de la clé de répartition contractuelle.

En outre, les principes islamiques de solidarité des exercices et de sauvegarde des intérêts des déposants, tels que stipulés par la norme 11, prévoient la possibilité de constituer, après accord des titulaires des comptes participatifs, deux types de réserves spécifiques : une réserve d'équilibre des profits et une réserve pour risque d'investissement.

- Réserve d'équilibre des profits : Cette provision est prélevée de la masse des profits à servir aux déposants, avant prélèvement de la quote-part de la banque en tant que Moudhareb. Les montants logés sous cette rubrique, sont répartis proportionnellement entre la banque et les déposants.

La quote-part des déposants est rattachée aux dépôts et avoirs de la clientèle.

- Réserve pour risque d'investissement : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à distribuer aux déposants, après prélèvement de la quote-part de la banque en tant que Moudhareb.

Les montants, logés sous cette rubrique, sont du droit des déposants et doivent, par conséquent, être rattachés aux dépôts et avoirs de la clientèle.

## 4-3. Titres participatifs :

Les titres participatifs sont des titres subordonnés conformément aux dispositions de l'article 370 du Code des Sociétés Commerciales. Ils sont assimilés à des fonds propres.

Les titres participatifs sont émis sous forme d'un contrat Moudharaba, Les titulaires des titres participatifs ont droit à une rémunération annuelle comportant une avance et un complément variable.

La partie variable est calculée conformément au système de partage des profits et suivant une clé de répartition fixée annuellement.

La banque est autorisée d'utiliser les techniques de lissage de profit à travers le compte de Réserve d'Equilibre des Profits (PER).

## 4-3. ZAKAT

La banque ne procède pas à la liquidation de Zakat puisqu'elle n'a pas été expressément mandatée à liquider Zakat ni par une loi, ni par ses statuts, ni par l'assemblée générale des actionnaires, ni par les clients.

Toutefois, la banque procède au calcul du montant de Zakat dû par les actionnaires et les titulaires des comptes d'investissement mutlak (titulaires des comptes participatifs, comptes tawfir et contrats istithmar) et les titulaires des titres participatifs et ce conformément à la

norme charaïque 35 « La Zakat : L'Aumône légale » et en concertation avec le comité charaïque.

#### **4-4. LES RÈGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES**

Toutes les charges ayant concouru à la réalisation des revenus relatifs à l'exercice comptable, doivent être déterminées et rattachées à ce même exercice.

Le rattachement des charges aux produits s'effectue, entre autres, par le biais des comptes de régularisation qui sont utilisés pour répartir les charges et les produits dans le temps de manière à rattacher à chaque exercice seulement les charges et les produits qui le concernent.

#### **4-5. LES RÈGLES D'ÉVALUATION DES CRÉANCES**

##### **4-5-1. Provision à caractère individuel**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque est effectuée sur la base de la situation, à la date d'arrêté, et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation est accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations conduisent la Banque à déterminer un montant de provisions requis, un montant de la dotation aux provisions et un montant de produits réservés.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties :

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :



Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

#### 4-5-2. Provision à caractère général

En application la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents, la banque doit constituer une provision à caractère général dite « provision collective » par prélèvement sur les résultats pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1).

#### 4-5-3. Provisions additionnelles

Selon la circulaire n° 2013-12 du 31 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :

$$A=N-M+1$$

A : ancienneté dans la classe 4

N: Année d'arrêt des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

#### 4-5-4. Valeur des biens Ijara

La valeur des biens octroyés à la clientèle via la « technique Ijara » est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions à caractère individuel et des provisions additionnelles et ce compte tenu d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition. Cette décote diffère selon la nature du bien financé et se détaille comme suit :

Biens donnés en leasing	Décote annuelle (par an d'âge)
Matériel standard	30%
Matériel spécifique	40%
Immeuble	10%

Par ailleurs, la valeur du bien est considérée nulle en cas d'épave ou de vol.

#### 4-6. LES RÈGLES D'ÉVALUATION DES TITRES

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°93-08 du 03-07-1993 de la Banque Centrale de Tunisie, l'évaluation des titres détenus par la Banque est effectuée comme suit :

- Les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.
- Les titres de placement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
  - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
  - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

#### 4-7. PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT ET COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement figurent au niveau des états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont compensés pour le besoin de la présentation des états financiers.

#### 4-8. CONVENTION DE PRÉÉMINENCE DU FOND SUR LA FORME

Les opérations effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à leur nature et réalité financière sans tenir compte uniquement de leur apparence juridique. C'est le cas des opérations de Mourabaha, d'Ijara et de ventes Khadamet.

#### 4-9. LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

Nature des immobilisations	Taux d'amortissement
Immeubles	5%
Agencement et Aménagement	10%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel roulant	20%
Matériel informatique	20%
Droit d'usage	4%
Logiciels informatiques	33%

#### 4-10. CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

#### 4-11. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

### 5. NOTES RELATIVES AU BILAN

#### 5-1. ACTIF

##### 5-1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à **182622** KDT contre **145 527** KDT au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Caisse	32 085	23 342
Comptes ordinaires BCT	150 487	119 596
Chèques Postaux	50	2 589
	<b><u>182 622</u></b>	<b><u>145 527</u></b>

### 5-1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à **353 456** KDT contre **293 999** KDT au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Créances sur les établissements Bancaires	(i)	175 017	172 281
Créances sur les établissements Financiers	(ii)	178439	121 718
		<b>353 456</b>	<b>293 999</b>

(i) Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2017, à **175 017** KDT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Moudharaba interbancaire	129 083	130 906
Financement mourabaha	25 700	0
Comptes correspondants NOSTRI	18 804	40 671
Créances rattachées sur moudharaba interbancaire	256	704
Créances rattachées sur financement mourabaha	1 174	0
	<b>175 017</b>	<b>172 281</b>

(ii) Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2017, à **178 439** KDT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Certificats de leasing	176 500	120 500
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	1 939	1 218
	<b>178 439</b>	<b>121 718</b>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	<u>jusqu'à 3 mois</u>	<u>Plus de 3 mois et moins de 6 mois</u>	<u>entre 6 mois et 1 an</u>	<u>Plus d'1an et moins de 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Certificat de leasing	173 500	3 000	0	-	-	<b>176 500</b>
Moudharaba interbancaire	86 002	7 345	35 736	-	-	<b>129 083</b>
Comptes correspondants	18 804	-	-	-	-	<b>18 804</b>
Financement Mourabaha	989	988	1 977	15 815	5 931	<b>25 700</b>
Créances rattachées	2 987	138	244	-	-	<b>3 369</b>
<b>Total</b>	<b>282 282</b>	<b>11 471</b>	<b>37 957</b>	<b>15 815</b>	<b>5 931</b>	<b>353 456</b>

### 5-1-3. Créances sur la clientèle

Le solde des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2017 à **2 093 577** KDT contre **1 706 725** KDT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Portefeuille Mourabaha	(i)	1 686070	1 379 836
Vente Khadamet	(ii)	2 253	1 198
Financement WakalaBilistethmar		600	0
Comptes débiteurs de la clientèle	(iii)	1 654	1 227
Portefeuille Ijara		316 100	266 479
Autres financements à la clientèle	(iv)	79 432	59 168
Arrangements et Rééchelonnements		21 213	8 628
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		23 329	15 249
<b>Total brut</b>		<b>2 130 651</b>	<b>1 731 785</b>
Provisions pour créances douteuses	(iiv)	(11 204)	(9 226)
Provision Collective	(iiv)	(15 047)	(8 340)
Provisions additionnelles	(iiv)	(7 077)	(4 897)
Agios réservés		(3 746)	(2 597)
<b>Total net</b>		<b>2 093 577</b>	<b>1 706 725</b>

La ventilation des créances brutes sur la clientèle au 31 décembre 2017 selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	<u>jusqu'à 3 mois</u>	<u>Entre 3 et 6 mois</u>	<u>entre 6 mois et 1 an</u>	<u>Entre 1 et 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Portefeuille financement (mourabha, khadamet&ijara)	310 355	246 961	245 835	795879	427 207	<b>2026 237</b>
Compte débiteur de la clientèle	1 654					<b>1 654</b>
Autres financements à la clientèle	54 644	2 822	5 030	14 555	2 380	<b>79 431</b>
Créances rattachées	11 163	3 399	5 462	3 305		<b>23 329</b>
<b>Total</b>	<b>377 816</b>	<b>253 182</b>	<b>256327</b>	<b>813739</b>	<b>429 587</b>	<b>2130651</b>

(i) Portefeuille Mourabaha

Le portefeuille Mourabaha enregistre l'ensemble des opérations de financements de biens à court, long et moyen terme, octroyés à la clientèle via la « technique mourabaha ».

(ii) Ventes Khadamet

Le portefeuille Khadamet enregistre l'ensemble des opérations de financements de services à court et moyen terme, octroyés à la clientèle via la technique « ventes khadamet ».

(iii) Comptes débiteurs de la clientèle

Il s'agit des comptes débiteurs non rémunérés des clients ordinaires. L'octroi de cet avantage aux clients n'est pas automatique. Il est soumis à une autorisation préalable auprès de la direction générale. Aucun profit n'est constaté sur les débits en comptes.

(iv) Autres financements à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2017, à **79 432** KDT et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Total créances douteuses	(i)	64896	48 507
Valeurs impayées des créances saines		14536	10 661
		<b>79 432</b>	<b>59 168</b>

(i) La défalcation des créances douteuses selon la classe de risque se présente comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Créances de la classe 2		10 222	13 275
Créances de la classe 3		20403	2 846
Créances de la classe 4		34271	32 386
		<b>64 896</b>	<b>48 507</b>

(iiv) La reconstitution du stock de provision au 31/12/2017 se détaille comme suit :

Libellé	Stock au 31/12/2016	Dotation 2017	Reprise 2017	Stock au 31/12/2017
Provision pour créances douteuses	9 226	4 597	(2 619)	11 204
Provisions additionnelles	4 897	2 610	(430)	7 077
Provision collective	8 340	6 707	-	15 047
<b>Total Général</b>	<b>22 463</b>	<b>13 914</b>	<b>(3 049)</b>	<b>33 328</b>

#### 5-1-4. Portefeuille-titre commercial

Le solde de cette rubrique s'élève à 10 KDT au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Titres de Placement à revenu variable		10	10
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial		0	0
<b>Total brut</b>		<b>10</b>	<b>10</b>
Provision pour dépréciation		0	0
<b>Total Net</b>		<b>10</b>	<b>10</b>

#### 5-1-5. Portefeuille-titre d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à **19 743** KDT au 31 décembre 2017 contre **10 941** KDT au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Titres de participation	(i)	19473	10 603
Emprunt National (sans intérêts)		270	338
Créances rattachées aux titres d'investissement		0	0
<b>Total brut</b>		<b>19743</b>	<b>10 941</b>
Provision pour dépréciations de titres		0	0
<b>Total Net</b>		<b>19743</b>	<b>10 941</b>

(i) Les titres de participation ainsi que les mouvements y afférent se détaillent ainsi :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2016	Acquisition	Cession	Valeur Brute au 31/12/2017	Part dans le capital
ZITOUNA TAKAFUL	4 500	0	0	4 500	30%
Zitouna LLD	150	0	0	150	30%
ZitounaTamkeen	900	2 870	0	3 770	25%
Green Label Oil	3 000	0	0	3 000	4%
Briqueterie BirMcherga	2 000	0	0	2 000	3%
Carthago Sanitaire	0	5 000	0	5 000	8%
TDF III	0	1 000	0	1 000	5%
SIBTEL	53	0	0	53	1%
<b>Total Général</b>	<b>10 603</b>	<b>8 870</b>	<b>0</b>	<b>19473</b>	

### 5-1-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint un montant de **71 944KDT** au 31 décembre 2017 contre **71 309KDT** au 31 décembre 2016 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Logiciels et serveurs	12 776	11 316
Droit d'usage	2 425	2 232
Fonds de commerce	130	130
Constructions	32 188	32 188
Agencements et aménagements	30 524	25 336
Matériels et équipements de bureau	6 421	5 640
Matériels informatiques	13 035	11 306
Matériels de transport	2 557	2 568
Terrain	11 937	11 937
Autres matériels	1 114	934
Agencements et aménagements en cours	316	1 454
Constructions en cours	1025	974
Logiciels en cours	924	77
<b>Valeur brute des immobilisations</b>	<b>115372</b>	<b>106 092</b>
Amortissements	(43 428)	(34 783)
<b>Valeurs nettes en fin de période</b>	<b>71 944</b>	<b>71 309</b>

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées, au cours de l'exercice 2017, se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2016	Acquisition-Cession	Valeur Brute au 31/12/2017	Amort. au 31/12/2016	Dotations aux Amort.	Reprises	Amort. au 31/12/2017	VCN au 31/12/2017
Immobilisations d'exploitation	32 188	0	32 188	(9 161)	(1 608)		(10 769)	21419
Terrain (*)	11 937	0	11 937	0	0		0	11 937
Agencements et aménagements	25 336	5 188	30 524	(7 660)	(2 890)		(10 550)	19 974
Mobilier et Matériels	29 196	4150	33 346	(16 409)	(3 785)	44	(20 150)	13196
Matériel de Transport	2 568	(11)	2 557	(1 084)	(420)	110	(1 394)	1 163
Immobilisations en cours	2 505	(240)	2 265	0	0		0	2 265
Immobilisations Incorporelle	2 362	193	2 555	(469)	(96)		(565)	1 990
<b>Total Général</b>	<b>106 092</b>	<b>9 280</b>	<b>115372</b>	<b>(34 783)</b>	<b>(8 799)</b>	<b>154</b>	<b>(43 428)</b>	<b>71 944</b>

(\*)Le terrain sur lequel est édifié le siège social est hypothéqué au profit de l'ATB « ArabTunisian Bank ».

### 5-1-7. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à **102279KDT** contre **53 800KDT** au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Débiteurs divers	(i)	15 182	10 190
Biens acquis dans le cadre des opérations de financement	(ii)	33 646	16 286
Comptes de régularisation	(iii)	49 060	22 108
Non valeurs	(iv)	436	716
Siège, succursale et agences		0	571
Biens récupérés destinés à la vente	(v)	3 955	3 929
		<b>102 279</b>	<b>53800</b>

(i) Les débiteurs divers sont analysés comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Dépôts et cautionnements constitués par la banque		64	68
Avances sur commandes		1 351	1 389
Retenue à la source		68	52
TVA déductible		3 601	3 797
Autres Impôts et taxes à récupérer		0	0
Avance sur impôt IS	(1)	4 627	490
Autres débiteurs divers		5 471	4 394
		<b>15 182</b>	<b>10 190</b>

(1) Il s'agit des acomptes provisionnels au titre de l'année 2017.

(ii) Les biens acquis dans le cadre des opérations de financement se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Biens Mourabaha		33 510	15 540
Bien Ijara		50	717
Biens Khadamet		86	29
		<b>33 646</b>	<b>16 286</b>

(iii) Les comptes de régularisation sont analysés ainsi :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Débites à régulariser et divers		45 123	18724
Charges payées ou comptabilisées d'avance		3 890	3 384
Compte d'ajustement devise		47	0
		<b>49 060</b>	<b>22108</b>

(iv) Les non valeurs, constituées des charges à répartir ainsi que les frais d'émission des titres participatifs, se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Charges à répartir sur plusieurs exercices		161	386
Frais d'émission Titres participatifs		275	330
		<b>436</b>	<b>716</b>



- (v) Suite à la résiliation par voie judiciaire des contrats de financement, il a été décidé de reclasser les biens récupérés parmi les biens destinés à la vente. Ces biens sont traités conformément à l'IFRS 5 relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activité abandonnées.

Conformément à l'IFRS 5, les actifs destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majorés des frais et des coûts engagés, ces biens ne font pas l'objet d'amortissement mais sont sujet à évaluation annuelle et figurent aux états financiers au plus faible entre le coût d'acquisition et la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

## 5-2. PASSIF

### **5-2-1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à **80100** KDT contre **56 548** KDT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Dépôts et avoirs des établissements Bancaires	(i)	72 594	49 847
Dépôts et avoirs des établissements Financiers	(ii)	7 506	6 701
		<b>80 100</b>	<b>56 548</b>

- (i) Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2017 comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Comptes correspondants LORI		441	416
Moudharaba interbancaire		71 885	49 198
Dettes rattachées sur Moudharaba interbancaire		268	233
		<b>72 594</b>	<b>49 847</b>

- (ii) Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2017 comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Dépôts des établissements Financiers		6 238	3 400
Comptes Istethmar		1 257	3 280
Créances rattachées sur comptes istethmar		11	21
		<b>7 506</b>	<b>6 701</b>

La répartition des dépôts des établissements bancaires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	<u>jusqu'à</u> <u>3 mois</u>	<u>Entre 3 et 6</u> <u>mois</u>	<u>entre 6 mois</u> <u>et 1 an</u>	<u>Entre 1 et 5</u> <u>ans</u>	<u>Plus de 5</u> <u>ans</u>	<u>Total</u>
Moudharba interbancaire	71 885	-	-	-		<b>71 885</b>
Dépôts des établissements financiers	6 238	-	-	-		<b>6 238</b>
Comptes Istethmar	1 000	257	-	-		<b>1 257</b>
Comptes correspondants LORI	441	-	-	-		<b>441</b>
Dettes rattachées	275	4	-	-		<b>279</b>
<b>Total</b>	<b>79 839</b>	<b>261</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>80100</b>

## 5-2-2. Dépôt de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2017 à **2 356 514KDT** contre **1 947 604KDT** au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Comptes à vue	(i)	706 050	627 336
Comptes d'épargne	(ii)	1 173 934	958 896
Autres produits financiers	(iii)	278 339	200 754
Comptes dépôts participatifs	(iv)	114225	110 632
Autres sommes dues à la clientèle	(v)	78 841	46 618
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		5 125	3 368
		<b>2 356 514</b>	<b>1 947 604</b>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	<b>Jusqu'à 3 mois</b>	<b>Entre 3 mois et 6 mois</b>	<b>Entre 6 mois et 1an</b>	<b>Entre 1 an et 5 ans</b>	<b>plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Comptes à vue(*)	105 906	210 050	253 561	136 533	-	<b>706 050</b>
Comptes d'épargne(*)	0	117 394	211 308	615 141	230 091	<b>1 173 934</b>
Autres produits financiers	108666	59853	84 638	24173	1 009	<b>278339</b>
Comptes de dépôts participatifs(*)	22846	36 552	38 379	16 448	-	<b>114225</b>
Autres sommes dues à la clientèle(*)	23652	32 325	16 872	5 992	-	<b>78 841</b>
Dettes rattachées	2 342	1 157	1 626	-	-	<b>5 125</b>
<b>Total</b>	<b>263 412</b>	<b>457 331</b>	<b>606 384</b>	<b>798 287</b>	<b>231 100</b>	<b>2 356 514</b>

(\*) Selon les hypothèses de stabilité interne

(i) Les comptes à vue représentent les comptes en dinars et les comptes réglementés non rémunérés. Ils se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Comptes chèques entreprises	203 807	162 783
Comptes chèques particuliers	311 391	269 464
Comptes réglementés en devises	185 295	187 538
Comptes réglementés en dinars	5 557	7 551
	<b>706 050</b>	<b>627 336</b>

La composition des dépôts à vue selon le secteur d'activité de la clientèle, s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Compagnies d'assurances	288	540
Entreprises publiques	1 033	866
Autres clientèles commerciales	169 253	161 735
Non-résidents	190 847	195 086
Clients particuliers	344 629	269 109

706 050      627 336

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
HissabTawfir	1 173 908	958 861
Comptes Tawfir Poste	26	35
	<u>1 173 934</u>	<u>958 896</u>

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Contrats Istithmar Mouwajah	218 952	140 472
Contrats Istithmar	59 387	60 282
	<u>278 339</u>	<u>200 754</u>

(iii) Les dépôts participatifs représentent les comptes participatifs Entreprises et les comptes réglementés (les comptes en devises et les comptes en dinars convertibles) rémunérés :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Comptes participatifs entreprises	72 341	79 719
Comptes en dinars convertibles	7 340	8 839
Comptes en devise	34 544	22 074
	<u>114225</u>	<u>110 632</u>

(v) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Comptes indisponibles	32 136	11 970
Réserve d'Equilibre de Profit « PER »	868	4 758
HamechEljedeya (i)	5 786	3 607
Autres provisions constituées par la clientèle	40 051	26 283
	<u>78 841</u>	<u>46 618</u>

(i) HamechEljedeya est le montant payé par le client à la demande de la Banque, afin de vérifier s'il est sérieux dans sa demande pour acheter ou louer le bien objet de financement et afin de s'assurer qu'il peut indemniser le dommage réel en cas de non aboutissement.

### 5-2-3. Dettes de financements et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique, constituée d'un financement contracté auprès d'une banque, s'élève au 31 décembre 2017 à **3 724** KDT contre **6 885** KDT au 31 décembre 2016 :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Emprunts et ressources spéciales	3 704	6 850
Dettes rattachées aux Emprunts et ressources spéciales	20	35
	<u>3 724</u>	<u>6 885</u>

### 5-2-4. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à **133 074** KDT contre **92 029** KDT au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Comptes de régularisation	(i)	53 661	39 598
Créditeurs divers	(ii)	73 938	47900
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	5 063	4 304
Siège, succursale et agences		98	0
Provisions pour risques et charges	(iv)	312	225
Provisions pour créances douteuses Hors Bilan		2	2
		<b>133 074</b>	<b>92029</b>

(i) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Charges à payer		8 189	9 389
Charges à payer sur titres participatifs		2 866	936
Produits perçus ou comptabilisés d'avance		88	73
Crédits à régulariser et divers		23 302	11 120
Compensation à régler		19 216	18 009
Compte d'ajustement devise		0	71
		<b>53 661</b>	<b>39 598</b>

(ii) Les créditeurs divers se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Fournisseurs Mourabaha		44 734	20 482
Fournisseurs Ijara		4 338	3 675
Fournisseurs Khadamet		88	29
Autres Fournisseurs		7 411	5 357
Organismes de prévoyance sociale		4 140	3305
Etat impôts et taxes(*)		11 640	12 390
Autres Créditeurs divers		1 587	2 662
		<b>73 938</b>	<b>47900</b>

(iii) Les comptes exigibles après encaissement se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Comptes exigibles après encaissement		763 983	703 952
Portefeuille encaissement		(758 920)	(699 648)
		<b>5 063</b>	<b>4 304</b>

(iv) Les provisions sont analysées comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Provision pour créances sur autres débiteurs divers		312	225
		<b>312</b>	<b>225</b>

### 5.2.5. Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2017 à **120000** KDT composé de **120 000 000** actions d'une valeur de 1 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2017 à **250 219 KDT** contre **179 245 KDT** au 31 décembre 2016. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Prime d'émission	Réserves d'inv.	Réserve légale	Autres capitaux propres	Report à nouveau	RN. de l'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2016</b>	99 000	28 500	-		45 000	(5 885)	12 630	<b>179 245</b>
Augmentation du capital	21 000	-	-		-	-	-	<b>21 000</b>
Réserves			5 000	337		(5 337)		<b>0</b>
Autres capitaux propres	-	-	-		30 000			<b>30 000</b>
Report à nouveau	-	-	-		-	12 630	(12 630)	<b>-</b>
Résultat net de l'exercice	-	-	-		-	-	19 974	<b>19 974</b>
<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>120 000</b>	<b>28 500</b>	<b>5 000</b>	<b>337</b>	<b>75 000</b>	<b>1 408</b>	<b>19 974</b>	<b>250 219</b>

La banque a émis au mois de Juillet 2017 des titres participatifs « CHAHADET ZITOUNA 2017 » à hauteur de 30 000 KDT et ce, conformément à l'article 370 du code des sociétés commerciales aux conditions suivantes :

- Durée : 7 ans
- Paiement principal : in fine
- Taux de profit : avance 6.25% + rémunération variable selon des clés de répartition prédéterminées et révisables annuellement.
- Paiement profit : annuel, la partie variable après la tenue de l'AGO.

#### RÉPARTITION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2017, se détaille comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Entre 1an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Actif</b>						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	182 622					182 622
Créances sur les établissements bancaires et financiers	282 282	11 471	37 957	15 815	5 931	353 456
Créances sur la clientèle	340 742	253 182	256 327	813 739	429 587	2 093 577
Portefeuille Titre –Commercial	10					10
Portefeuille Titre d'investissement		67		203	19 473	19 743
Valeurs Immobilisés	2 451	2 277	4 416	25 990	36 810	71 944
Autres actifs	97 923	53	4 025	278		102 279
<b>Total Actif</b>	<b>906 030</b>	<b>267 050</b>	<b>302 725</b>	<b>856 025</b>	<b>491 801</b>	<b>2 823 631</b>
<b>Passif</b>						
Banque Centrale et CCP	0					0
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	79 839	261	0	0	0	80 100
Dépôts et avoirs de la clientèle	263 412	457 331	606 384	798 287	231 100	2 356 514
Dettes de financements et ressources spéciales	413	185	381	2 745		3 724
Autres Passifs	130 208	2 866				133 074
Capitaux Propres					175 219	175 219
Titres participatifs					75 000	75 000
<b>Total Passif</b>	<b>473 872</b>	<b>460 643</b>	<b>606 765</b>	<b>801 032</b>	<b>481 319</b>	<b>2 823 631</b>
<b>Position Nette</b>	<b>432158</b>	<b>(193 593)</b>	<b>(304 040)</b>	<b>54 993</b>	<b>10 482</b>	<b>0</b>

## **7. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **7-1. Cautions, avals et autres garanties données**

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2017, à **46 391** KDT contre **29 868** KDT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<b>En faveur d'établissements bancaires et financiers</b>	<b>2 220</b>	<b>791</b>
<b>En faveur de la clientèle</b>	<b>44 171</b>	<b>29 078</b>
Cautions pour marchés	33 809	20 669
Cautions diverses	10 362	8 408
	<b>46 392</b>	<b>29 868</b>

### **7-2. Crédits documentaires**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à **63506** contre **67 688** KDT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Ouverture de crédits documentaires	46 677	40 980
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	16 829	26 708
	<b>63 506</b>	<b>67 688</b>

### **7-3. Engagements de financement donnés**

Ce sont les accords de financement que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de ses clients. Ils s'élèvent, au 31 décembre 2017 à **292 933** KDT.

### **7-4. Garanties reçues**

Les garanties reçues s'élèvent, au 31 décembre 2017 à **586 191**KDT, contre **660 910** KDT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Garanties reçues des banques	-	86 172
Garanties reçues de la clientèle	586 191	574 738
	<b>586 191</b>	<b>660 910</b>

### **7-5. Opérations en devises**

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan représentent les opérations d'achat et de vente de devises au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2017 comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Achat au comptant	4 066	9 783
Vente au comptant	1 180	3 152
	<b>5 246</b>	<b>12 935</b>

## **8. NOTES RELATIVES À L'ETAT DE RÉSULTAT**

### **8-1. Profits et revenus assimilés**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à **152 169** KDT contre **118 878** KDT au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i) 15736	12 133
Produits sur opérations de financement	(ii) 133595	104 618
Revenus assimilés	(iii) 2 838	2 127
	<b><u>152169</u></b>	<b><u>118 878</u></b>

(i) Les produits sur opérations interbancaires se détaillent comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Produits sur opérations de Moudharaba interbancaire	3 648	3 721
Produits sur financement Mourabha	1 174	0
Produits sur certificats de leasing	10 914	8 412
	<b><u>15736</u></b>	<b><u>12 133</u></b>

(ii) Les produits sur opérations de financement se présentent comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Produits sur opérations de Mourabha (LMT, CT)	107 288	83 909
Produits sur financement Ijara	26033	20 643
Produits sur opérations de fin WakalaBelistethmar	99	0
Produits sur opérations de ventes Khadamet	175	66
	<b><u>133595</u></b>	<b><u>104 618</u></b>

(iii) Les revenus assimilés sont constitués des commissions sur avals, cautions et acceptations bancaires.

### **8-2. Commissions**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à **27 853** KDT contre **22 876** KDT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	8 056	7 024
Commissions sur les opérations de Banque assurances	1 062	644
Commissions de tenue de comptes	5 538	4 269
Commissions sur activités de commerce international	1 456	1 055
Commissions sur activités monétiques	3 366	2 597
Commissions sur les opérations Digitales	555	852
Commissions sur les financements	7 820	6 435
	<b><u>27 853</u></b>	<b><u>22 876</u></b>

### 8-3. Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à **9 744** KDT contre **6 104** KDT au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Gains de change	16 818	8 534
Pertes de change	(7 074)	(2 430)
	<u>9 744</u>	<u>6 104</u>

### 8-4. Charges encourues et assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à **59 148** KDT contre **44 165** KDT au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	1 795	1 023
Charges sur les dépôts de la clientèle	(i) 50 799	39 474
Charges sur Titres participatifs	(iii) 6 499	3 611
Résorptions frais d'émission TP	55	-
	<u>59 148</u>	<u>44 109</u>

(i) Le solde de ce compte s'analyse comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Dépôts participatifs	(1) 4 121	2 976
Comptes Tawfir	(2) 33 750	26 960
Comptes Istithmar	(3) 3 299	3 458
Comptes IstithmarMouajah	9 629	6 080
	<u>50 799</u>	<u>39 474</u>

- (1) Les dépôts participatifs sont constitués des dépôts participatifs Entreprises, des comptes participatifs réglementés en devises et en dinars convertibles.
- (2) Les comptes Tawfir sont les comptes spéciaux d'épargne rémunérés selon le principe de partage de pertes et profits.
- (3) Les comptes Istithmar sont les placements de la clientèle pour une durée supérieure à 3 mois rémunérés selon le principe de partage des pertes et profits.

Les indicateurs des profits servis aux comptes Istithmar, comptes Tawfir et comptes dépôts participatifs, issus de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la banque, se présentent comme suit :



Nature de Dépôt	Taux de profit année 2017
Comptes participatifs entreprises	2,00%
Comptes spéciaux en dinar convertible	2,25%
Comptes étrangers en dinar convertible	2,25%
Compte Tawfir	3,85%
Contrats Istithmar : 03 mois < Maturité < 06 mois	3,65%
Contrats Istithmar : 06 mois < Maturité < 12 mois	4,27%
Contrats Istithmar : 12 mois < Maturité < 24 mois	4,78%
Contrats Istithmar : Maturité ≥ 24 mois	5,31%

- (ii) La rémunération des titres participatifs est annuelle et estimée à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable.

La deuxième partie variable est calculée conformément au système de partage des profits et suivant une clé de répartition fixée pour l'année 2017 à 95%. Elle est payable le 30 juin de chaque année après la tenue de l'AGO.

La charge sur titres participatifs est estimée au 31/12/2017 à 6 499 KDT.

#### 8-5. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à **10 966 KDT** contre **4 130 KDT** au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Dotations aux provisions sur créances douteuses	4 597	4 074
Dotations aux provisions additionnelles	2 610	1 483
Dotations aux provisions collectives	6 707	2 218
Reprises de provisions sur créances douteuses	(2 619)	(3 178)
Reprise de provisions additionnelles	(430)	(395)
Abandon de créances	14	5
Dotations aux provisions pour risques et charges	107	118
Reprise sur provisions pour risques et charges	(20)	(195)
	<b>10 966</b>	<b>4 130</b>

#### 8-6. Frais de personnel

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017, à **60 497 KDT** contre **51 170 KDT** au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Salaires	47 928	40 727
Charges sociales	11 394	8 925
Dotations aux provisions pour congés payés	140	607
Indemnités de départ à la retraite	366	287
Prime assurance Takaful Complément de Retraite	669	624
	<b>60 497</b>	<b>51 170</b>

### 8-7. Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à **24 405 KDT** contre **19 038 KDT** au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Frais divers de gestion	11 784	8 246
Impôts et taxes	1 848	1 300
Missions, voyages et déplacement	466	509
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 267	969
Transport et déplacement	15	14
Travaux, fournitures et services extérieurs	7 498	6 432
Autres charges d'exploitation	131	157
Frais Marketing et événementiel	1 396	1 411
	<b>24 405</b>	<b>19 038</b>

### 8-8. Impôts sur les Sociétés

L'impôt sur les sociétés est calculé à partir du résultat comptable arrêté au 31/12/2017 et ce en vertu de l'article 59 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

L'impôt calculé pour l'année 2017 est de **3 370 KDT** contre **5 141 KDT** au 31/12/2016.

<b>Résultat comptable avant impôt</b>	<b>23 825</b>
Total Réintégrations	15 176
Total Déductions	320
<b>Résultat fiscal de l'exercice avant imputation des provisions</b>	<b>38 682</b>
Provisions pour créances douteuses	4 597
Provisions collectives	6 707
Provisions additionnelles	2 609
Provisions pour congés payés	140
<b>Résultat fiscal de l'exercice</b>	<b>24 628</b>
Déduction pour réinvestissement exonéré	15 000
<b>Résultat imposable</b>	<b>9 628</b>
<b>Impôt sur les sociétés dû</b>	<b>3 370</b>

### 8-9. Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à 495 KDT contre 1 664 KDT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

- La loi des finances pour la gestion de l'année 2017 a instauré une contribution conjoncturelle exceptionnelle calculée sur la base de 5% du résultat avant impôt. La charge ainsi calculée est de 481 KDT constatée dans la rubrique des autres éléments extraordinaires.
- Des pertes extraordinaires pour 14 KDT

## 8-10. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servies à sa détermination sont arrêtés sur la base de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017. Ainsi, le résultat par action se présente comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Résultat net attribuable aux actionnaires	19 974	12 630
Nombre d'actions ordinaires	104 546393	88 557 377
Résultat de base par action (en DT)	<b>0,1911</b>	<b>0,1426</b>
Résultat dilué par action (en DT)		<b>0,1424</b>

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentielles dilutives au cours de la période.

## 8-11. Montant Zakat

La banque procède au calcul du montant de Zakat du par les actionnaires et les titulaires des comptes d'investissement Mutlak et les titulaires des titres participatifs qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2017</b>
Total Actif soumis à Zakat	2 384 482
Total Passif soumis à Zakat	826 253
Base Zakat	1 558 229
Montant Zakat du	40 163
Zakat du par les titulaires des comptes d'investissement Mutlak	34 309
Zakat du par les actionnaires	3 947
Zakat du par les titulaires des titres participatifs	1 907
<b>Montant Zakat par action (DT)</b>	<b>0.0329</b>
<b>Taux Zakat relatif aux comptes d'investissement Mutlak et titres participatifs</b>	<b>2.543%</b>

## 9. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2017, un solde de **201 426KDT** contre **186 198KDT** au 31 décembre 2016 et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Caisse	32 085	23 342
Banque Centrale (Compte Ordinaire)	150 487	119 596
Chèques Postaux	50	2 589
Banque de dépôt (Compte Ordinaire)	133	324
Banques non-résidentes (Compte Ordinaire)	18 671	40 347
	<b>201 426</b>	<b>186198</b>

## 10. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A la fin de l'exercice 2017, les transactions avec les parties liées se présentent comme suit (en KDT):

- **Transactions avec le groupe « POULINA » :**

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2017	Engagements HB 31/12/2017
	4383295	SOCIETE YASMINE	10 000	7 ans	10 000	-
1	32052	SNA	7 543		2 983	-
9	B02135592010	STE PARTNER INVEST	4 653	5 ans	1 653	-
1	2611820	SOCIETE CEDRIA	1 848		1 412	-
1	53397	SOCIETE ALMES	6 806		3 867	-
1	341396	STE EL MAZRAA	1 490		295	-
1	340513	STE AGRICOLE EL HADAYEK	1 232	5 ans	1 232	-
1	10056992	P.G.H	9 710		6 724	-
	2767952	GAN DISTRIBUTION	1 162		645	-
	53413	SOCIETE EL HANA	1 352	3	852	
	341602	SOCIETE LA PAIX	1 408	5 ans	910	-
	7570740	STE AGRICOLE SAOUF	10 000	7 ans	10 000	-

- **Transactions avec le groupe « « AI KARAMA HOLDING » » :**

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2017	Engagements HB 31/12/2017
9	B24213252010	ZITOUNA TELECOM	2 400	1 an	2 400	-
	B03246912015	ZITOUNA TAMKEEN	946		889	-
	B01100102011	ZITOUNA TAKAFUL	-	-	-	25 310

- **Transactions avec le groupe « MEDDEB » :**

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2017	Engagements HB 31/12/2017
1	8813800	CENTRALE LAITIERE DU NORD	1 314	7 ans	309	1 962

- **Transactions avec le groupe « MOKHTAR » :**

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2017	Engagements HB 31/12/2017
	7802895	SOCIETE CARTHAGE GRAINS	39 506		38 742	-
	10470383	SOCIETE CARTHAGE INDUSTRIE	1 224		627	-
	B06109792010	SOCIETE FONDINOR	97		92	
	B01202592016	SOCIETE TEXTILE DU NORD	77		77	-

- **Transactions avec la Direction Générale :**

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2017	Engagements HB 31/12/2017
2	188378	EZZEDINE KHOJA	321	15 ans	247	-
2	2923381	TAOUFIK LACHHEB	545		502	-
2	5768	RAOUDHA BOUZOUITA	60	7 ans	15	-

- **Transactions avec « ETAT TUNISIEN » :**

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2017	Engagements HB 31/12/2017
1	28910	TUNISAIR	18 914		17 368	
1	2318590	TUNISAIR EXPRESS	6 369		4 753	73
1	34470	LES CIMENTS DE BIZERTE	7 247		7 228	-
9	B01154042013	SOUTH SERVICE COMPANY	1 149	5 ans	571	5

- **Transactions avec la Société « AGRICOLE SIDI DAOUD » :**

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2017	Engagements HB 31/12/2017
1	341297	SOCIETE AGRICOLE SIDI DAOIUD	2 500	7 ans	2 000	-

- **Transactions avec la Société « MAGASIN GENERAL » :**

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2017	Engagements HB 31/12/2017
	316091	STE MAGASIN GENERAL	3 763	-	3 763	-

- **Transactions avec la Société « ENNAKL » :**

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2017	Engagements HB 31/12/2017
1	20826	SOCIETE ENNAKL	-	-	-	58

- **Transactions avec la Société « CAR GROS » :**

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2017	Engagements HB 31/12/2017
1	9522509	SOCIETE CAR GROS	-	-	-	35

## 11. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2017 autre que les rémunérations des dirigeants

Les opérations réalisées avec les sociétés qui appartiennent au groupe EL KARAMA HOLDING et ayant fait l'objet de confiscation en application du décret-loi n° 2011-13 du 14 mars 2011 portant confiscation des avoirs et des biens meubles et immeubles :

- En vertu de la convention conclue avec la société « **ZitounaTakaful** », la banque a perçu des commissions de l'ordre de **1 104 943 DT TTC** au titre des contrats Ijara et de **411 403 DT TTC** au titre des contrats collectifs « Takaful Financement », des commissions de l'ordre de **23 398 TTC** au titre des contrats « Takaful Incendie » et des indemnités suite à des sinistres de l'ordre de **62 947 DT**. La Banque Zitouna a facturé aussi la somme de **9 367DT TTC** relative au service de mise à la disposition du local de l'agence LAC I.
- Par ailleurs, la société « **ZitounaTakaful** » a facturé à la Banque Zitouna un montant de **366 219 DT TTC** correspondant à l'assurance d'indemnité de départ à la retraite, un montant de **2 866 277 DT TTC** correspondant au contrat d'assurance groupe, un montant de **798 435 DT TTC** correspondant au contrat d'assurance vie Mourafek et un montant de **379665 DT TTC** au titre de divers contrats d'assurances.

- La société « **DAR ESSABAH** » a facturé à la Banque Zitouna la somme de **1 184 DT TTC** au titre de services de publication aux journaux.
- La société « **Ooredoo Tunisie** » a facturé à la Banque Zitouna la somme de **490930DT TTC** au titre de services de communication téléphoniques.
- La société « **Radiophonique Zitouna** » a facturé à la Banque Zitouna la somme de **103 252 DT TTC** au titre de services de communication.
- La société « **ZitounaTamkeen** » a restitué en 2017 à la Banque Zitouna la somme **343 418 TND** sur lequel cette dernière s'est engagée à son profit avant sa création officielle. La Banque Zitouna a facturé aussi dans le même exercice la somme de **35 060 TND** relative au service de mise à la disposition de deux locaux et la somme de **899 177 TND** au titre des conventions de mise à disposition de Personnel.
- Dans le cadre de l'investissement exonéré touchant le résultat de l'exercice 2017, la banque a conclu, en date du 20 Décembre 2017, une convention avec la société « **POULINA GROUP HOLDING** » P.G.H portant sur la prise de participation dans l'augmentation de capital de la société Carthago Sanitaire pour un montant de **5 000 KDT**. Les titres détenus à ce titre par la banque Zitouna dans le groupe P.G.H se détaillent au 31/12/2017 comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2016	Acquisition	Cession	Valeur Brute au 31/12/2017	Part dans le capital
Green Label Oil	3 000	0	0	3 000	4%
Briqueterie BirMcherga	2 000	0	0	2 000	3%
Carthago Sanitaire	0	5 000	0	5 000	8%
<b>Total Général</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	

## 12. Rémunérations des dirigeants

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, administrateurs et membres des comités réglementaires se détaillent comme suit :

	DG*		DGA*		Administrateurs et membres des comités réglementaires	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Rémunération à court terme	337 058	34 962	155 339	26 989	256 544	252 878
Avantages postérieurs à l'emploi	115 063		80 598			
Autres avantages à long terme						
Indemnité de fin de contrat de travail						
Païement en actions						
<b>Total</b>	<b>452 121</b>	<b>34 962</b>	<b>235 938</b>	<b>26 989</b>	<b>256 544</b>	<b>252 878</b>

(\*) Les rémunérations indiquées au niveau du tableau ci-dessus ne tiennent pas compte du montant de la prime d'intéressement relative à l'exercice 2017 qui s'est élevée à **201 757 dinars**.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

**Messieurs les actionnaires de la Banque Zitouna,**

**1. Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci joint de la Banque Zitouna, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat, hormis la Zakat par action, l'état des engagements hors bilan et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 250 219 KDT, un bénéfice net de 19 974 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 201 426 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil

d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;



- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la banque.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 13 Avril 2018**

**Les Commissaires aux Comptes**

**La Générale d'Audit et Conseil**

**Membre de CPA Associates International**

**Chiheb GHANMI**

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte**

**Touche Tohmatsu Limited**

**Mohamed LOUZIR**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales**

**Exercice clos au 31 décembre 2017**

**Messieurs les actionnaires de la Banque Zitouna,**

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs bien-fondés. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2017 autres que les rémunérations des dirigeants :**

**I. Conventions de mise à disposition d'espace de travail conclues avec ZitounaTamkeen :**

La banque Zitouna a conclu, au cours de l'année 2017, deux conventions de mise à disposition d'un espace de travail avec la société ZitounaTamkeen :

- Une première ayant pour objet la mise à disposition par la banque à la société ZitounaTamkeen d'un espace de travail dans une partie du local abritant l'agence de la banque PIC-VILLE Sfax pour une durée d'une année renouvelable allant du 01.09.2017 au 31.08.2018. Cette convention prévoit une redevance annuelle de 12 240 DT HT avec une augmentation annuelle de 5% sur la base de la dernière redevance.
- Une deuxième ayant pour objet la mise à disposition par la banque à la société ZitounaTamkeen d'un espace de travail dans une partie du local abritant la direction régionale de Sousse de la Banque Zitouna pour une durée d'une année renouvelable allant du 01.09.2017 au 31.08.2018. Cette convention prévoit une redevance annuelle de 17 472 DT HT avec une augmentation annuelle de 5% sur la base de la dernière redevance.

Ces deux conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration réuni le 30 Mars 2018.

Le montant facturé, à ce titre, au cours de l'exercice 2017 est de 35 061 DT TTC.

**II. Contrat de publicité radio conclu avec la société radiophonique Zitouna**

La banque a conclu, en date du 24 Octobre 2017, un contrat de publicité radio avec la société

radiophonique ZITOUNA. En vertu des termes de ce contrat, le Radio ZITOUNA FM concède à la banque Zitouna le droit de diffuser des spots publicitaires et sponsoring d'émissions à des conditions préférentielles, pour une période d'une année à compter de la date de signature du contrat. Ce contrat prévoit une rémunération globale et forfaitaire de 88 500 DT TTC avec des échéances trimestrielles de 22 125 DT TTC.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 30 Mars 2018.

Le montant facturé, à ce titre, au cours de l'exercice 2017 est 44 250 DT TTC.

### **III. Conventions de mise à disposition de personnel conclues avec la société ZitounaTamkeen :**

La banque Zitouna a conclu deux conventions de mise à disposition de personnel avec la société ZitounaTamkeen :

- Une première conclue en date du 01 Juin 2016, ayant pour objet la prise en charge par la Banque Zitouna du salaire du DGA de la société ZitounaTamkeen détaché de la Banque Zitouna pour une durée de deux ans et ce à partir du 01 Juin 2017. Cette convention prévoit que cette prestation sera facturée par la banque à la société ZitounaTamkeen sur la base de détail du salaire et que cette facturation sera effectuée sans marge et sans TVA.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 30 Mars 2018

Le montant facturé à ce titre, au cours de l'exercice 2017, est de 198 631 DT.

- Une deuxième conclue en date du 15 Janvier 2016, ayant pour objet la prise en charge par la Banque Zitouna du salaire du PDG de la société ZitounaTamkeen et ce à partir du 01/10/2015. Cette convention prévoit que cette prestation sera facturée par la banque à la société ZitounaTamkeen sur la base de détail du salaire et que cette facturation sera effectuée sans marge et sans TVA.

Le montant refacturé à ce titre, au cours de l'exercice 2017, et qui concerne la période allant de Novembre 2015 à Décembre 2017 est de 700 546 DT.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 30 Mars 2018.

### **IV. Protocol d'accord conclu avec POULINA GROUP HOLDING P.G.H**

La banque a conclu, en date du 20 Décembre 2017, un protocole d'accord avec la société « POULINA GROUP HOLDING » P.G.H portant sur la prise de participation dans l'augmentation de capital de la société Carthage Sanitaire pour un montant de 5 000 KDT.

Cette prise de participation dans le capital de la société « Carthage Sanitaire » a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 08 Décembre 2017.

### **B- Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2017 autres que les rémunérations des dirigeants :**

#### **I. Financement au profit du Directeur Général Adjoint détaché :**

La banque Zitouna a accordé, au cours de l'exercice 2016, un financement « Mourabaha Tamouil

Menzel » au profit de M. Taoufik LACHHEB, Directeur Général Adjoint détaché, dans les conditions suivantes :

- Montant : 437 KDT
- Durée : 18 ans
- Taux de profit : 3,75%
- Commission : Franco
- Autofinancement : 23 KDT

Cette convention a été approuvée par le Comité Exécutif de Financement du 08 Mars 2016 et autorisée par le conseil d'administration du 02 Juin 2016.

L'encours de financement, au 31 Décembre 2017, est de 408 014 DT.

## **II. Opérations conclues avec la société Les Hirondelles**

### **1) Acquisition du 6<sup>ème</sup> étage du siège de la Banque**

La Banque Zitouna a conclu un accord de promesse de vente avec la Société « Les Hirondelles » portant sur l'acquisition du 6<sup>ème</sup> étage du siège de la Banque. En vertu de cet accord, la Banque Zitouna a avancé un montant de 1 350 000 DT au titre d'avance lors de la conclusion de la promesse de vente. Le conseil d'administration du 10/08/2012 a autorisé l'achat du 6<sup>ème</sup> étage de la Banque et a délégué au Directeur Général les pouvoirs afin de finaliser l'opération d'acquisition. Le conseil d'administration du 05 Mai 2016 a ratifié l'accord de promesse de vente conclu.

### **2) Acquisition du siège social de la banque**

La Banque Zitouna a acquis en décembre 2010 son siège social auprès de la société « Les Hirondelles » pour une valeur globale de 26 550 KDT toutes taxes comprises.

Cette acquisition a été financée à hauteur de 12 000 KDT d'autofinancement et d'un emprunt contracté auprès de la banque AL BARAKA pour 14 550 KDT remboursable sur 7 ans.

## **III. Opérations avec POULINA GROUP HOLDING P.G.H**

- ✓ La banque Zitouna a conclu une convention avec la société « POULINA Group Holding » portant sur la prise de participation dans l'augmentation du capital de la société « Briqueterie BirMchargua » pour un montant de 2 000 KDT.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 7 Décembre 2016.

- ✓ La banque Zitouna a conclu une convention avec la société « Poulina Group Holding » portant sur la prise de participation dans l'augmentation du capital de la société « Green Label Oil » pour un montant de 3 000 KDT.

Cette convention a été par votre conseil d'administration réuni le 7 Décembre 2016.

## **IV. Opération conclue avec la société ZitounaTamkeen**

La Banque Zitouna a engagé, en sa qualité de fondateur, des dépenses au profit de la Société ZitounaTamkeen. Les dépenses avancées sont à restituer par la société ZitounaTamkeen dès sa constitution.

Ces dépenses ont été autorisées par votre conseil d'administration réuni le 18 Décembre 2014 dans la limite de 1 500 000 DT.

Le conseil d'administration de la société ZitounaTamkeen réuni le 05 Mai 2016 a approuvé les dépenses d'établissement engagées par la banque Zitouna.

Le montant encaissé au cours de 2017, qui représente solde de la créance, est de l'ordre de 343 418 DT.

#### V. Opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe AL KARAMA HOLDING

Les opérations réalisées avec les sociétés qui appartiennent au groupe AL KARAMA HOLDING et ayant fait l'objet de confiscation en application du décret-loi n° 2011-13 du 14 mars 2011 portant confiscation des avoirs et des biens meubles et immeubles se présentent comme suit:

- ✓ En vertu de la convention conclue avec la société « ZitounaTakaful », la banque a perçu des commissions de l'ordre de 1 104 943 DT TTC au titre des contrats Ijara et de 411 403 DT TTC au titre des contrats collectifs « Takaful Financement », des commissions de l'ordre de 23 398 DT TTC au titre des contrats « Takaful Incendie » et des indemnités suite à des sinistres de l'ordre de 62 947 DT. La Banque Zitouna a facturé aussi mais sans être payée au 31 décembre 2017 la somme de 9 367 DT TTC relative au service de mise à la disposition du local de l'agence LAC I.

Par ailleurs, la société « ZitounaTakaful » a facturé à la Banque Zitouna un montant de 366 219 DT correspondant à l'assurance d'indemnité de départ à la retraite, un montant de 2 866 277 DT correspondant au contrat d'assurance groupe, un montant de 798 435 DT correspondant au contrat d'assurance vie Mourafek et un montant de 379 665 DT au titre de divers contrats d'assurances.

- ✓ La société « **DAR ESSABAH** » a facturé à la Banque Zitouna la somme de **1 184 DT TTC** au titre de services de publication aux journaux.
- ✓ La société « **Ooredoo Tunisie** » a facturé à la Banque Zitouna la somme de **490 930 DT TTC** au titre de services de communication téléphoniques.
- ✓ La société « **Radiophonique Zitouna** » a facturé à la Banque Zitouna la somme de **59 000 DT TTC** au titre de services de communication.

#### C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

	PDG*		DGA*		Administrateurs et membres des comités réglementaires	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Rémunération à court terme	337 058	34 962	155 339	26 989	256 544	252 878
Avantages postérieurs à l'emploi	115 063		80 598			
Autres avantages à long terme						
Indemnité de fin de contrat de travail						
Paiement en actions						
<b>Total</b>	<b>452 121</b>	<b>34 962</b>	<b>235 937</b>	<b>26 989</b>	<b>256 544</b>	<b>252 878</b>

*(\*) Les rémunérations indiquées au niveau du tableau ci-dessus ne tiennent pas compte du montant de la prime d'intéressement décidé par « Le comité Nominations et Rémunérations » du 10 mars 2016, au profit du management pour un montant total de 201757Dinars relative à l'exercice 2017.*

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres opérations conclues par la banque et entrant dans le cadre des dispositions des articles précédemment mentionnés, et que les travaux qu'on a effectués n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 13 Avril 2018**

**Les Commissaires aux Comptes**

**La Générale d'Audit et Conseil  
Membre de CPA International**

**Chiheb GHANMI**

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte  
Touche Tohmatsu Limited**

**Mohamed LOUZIR**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

**BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE-BTS-**  
Siège social :56 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE -BTS- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Khaled THABET et Yahia ROUATBI.

### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017 (Unité: en 1000 DT)

#### ACTIFS

ACTIFS	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
<u>AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT (*)</u>	3.1	6 132	1 847	4 285
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	180 865	130 830	50 035
AC3- Créances sur la clientèle	3.3	1 058 508	939 360	119 148
AC4- Portefeuille –titres commercial		0	-	0
AC5- Portefeuille d'investissement	3.4	2 047	2 183	136-
AC6- Valeurs immobilisées	3.5	7 606	7 853	247-
AC7- Autres actifs	3.6	29 113	26 427	2 686
<b>Total Actifs</b>		<b>1 284 271</b>	<b>1 108 500</b>	<b>175 771</b>

#### PASSIFS & CAPITAUX PROPRES

##### PASSIFS

PASSIFS	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
PA1- Banque centrale et CCP	4.1	1 879	1 877	2
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.2	149	77	72
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	4.3	78 191	72 544	5 647
<u>PA4- Emprunts et ressources spéciales</u>	4.4	1 117 071	950 439	166 632
<u>PA5- Autres passifs</u>	4.5	33 956	33 720	236
<b>Total Passifs</b>		<b>1 231 246</b>	<b>1 058 657</b>	<b>172 589</b>

##### CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
1- Capital		40 000	40 000	0
2- Réserves		5 503	4 768	735
3- Autres capitaux propres		-	-	-
<u>4- Résultats reportés</u>		4 421	1 963	2 458
<u>5- Résultat de la période</u>		3 101	3 112	-11
<b>Total Capitaux propres</b>	4.6	<b>53 025</b>	<b>49 843</b>	<b>3 182</b>
<b>Total Passifs et Capitaux Propres</b>		<b>1 284 271</b>	<b>1 108 500</b>	<b>175 771</b>



**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**  
 (Unité: en 1000 DT)

<b>LIBELLE</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
<b>Passifs Eventuels</b>				
HB 1-Cautions, avals et autres garanties données	6.1	837	828	9
HB 2-Crédits documentaires		-	-	-
HB 3-Actifs donnés en garanties		-	-	-
<b>Total Passifs éventuels</b>		<b>837</b>	<b>828</b>	<b>9</b>
<b>Engagements donnés</b>				
HB 4-Engagements de financement donnés	6.2	56 988	29 717	27271
HB 5-Engagements sur titres		-	-	-
<b>Total Engagements donnés</b>		<b>56 988</b>	<b>29 717</b>	<b>27271</b>
<b>Engagements reçus</b>				
HB 6-Engagements de financement reçus	6.3	50 296	42 874	7422
HB 7-Garanties reçues	6.4	803 550	725 043	78507
<b>Total Engagements reçus</b>		<b>853 846</b>	<b>767 917</b>	<b>85 929</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**  
**(Unité: en 1000 DT)**

LIBELLE	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
<b>I Produits d'exploitation Bancaire</b>				
PR 1-Intérêts et revenus assimilés	5.1	29 398	25 852	3 546
PR 2-Commissions	5.2	6 833	6 012	821
PR 3-Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		6	16	-10
PR 4-Revenus du portefeuille d'investissement		-	-	-
<b>Total Produits d'exploitation bancaire</b>		<b>36 237</b>	<b>31 880</b>	<b>4 357</b>
<b>II Charges d'exploitation Bancaire</b>				
CH 1-Intérêts et charges assimilées	5.3	-3 539	-2 419	-1 120
CH 2-Commissions encourues		-	-	-
CH 3-Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-	-
<b>Total charges d'exploitation Bancaire</b>		<b>-3 539</b>	<b>-2 419</b>	<b>-1 120</b>
<b>Produit net Bancaire = (I-II)</b>		<b>32 698</b>	<b>29 461</b>	<b>3 237</b>
PR 5\CH 4-Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances Hors Bilan et passifs	5.4	-2 611	-2 333	-278
PR 6\CH 5- Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.5	-142	-4	-138
PR 7- Autres produits d'exploitation		189	172	17
CH 6- Frais de personnel	5.6	-16 360	-13 947	-2 413
CH 7- Charges générales d'exploitation	5.7	-6 117	-4 885	-1 232
CH 8- Dotations aux Amortissements et aux Provisions sur immobilisations		-1 318	-1 305	-13
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>6 339</b>	<b>7 159</b>	<b>-820</b>
PR 8\CH 9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	5.8	51	87	-36
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments exceptionnels	5.9	-68	-195	127
CH 11- Impôt sur les bénéfices		-2 818	-3 244	426
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>3 504</b>	<b>3 807</b>	<b>-303</b>
PR 9\CH 10- Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires	5.10	-403	-695	292
<b>Résultat Net de la période</b>		<b>3 101</b>	<b>3 112</b>	<b>-11</b>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-	
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>3 101</b>	<b>3 112</b>	<b>-11</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE****ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017****(Unité: en 1000 DT)**

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	35 306	32 346	2 960
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-73	-58	-15
Dépôts /retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-	-	-
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-80 579	-83 069	2 490
Dépôts /retraits de dépôts de la clientèle	-2 221	5 230	-7 451
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-15 601	-13 567	-2 034
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-40 622	-17 712	-22 910
Impôt sur les bénéfices	-4 058	-3 856	-202
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>-107 848</b>	<b>-80 686</b>	<b>-27 162</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	-	-
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	-1 071	-1 569	498
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-1 071</b>	<b>-1 569</b>	<b>498</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Remboursement d'emprunts	-5 787	-6 324	537
Augmentation / diminution ressources spéciales	168 953	60 144	108 809
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>163 166</b>	<b>53 820</b>	<b>109 346</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	54 246	-28 435	82 681
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	130 725	159 160	-28 435
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>184 971</b>	<b>130 725</b>	<b>54 246</b>

## NOTE N°1 : PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Banque Tunisienne de Solidarité "BTS BANK" a été créée en 1997 à l'initiative de l'Etat Tunisien pour financer les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Elle est spécialisée dans la méso finance pour la promotion des très petites entreprises (TPE).

Par ailleurs, la Banque Tunisienne de Solidarité "BTS BANK" refinance les institutions de Micro Finance (IMF associatives) à travers des lignes de financement spécifiques pour le compte de l'Etat.

La composition du capital de la BTS se présente comme suit:

(Exprimé en dinars)

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action	Montant total	Part en capital
<b>Publics</b>	<b>2 151 033</b>	<b>10</b>	<b>21 510 330</b>	<b>53,78%</b>
- Etat Tunisien	1 550 933	10	15 509 330	38,78%
- Personnes Morales Publiques	600 100	10	6 001 000	15,00%
- CNSS	250 100	10	2 501 000	6,25%
- OACA	100 000	10	1 000 000	2,50%
- STIR	100 000	10	1 000 000	2,50%
- OCT	50 000	10	500 000	1,25%
- ONPT	50 000	10	500 000	1,25%
- ETAP	50 000	10	500 000	1,25%
<b>Privés</b>	<b>1 848 967</b>	<b>10</b>	<b>18 489 670</b>	<b>46,22%</b>
- Personnes Morales	252 200	10	2 522 000	6,30%
- Personnes Physiques	1 596 767	10	15 967 670	39,92%
<b>Total</b>	<b>4 000 000</b>	<b>10</b>	<b>40 000 000</b>	<b>100%</b>

## NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

### 2-1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2017 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux établissements bancaires.

### 2-2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

#### 2.2.1. Règles de prise en compte et d'évaluation des engagements

##### 2.2.1.1 Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan lors de la prise en compte de l'acceptation de la notification de l'accord de crédit par le bénéficiaire et sont apurés au fur et à mesure des débloquages des crédits.

##### 2.2.1.2 Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux

### A. Critères de classification sur les crédits de microprojets

La classification des promoteurs est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 complétée et modifiée par la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19/03/1999 et par la circulaire de la BCT n° 2001-12 du 04 mai 2001, et par référence aux termes de la note aux banques n° 93-23 du 30 juillet 1993 en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Classe	Retard de paiement
1	Inférieur à 90 jours
2	Compris entre 90 jours et 180 jours
3	Compris entre 180 jours et 360 jours
4	Supérieur à 360 jours

### **B. Détermination des Provisions individuelles**

Les provisions sur les crédits classées sont déterminées sur la base des taux minima par classe d'actif tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et la note aux banques n° 93-23.

Ces taux se présentent comme suit :

- 20% pour les actifs de la classe 2,
- 50% pour les actifs de la classe 3,
- 100% pour les actifs de la classe 4.

Il est à signaler que l'application, de ces taux, est accompagnée d'un abattement de 90% qui correspond à la couverture du FNG de tous les crédits accordés par la BTS.

Les crédits accordés dans le cadre des conventions de gestion sont classés conformément à la circulaire BCT n°91-24 et aucune provision n'est constatée dans la mesure où le risque final est supporté par le bailleur de fond.

Cependant et pour l'exercice en cours la banque a constaté une provision collective sur l'encours des crédits de la classe 0 et des crédits nécessitant un suivi particulier (classe 1), et ce conformément à la circulaire de la BCT 2012-02 du 11 janvier 2012.

### **C. Détermination des Provisions collectives**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2013-2017.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2017. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2017 sur la même proportion en 2016. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré les retraitements suivants afin d'éliminer les biais qui peuvent affecter la détermination du facteur scalaire :

- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

## **D. Détermination des Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation des provisions additionnelles par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliqué au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

### **2.2.2 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements**

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

Pour les crédits finançant les microprojets, et à chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés sont réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif.

La comptabilisation des commissions sur les crédits est prise en compte au moment de la constatation du déblocage crédit dans le compte du promoteur.

### **2.2.3 Règles de classification et d'évaluation des titres**

Le portefeuille titres de la banque est composé par des titres de participations et des titres de placement.

Ces titres non cotés sont évalués par référence à leurs valeurs mathématiques. Seul les moins-values font l'objet de provisions nécessaires.

### **2.2.4 Valeurs Immobilisées**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée est constitué du prix d'achat et du montant de la TVA non récupérable.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire conformément aux taux d'amortissement prévus par le décret n° 2008/492 du 25/02/2008 :

* Logiciel et matériels informatiques	33%
* Matériel de transport	20%
* MMB	20%
* Agencements et aménagements	10%
* Constructions	5%

### 2.2.5 Ressources spéciales

Ce poste enregistre les ressources extérieures accordées à la BTS tels que le FADES et la BID ainsi que les Ressources spéciales gérées par la Banque telles que : FOSDAP ; FONAPRAM ; FONDS FNE Microprojets et les autres ressources.

#### **C1- Ressources spéciales accordées :**

- FOSDAP
- FONAPRAM
- FNE
- ONA-FR
- INTILAK

#### **C2- Emprunt extérieures**

- FADES
- BID

#### **C3- Autres principales ressources**

- Fonds Tuniso- Belge
- OMS & PDHL
- ETAP
- BG TUNISIA LIMITED
- STORM TATOUINE
- SSI

### 2.2.6 Engagements de financement donnés

Ce poste comprend notamment les crédits confirmés que la banque s'est engagée à mettre à la disposition des promoteurs des petits projets et les titres de participations non libérés.

### 2.2.7 Engagements de financement reçus

Ce poste comprend les garanties reçues du Fonds national de Garantie au titre des crédits micro-projets et PC familial ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat.

### **Faits marquants de l'exercice 2017:**

#### **▪ La contribution conjoncturelle**

Conformément aux dispositions des articles 52 de la loi n°2017-66 du 18/12/2017 portant loi de finances pour l'année 2018, la BTS a constaté une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat d'un montant de 403 KDT.

Cette contribution correspond au 5% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés, soit 8 052 KDT.

#### **▪ Lancement d'un nouveau produit de financement IJARA**

La Banque a lancé au cours de l'année 2017, le produit islamique IJARA dans le cadre du projet YesTu avec la Banque Islamique de développement.

#### **▪ Signature d'une nouvelle convention avec le ministère de finance**

La signature d'une convention avec le Ministère des Finances le 04/04/2017 relative à l'article 11 de la loi de finance 2017 (pour un montant de 250 MD) ainsi que la signature d'autres conventions avec des

partenaires techniques (ONA, Ministère de l'agriculture des Ressources hydrauliques et de la pêche) pour sa mise en œuvre à travers la mise en place de filières économiques. Le montant budgétisé pour l'année 2017 s'élève à 100 MD.

▪ **Abandon de créances Agricoles**

La BTS a effectué l'abandon des crédits agricoles pour un montant de 9 670 mD conformément au Décret du 27/10/2016 relatif à l'abandon des créances agricoles JORT N° 89 du 01/11/2016. Cette opération a fait l'objet d'un Audit spécifique tel que demandé par le ministère de tutelle.

Au niveau des associations un deuxième lot d'abandon des crédits agricoles (Micro-crédits) d'un montant de 20 527 mD en 2017 a été fait conformément au même Décret.

## NOTE N°3 : BILAN ACTIF

### 3.1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **6 132 KDT** contre **1 847 KDT** au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Caisse dinars	85	16	69
CCP exploitation	5 558	1 435	4 123
CCP agences BTS	19	17	2
CCP versement TOUMOUH	67	5	62
Comptes chez la Banque Centrale de Tunisie	403	374	29
<b>TOTAL (*)</b>	<b>6 132</b>	<b>1 847</b>	<b>4 285</b>

### 3-2. Créances sur les établissements bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **180 865 KDT** contre **130 830 KDT** au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Avoirs chez les établissements bancaires	(1)	21	178	-157
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	(1)	180 300	129 900	50 400
Créances rattachées	(1)	544	746	-202
Valeurs non encore imputées	(1)	0	6	-6
<b>TOTAL</b>		<b>180 865</b>	<b>130 830</b>	<b>50 035</b>

**3-2-1 Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :**

Description	≤ 3 mois	]3mois-6mois]	]6mois -1an]	> 1 ans	Total
Avoirs chez les établissements bancaires	21	-	-	-	21
Prêts aux établissements Financiers	180 300	-	-	-	180 300
Créances rattachées	544	-	-	-	544
<b>TOTAL</b>	<b>180 865</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>180 865</b>



### 3-3 .Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **1 058 508 KDT** contre un solde de **939 360 KDT** au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2017	31/12/2016	variation
<b>Échéances non échues</b>		<b>768 866</b>	<b>670 058</b>	<b>98 808</b>
Crédits sur ressources ordinaires	(1)	98 145	135 860	-37 715
Crédits sur ressources spéciales	(2) (*)	670 721	534 198	136 523
<b>Échéances impayés sur ressources ordinaires</b>		<b>169 311</b>	<b>167 082</b>	<b>2 229</b>
Crédits impayés en Principal	(3) (*)	148 901	146 740	2 161
Intérêts impayés	(4)	20 410	20 342	68
<b>Échéances impayés sur ressources spéciales</b>		<b>187 776</b>	<b>165 685</b>	<b>22 091</b>
Crédits impayés en Principal	(5) (*)	172 440	152 197	20 243
Intérêts impayés	(6)	15 336	13 488	1 848
<b>Comptes débiteurs</b>	(7)	<b>3 386</b>	<b>3 286</b>	<b>100</b>
<b>Créances rattachées aux comptes de la clientèle</b>		<b>2 319</b>	<b>1 873</b>	<b>446</b>
Intérêts échus	(8)	704	549	155
Intérêts courus non échus		1 523	1 273	250
Profit Mourabaha courus non échus		91	51	40
<b>Couvertures comptables</b>		<b>-73 150</b>	<b>-68 625</b>	<b>-4 525</b>
Agios réservés	(9)	-36 999	-34 790	-2 209
Provisions sur crédits	(10)	-36 151	-33 835	-2 316
<b>TOTAL NET</b>		<b>1 058 508</b>	<b>939 360</b>	<b>119 148</b>

(\*)Ces chiffres tiennent compte de l'Abandon conformément au Décret du 27/10/2016 relatif à l'abandon des créances agricoles JORT N° 89 du 01/11/2016:

- du premier et deuxième lot des crédits agricoles (Micro-projet) d'un montant de 3 315 mD en 2016 et de 6 355 mD en 2017.

- du premier et deuxième lot des crédits agricoles (Micro-crédits) d'un montant de 19 189 mD en 2016 et de 20 527 mD en 2017.

#### 3-3-1 Crédits sur ressources ordinaires:

Ce compte enregistre un montant de **98 145 KDT** au 31 Décembre 2017 contre un montant de **135 860 KDT** au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	variation
Crédits Agence Succursal	14 989	12 905	2 084
Crédits sur ressources ordinaires	83 156	122 955	-39 799
<b>TOTAL</b>	<b>98 145</b>	<b>135 860</b>	<b>-37 715</b>

#### 3-3-2 Crédits sur ressources spéciales:

Ce compte enregistre un montant de **670 721 KDT** au 31 Décembre 2017 contre un montant de **534 198 KDT** au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2017	31/12/2016	variation
Financement sur Emprunt	(a)	221 662	149 017	72 645
Financement Gestion pour Compte	(b)	449 059	385 181	63 878
<b>TOTAL</b>		<b>670 721</b>	<b>534 198</b>	<b>136 523</b>

**a-Financement sur Emprunt:**

Les Crédits financés à partir d'emprunts se présentent comme suit:

Désignation	Note	31/12/2017	31/12/2016	variation
Crédits sur la ligne FNE		133 773	123 359	10 414
Crédits sur la ligne LF2017 art11		5 780	-	5 780
Crédits sur la ligne FADES2		63 520	17 510	46 010
Crédits sur la ligne BID	(i)	18 589	8 148	10 441
<b>TOTAL</b>		<b>221 662</b>	<b>149 017</b>	<b>72 645</b>

(i) Les crédits accordés sur les lignes de financement BID se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	variation
Financement Mourabaha	22 704	10 028	12 676
Profits Mourabaha constatés d'avance	-4 120	-1 935	-2 185
Financement "Karth Hassen"	5	55	-50
<b>TOTAL</b>	<b>18 589</b>	<b>8 148</b>	<b>10 441</b>

**b-Financement dans le cadre de la Gestion pour Compte:**

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Lignes de crédits servies aux ONG (*)	217 970	181 414	36 556
Dotation FONAPRAM accordée	131 966	139 291	-7 325
Dotation FOSDAP	1 818	1 980	-162
Crédits ONA	13 798	12 227	1 571
Crédits ETAP Autofinancement	1 163	989	174
Crédits INTILAK	55 841	35 610	20 231
Crédits AF-BG-TUNISIA LTD	77	45	32
Crédits AF-STORM	246	246	-
Dotation QFF	1 987	1 718	269
Dotation Entreprise Solidaire	273	286	-13
Crédits Prêt Participatif (LFC 2015)	7 401	75	7 326
Crédits Programme MAF	5 287	705	4 582
Crédits Programme BTP	9 301	10 595	-1 294
Crédits Programme CPG	1 572	-	1 572
Crédits Programme ETAP Auto-Financement Kebili	90	-	90
Crédits Programme PNUD	269	-	269
<b>TOTAL</b>	<b>449 059</b>	<b>385 181</b>	<b>63 878</b>

(\*)Ce chiffres tient compte de l'Abandon du premier et deuxième lot des crédits agricoles (Micro-crédits) d'un montant de 19 189 mD en 2016 et de 20 527 mD en 2017 conformément au Décret du 27/10/2016 relatif à l'abandon des créances agricoles JORT N° 89 du 01/11/2016.

### 3-3-3 Crédits impayés en Principal sur Ressources Ordinaires :

Le total des impayés en principal accordés sur ressources ordinaires au 31 Décembre 2017, a atteint **148 901 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	variation
Crédits de la Succursale Impayés	840	864	-24
Crédits MPJ Impayés (*)	143 376	140 831	2 545
Crédits P.C.F impayés	4 685	5 045	-360
<b>TOTAL</b>	<b>148 901</b>	<b>146 740</b>	<b>2 161</b>

(\*)Ces chiffres tiennent compte de l'Abandon conformément au Décret du 27/10/2016 relatif à l'abandon des créances agricoles JORT N° 89 du 01/11/2016 du premier et deuxième lot des crédits agricoles (Micro-projet) d'un montant de 3 315 mD en 2016 et de 6 355 mD en 2017.

### 3-3-4 Intérêts impayés sur Ressources Ordinaires :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés sur ressources ordinaires. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	variation
Intérêts impayés sur clients MPJ	20 007	19 922	85
Intérêts impayés sur clients P.C.F	289	310	-21
Intérêts impayés sur clients succursale	114	110	4
<b>TOTAL</b>	<b>20 410</b>	<b>20 342</b>	<b>68</b>

### 3-3-5 Crédits impayés sur Ressources Spéciales :

Le total des impayés en principal accordés sur ressources spéciales au 31 Décembre 2017, a atteint **172 440 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	variation
Dotation FONAPRAM impayée	65 409	57 770	7 639
Crédits sur la ligne FNE impayés (*)	89 873	82 308	7 565
Dotation FOSDAP impayés	358	228	130
Crédits ONA impayés	9 429	7 098	2 331
Crédits FADES2 impayés	4 639	2 668	1 971
Crédits BID impayés	1 955	2 051	-96
Financement MOURABAHA impayés	257	10	247
Crédits BTP impayés	93	-	93
Crédits QFF impayés	134	13	121
Crédits INTILAK impayés	113	35	78
Crédits ETAP Autofinancement impayés	57	15	42
Crédits BG impayés	6	1	5
Dotation MAF impayés	117	-	117
<b>TOTAL</b>	<b>172 440</b>	<b>152 197</b>	<b>20 243</b>

(\*)Ces chiffres tiennent compte de l'Abandon conformément au Décret du 27/10/2016 relatif à l'abandon des créances agricoles JORT N° 89 du 01/11/2016 du premier et deuxième lot des crédits agricoles (Micro-projet) d'un montant de 3 315 mD en 2016 et de 6 355 mD en 2017.

### 3-3-6 Intérêts impayés sur Ressources Spéciales :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés sur ressources spéciales. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	variation
Intérêts impayés FNE	13 463	12 178	1 285
Intérêts impayés ONA	437	323	114
Intérêts impayés FOSDAP	206	201	5
Intérêts impayés QFF	95	5	90
Impayés sur frais BID	184	197	-13
Intérêts impayés FADES2	821	575	246
Profits Mourabaha impayés	124	9	115
Intérêts impayés BTP	6	-	6
<b>TOTAL</b>	<b>15 336</b>	<b>13 488</b>	<b>1 848</b>

### 3-3-7 Clients comptes débiteurs:

Il s'agit des clients ayant des comptes débiteurs et qui se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
COMPTES CHEQUES	241	214	27
COMPTES COURANTS	459	397	62
COMPTES COURANTS ASSOCIATIONS	26	24	2
COMPTES COURANTS PERSONNELS BTS	624	439	185
COMPTES SPECIALS MPJ	1 600	1 761	-161
COMPTES SPECIALS PCF	436	451	-15
<b>TOTAL</b>	<b>3 386</b>	<b>3 286</b>	<b>100</b>

### 3-3-8 Intérêts échus:

Ce compte enregistre les intérêts échus au 31 Décembre 2017. Il se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	variation
Intérêts échus sur ressources ordinaires	214	296	-82
Intérêts échus sur crédit FNE	374	193	181
Intérêts échus sur crédits agence	6	4	2
Intérêts échus sur crédit FADES2	92	53	39
Intérêts échus sur crédit QFF	18	3	15
<b>TOTAL</b>	<b>704</b>	<b>549</b>	<b>155</b>

### 3-3-9 Agios réservés :

Ce compte enregistre les intérêts et profits réservés au 31 Décembre 2017. Il se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	variation
<b>Agios réservés sur ressource ordinaire</b>	<b><u>21 213</u></b>	<b><u>21 048</u></b>	<b><u>165</u></b>
Agios réservés sur crédit M.T	20 467	20 387	80
Agios réservés sur PCF	289	310	-21
Agios réservés sur Clients succursale	456	351	105
<b>Agios réservés sur ressource spéciale (Emprunt)</b>	<b><u>15 138</u></b>	<b><u>13 217</u></b>	<b><u>1 921</u></b>
Agios réservés sur frais BID	184	198	-14
Agios réservés sur FNE	13 911	12 366	1 545
Agios réservés sur FADES2	888	641	247
Profits Réservés sur Financement Mourabaha	155	12	143
<b>Agios réservés sur ressource spéciale (Gestion pour compte)</b>	<b><u>648</u></b>	<b><u>525</u></b>	<b><u>123</u></b>
Agios réservés sur ONA	437	324	113
Agios réservés sur FOSDAP	206	201	5
Agios réservés sur BTP	6	-	6
<b>TOTAL</b>	<b>36 999</b>	<b>34 790</b>	<b>2 209</b>

### 3-3-10 Provisions sur crédits:

Ce compte enregistre les provisions effectuées sur les crédits impayés dont le risque final est supporté par la banque. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Provisions crédit M.T	17 664	17 642	22
Provisions crédit FNE	11 350	9 258	2 092
Provisions collective	1 912	1 799	113
Provisions crédit Agence	830	857	-27
Provisions comptes débiteurs	2 477	2 634	-157
Provisions crédit PCF	491	531	-40
Provisions crédit BID	196	208	-12
Provisions crédit FADES2	948	809	139
Provisions sur Financement Mourabaha	115	9	106
Provisions crédit QFF	84	3	81
Provision additionnelle	83	85	-2
<b>TOTAL</b>	<b>36 151</b>	<b>33 835</b>	<b>2 316</b>

### Ventilation des créances sur la clientèle (Hors provisions, agios réservés et Associations):

Désignation	≤ 3 mois	]3mois-6mois]	]6mois-1an]	]1an-5an]	> 5 ans	TOTAL
Crédits sur ressources ordinaires	13 620	8 524	15 113	54 681	6 208	98 145
Crédits sur ressources spéciales	22 402	18 812	43 872	243 266	124 389	452 751
Comptes débiteurs	3 386	-	-	-	-	3 386
Créances rattachées	1 995	231	-	-	-	2 319
<b>TOTAL</b>	<b>41 404</b>	<b>27 567</b>	<b>59 078</b>	<b>297 947</b>	<b>130 646</b>	<b>556 642</b>

### 3.4 Portefeuille titres d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **2 047 KDT** et se détaille comme suit :

#### 3-4-1 Titres de participation:

Désignation	Montant brut	Provision	Montant Net au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Société tunisienne de garantie	20	0	20	20
Société SIDCO	365	176	189	203
Société SODIS SICAR	391	135	256	279
Société SIBTEL	69	-	69	69
Société FRDCM	175	175	-	83
Société SODINO	2 084	693	1391	1 414
<b>TOTAL</b>	<b>3 104</b>	<b>1179</b>	<b>1925</b>	<b>2 068</b>

#### 3-4-2 Emprunt Obligataire:

Désignation	Principal	Créances rattachées	Total
<b>Emprunt obligataire de l'Etat 2014</b>	<b>100</b>	<b>22</b>	<b>122</b>

### 3-5. Valeurs immobilisées

La valeur nette des immobilisations s'élève au 31 Décembre 2017 à **7 606 KDT** contre **7 853 KDT** au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Logiciel Informatique	1 169	1 137	32
Fonds de commerce	26	26	-
Immobilisations en cours	22	171	-149
Matériel Informatique	2 349	2 370	-21
Matériel de Transport	1 787	1 471	316
Mobilier et Matériel de Bureau et de Sécurité	2 549	2 341	208
Terrains	1 439	1 439	-
Constructions	5 608	5 608	-
Agencements, Aménagements et Installations	3 729	3 223	506
<b>Total immobilisations Brutes</b>	<b>18 678</b>	<b>17 787</b>	<b>891</b>
Amortissements	-11 072	-9 934	-1 138
<b>Total immobilisations nettes</b>	<b>7 606</b>	<b>7 853</b>	<b>-247</b>

**Tableau de variation des immobilisations au 31 Décembre 2017 (en dinars)**

Désignation	Valeurs Brutes 31/12/2016	Redress. prorata TVA 2016	Valeurs Brutes 31/12/2016 après Redress.	Acquisitions 2017	Cessions 2017	Valeurs Brutes 31/12/2017	Taux %	Amort. cumulés 31/12/16	Redress. Amort suite Redress. prorata TVA 2016	Amort. cumulés 31/12/16 après Redress.	Dotations 31/12/17	Reprises 31/12/17 suite cession	Amort. cumulés 31/12/17	VCN au 31/12/17
<b>Immobilisations incorporelles</b>														
Immobilisations incorporelles en cours	4 296		4 296	10 842		15 138	0%			0				15 138
Fonds de commerce	26 102		26 102			26 101	5%	11 252	11	11 241	1 315		12 556	13 544
software-logiciels	1 136 963	1 096	1 135 866	32 803		1 168 669	33%	1 026 518	4 911	1 021 606	77 869		1 099 474	69 195
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 167 361</b>	<b>1 096</b>	<b>1 166 264</b>	<b>43 645</b>	<b>0</b>	<b>1 209 908</b>		<b>1 037 770</b>	<b>4 922</b>	<b>1 032 847</b>	<b>79 184</b>	<b>0</b>	<b>1 112 030</b>	<b>97 877</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>														
Immobilisations corporelles en cours	167 133	2 245	164 888			6 793	0%			0				6 793
Mobilier de bureau	2 340 999	11 533	2 329 466	231 768	12 719	2 548 516	20%	1 280 227	-3 022	1 283 249	302 854	12 312	1 573 790	974 726
Matériel de transport et de signalisation	1 470 910		1 470 910	415 458	98 955	1 787 413	20%	1 230 129	337	1 229 792	117 270	98 955	1 248 107	539 306
hardware-matériels et accessoires informatiques	2 370 469	1 568	2 368 900	33 221	52 807	2 349 315	33%	1 941 947	9 493	1 932 454	292 776	52 808	2 172 422	176 893
Aménagement Agencement et Installations	3 222 528	10 706	3 211 822	517 319		3 729 141	10%	1 821 999	726	1 821 273	242 461		2 063 734	1 665 407
Constuction	5 607 840		5 607 840			5 607 840	5%	2 621 857	2 529	2 619 328	282 921		2 902 249	2 705 591
Terrains	1 439 399		1 439 399			1 439 399	0%			0				1 439 399
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>16 619 278</b>	<b>26 052</b>	<b>16 593 225</b>	<b>1 197 766</b>	<b>164 481</b>	<b>17 468 417</b>		<b>8 896 159</b>	<b>10 063</b>	<b>8 886 096</b>	<b>1 238 282</b>	<b>164 075</b>	<b>9 960 302</b>	<b>7 508 115</b>
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>17 786 639</b>	<b>27 148</b>	<b>17 759 489</b>	<b>1 241 411</b>	<b>164 481</b>	<b>18 678 325</b>		<b>9 933 929</b>	<b>14 985</b>	<b>9 918 943</b>	<b>1 317 466</b>	<b>164 075</b>	<b>11 072 332</b>	<b>7 605 992</b>

### 3-6. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **29 113 KDT** contre **26 427 KDT** au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Etat, impôts et taxes		123	2 321	-2 198
Personnel, comptes rattachés		3 868	3 856	12
Créance sur l'Etat (dont abandon agricole)	(1)	15 756	13 033	2 723
Commissions de gestion à recevoir FONAPRAM		3 544	3 086	458
Compte des stocks		4	16	-12
Comptes d'attente et de régularisation		180	189	-9
Subvention PCF		37	37	0
Commissions de gestion à recevoir ONA		1 768	1 342	426
Commissions de gestion à recevoir FOSDAP		66	60	6
Commissions de gestion à recevoir INTILAK		614	384	230
Commissions de gestion à recevoir FOND SPECIFIQUE MNISTERE EMPLOI		9	9	-
Comptes centraux et liaisons		347	280	67
Comptabilité matière	(2)	2 601	1 737	864
Valeur en compensation		293	174	119
Provision pour risque divers	(3)	-97	-97	-
<b>TOTAL</b>		<b>29 113</b>	<b>26 427</b>	<b>2 686</b>

(1) Il s'agit des sommes à récupérer de l'Etat:

- 6 087 md dans le cadre de la prise en charge par l'Etat des risques de change relatifs aux emprunts BID et FADES. Ce chiffre tient compte d'un encaissement de 6 901 md au titre de la couverture du risque de change sur l'emprunt FADES par l'Etat.

- 3 343 md dans le cadre de la première tranche et 6 326 md dans le cadre de la deuxième tranche de l'abandon de crédits Agricoles (conformément à la loi 2013-54 du 30 Décembre 2013 modifié par la loi n°2015-18 du 2 Juin 2015).

(2) Il s'agit des Chèques et Effets remis à l'encaissement.

(3) Il s'agit essentiellement des provisions sur l'ancien personnel, comptes rattachés et sur subvention PCF.



## NOTE N°4 : BILAN PASSIF

### 4-1. Banque Centrale et CCP

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **1 879 KDT** contre un solde de **1 877 KDT** au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Compte CCP exploitation	(a)	1 876	1 877	-1
Compte CCP agence		3	-	3
<b>TOTAL</b>		<b>1 879</b>	<b>1 877</b>	<b>2</b>

(a) Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Compte CCP 3024-84	1 764	1 764	0
Compte CCP 3127-81	112	113	-1
<b>TOTAL</b>	<b>1 876</b>	<b>1 877</b>	<b>-1</b>

### 4-2. Dépôts et avoirs des établissements financiers:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **149 KDT** contre un solde de **77 KDT** au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
STB Compte Exploitation	12	12	-
Compte BNA (4688 & 4740)	94	65	29
Valeurs non encore imputées	43	-	43
<b>TOTAL</b>	<b>149</b>	<b>77</b>	<b>72</b>

### 4-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **78 191 KDT** contre un solde de **72 544 KDT** au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Comptes spéciaux MPJ+PCF	7 833	9 052	-1 219
Comptes spéciaux d'épargne	1 025	917	108
Comptes blocage	59 045	52 156	6 889
Comptes Chèques	1 786	1 513	273
Comptes Courants Personnels BTS	308	299	9
Comptes Courants	5 329	5 956	-627
Comptes Courants Association	2 865	2 651	214
<b>TOTAL</b>	<b>78 191</b>	<b>72 544</b>	<b>5 647</b>

#### 4-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **1 117 071 KDT** contre un solde de **950 439 KDT** au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

Désignations	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Total brut des emprunts et ressources spéciales		<u>1 095 845</u>	<u>929 839</u>	<u>166 006</u>
Ressources d'Emprunt	(1)	474 936	359 377	115 559
Ressources Gestion Pour Compte	(2)	620 909	570 462	50 447
Dotation de l'Etat		<u>20 000</u>	<u>20 000</u>	<u>0</u>
Dettes rattachées		<u>1 226</u>	<u>600</u>	<u>626</u>
<b>Total</b>		<b>1 117 071</b>	<b>950 439</b>	<b>166 632</b>

##### 4-4-1 Les Ressources d'Emprunt se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
MPJ FNE Programme spécifique	299 100	284 100	15 000
Emprunt FADES	13 929	16 251	-2 322
Emprunt FADES 2	68 488	28 941	39 547
Emprunt BID1	85	85	0
Emprunt BID 2	60 000	30 000	30 000
Programme LF 2017 ART 11 MPJ	33 334	0	33 334
<b>TOTAL</b>	<b>474 936</b>	<b>359 377</b>	<b>115 559</b>

La ventilation des ressources d'emprunt et dettes rattachées selon la durée résiduelle au 31/12/2017 se présente comme suit:

Désignation	≤ 3 mois	]3mois-6mois]	]6mois-1an]	]1an-2ans]	]2ans-5ans]	> 5 ans	TOTAL
Ressources d'Emprunt	-	1 161	4 106	9 461	37 133	423 075	474 936
Dettes rattachées	483	743	-	-	-	-	1 226
<b>TOTAL</b>	<b>483</b>	<b>1 904</b>	<b>4 106</b>	<b>9 461</b>	<b>37 133</b>	<b>423 075</b>	<b>476 162</b>

##### 4-4-2 Les Ressources Gestion Pour Compte se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dotation de L'Etat et FNE fin micro crédits	254 062	267 227	-13 165
FONAPRAM	233 958	227 279	6 679
Prime investissement / Etat	-47 714	-46 735	-979
Fonds INTILAK	62 559	54 972	7 587
Programme LF 2017 ART 11 MC	32 412	0	32 412
Dotation FOSDAP	32 329	32 277	52
Subvention à recevoir FOSDAP	-28 727	-26 990	-1 737
Ressources ONA-FR	26 957	20 294	6 663
Ressources Ministère Agriculture MC	14 000	14 000	0
Fonds Minist. de l'Equip. et Trav. Punlique	10 274	4 873	5 401
Prog. Loi de Finance Complém. 2015 (article 6)	8 186	8 677	-491
Fonds MAF	6 980	3 179	3 801

Fonds QFF	2 482	2 497	-15
Dotation Programme CPG	2 304	0	2 304
Ressources ETAP MC	2 115	1 637	478
Fonds Tuniso- Belge	1 857	1 857	0
Fonds British Gaz	1 420	1 420	0
Ressources PRD	1 100	1 100	0
FONDS ETAP TATAOUINE	1 090	563	527
Prêt Participatif Programme PNUD	943	0	943
Ressources ETAP Autofinancement	679	691	-12
Prog. Minist. de la Formation Prof. et de l'emploi	541	541	0
Micro crédit PDHL	444	444	0
Ressource STORM	388	388	0
Micro crédit OVERSEAS	184	184	0
Fonds SEREPT	66	66	0
Micro crédit OMS	18	18	0
Fonds SSI PROJ ECO MAINTORING	2	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>620 909</b>	<b>570 462</b>	<b>50 447</b>

(\*) Ce solde tient compte d'un montant des commissions de gestion de 1 458 mD perçue sur la ligne de financement FONAPRAM relatif à la période 1999-2009 après accord de la BCT.

(\*\*)Ce chiffres tient compte de l'Abandon du premier et deuxième lot des crédits agricoles (Micro-crédits) d'un montant de 19 189 mD en 2016 et de 20 527 mD en 2017 conformément au Décret du 27/10/2016 relatif à l'abandon des créances agricoles JORT N° 89 du 01/11/2016.

#### 4-5. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **33 956 KDT** contre un solde de **33 720 KDT** au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Provisions pour passifs et charges	(1)	2 563	2 269	294
Comptes régularisation et Créiteurs Divers	(2)	31 393	31 451	-58
<b>TOTAL</b>		<b>33 956</b>	<b>33 720</b>	<b>236</b>

4-5-1 Le solde de la rubrique "Provisions pour passifs et charges" se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Provisions pour risques divers	(3)	2 428	2 166	262
Provisions sur Engagement par Signature		135	103	32
<b>TOTAL</b>		<b>2 563</b>	<b>2 269</b>	<b>294</b>

4-5-2 Le solde de la rubrique "Comptes régularisation et Créiteurs Divers" se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Comptabilité matières (*)	2 619	1 755	864
Comptes liaisons et centraux	1 616	37	1 579
FNG à payer	5 679	4 011	1 668
Personnel, charges à payer	6 999	6 229	770
Etat, impôts et taxes	1 828	5 415	-3 587
Dette envers l'Etat(**)	1 626	1 626	-
Assurances à payer	4	4	-
Comptes d'attente (***)	1 232	1 310	-78
Comptes de régularisation	1 335	1 107	228
Valeur en compensation (chèques, Effets ...)	1 990	3 539	-1 549
Fournisseurs Mourabaha	6 400	6 132	268
Fournisseur d'immobilisation	65	286	-221
<b>TOTAL</b>	<b>31 393</b>	<b>31 451</b>	<b>-58</b>

(\*) Il s'agit des effets au coffre pour le compte du client

(\*\*) Il s'agit des sommes dues à l'Etat dans le cadre de la convention de couverture contre les risques de change relatifs à l'emprunt FADES et BID.

(\*\*\*) Il s'agit essentiellement des recouvrements PCF encaissés par la banque et non encor identifié.

#### 4-5-3 Le solde de la rubrique "Provisions pour risques divers" se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Provision Suspends CCP exploitation	424	538	-114
Provision Suspends CCP AGENCE	174	174	0
Provision Suspends BCT	2	2	0
Provision Sur Caisse	3	3	0
Provisions pour Risques divers	1 825	1 449	376
<b>TOTAL</b>	<b>2 428</b>	<b>2 166</b>	<b>262</b>

#### 4-6. Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **53 025 KDT** contre **49 843 KDT** au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Capital (*)		40 000	40 000	0
Réserves	(1)	5 503	4 768	735
Résultats reportés		4 421	1 963	2 458
Résultat de l'exercice		3 101	3 112	-11
<b>TOTAL</b>		<b>53 025</b>	<b>49 843</b>	<b>3 182</b>

(\*) La structure du capital est détaillée à la page 8.

#### 4-6-1 Les réserves se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Reserve Légale	1 076	822	254
Réserve pour fonds social (*)	4 427	3 946	481
<b>TOTAL</b>	<b>5 503</b>	<b>4 768</b>	<b>735</b>

(\*) Les réserves pour fonds social et se détaillent comme suit

Détaille Fonds Social	Montant
1- Solde au 31/12/2016	<b>3 946</b>
- Trésorerie	995
- Prêts au personnel	2 951
2- Ressources de l'année 2017	<b>481</b>
- Quote-part résultat de l'exercice précédent	400
- Intérêts de prêts au personnel	81
3- Solde au 31 décembre 2017	<b>4 427</b>
- Trésorerie	1 319
- Prêts au personnel	3 108

## NOTE N°5 : ETAT DE RESULTAT

### 5-1. Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **29 398 KDT** contre **25 852 KDT** au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Produits des placements		8 486	7 473	1 013
Intérêts sur crédits	(1)	20 176	18 220	1 956
Produits sur opérations Mourabaha		736	159	577
<b>TOTAL</b>		<b>29 398</b>	<b>25 852</b>	<b>3 546</b>

#### 5-1-1 Les Intérêts sur crédits, ce compte se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Intérêts sur crédits MT	11 128	12 818	-1 690
Intérêts sur crédits FNE	6 905	3 484	3 421
Intérêts sur crédits FADES2	1 069	995	74
Intérêts sur crédits PCF	223	256	-33
Intérêts sur crédits Agence	836	654	182
Récupération frais sur crédit BID	15	13	2
<b>Total</b>	<b>20 176</b>	<b>18 220</b>	<b>1 956</b>

### 5-2. Commissions

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Commissions sur compte		298	237	61
Commissions d'études		2 778	2 999	-221
Commissions sur opérations Mourabaha		330	255	75
Commissions de gestion	(1)	3 427	2 521	906
<b>Total</b>		<b>6 833</b>	<b>6 012</b>	<b>821</b>

#### 5-2-1 Les commissions de gestion se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Commissions de gestion lignes MICRO CREDIT	1 062	1 134	-72
Commissions de gestion art 11 MC	783	-	783
Commissions de gestion FONAPRAM	387	499	-112
Commissions de gestion ONA	361	323	38
Commissions de gestion Prêt Participatif LFC (LFC 2015)	312	3	309
Commissions de gestion INTILAK	196	141	55

Commissions de gestion MAF	133	18	115
Commissions de gestion BTP	62	277	-215
Commissions de gestion CPG	60	-	60
Commissions de gestion PNUD	24	-	24
Commissions de gestion ETAP MC	17	-	17
Commissions de gestion QFF	13	45	-32
Commissions de gestion ETAP Autofinancement	11	40	-29
Commissions de gestion FOSDAP	5	23	-18
Commissions de gestion Prog. ENTREPRISE SOLIDAIRE	1	7	-6
Commissions de gestion PROJETS 5000	0	12	-12
<b>TOTAL</b>	<b>3 427</b>	<b>2 521</b>	<b>906</b>

### 5-3. Intérêts Encourus et charges assimilées

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Intérêts sur emprunt FADES	2 383	1 918	465
Intérêts sur emprunt BID	1 083	443	640
Autres charges financières	73	58	15
<b>TOTAL</b>	<b>3 539</b>	<b>2 419</b>	<b>1 120</b>

### 5-4. Dotations aux provisions et résultats des corrections sur créances et passifs:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
<b>Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances</b>	<b>2 349</b>	<b>1 257</b>	<b>1 092</b>
Dotation aux provisions sur Crédits	2 293	1 682	611
Dotation / Reprise aux provisions clients Succursales	-162	-324	162
Dotation / Reprise aux provisions additionnelle	-2	-55	53
Dotation aux provisions sur Financement Mourabaha	107	9	98
Dotation / Reprise aux provisions collective	113	-55	168
<b>Dotations nettes aux provisions pour passifs</b>	<b>262</b>	<b>1 076</b>	<b>-814</b>
Dotation /Reprise aux provisions pour risques	376	659	-283
Dotation /Reprise sur provisions trésorerie	-114	417	-531
<b>TOTAL</b>	<b>2 611</b>	<b>2 333</b>	<b>278</b>

### 5-5. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dotation aux provisions pour titres participation	142	4	138
<b>TOTAL</b>	<b>142</b>	<b>4</b>	<b>138</b>

### 5-6. Frais de personnel :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **16 360 KDT** contre un solde de **13 947 KDT** au 31 décembre 2016 et se détaille ainsi:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Masse salariale	12 481	10 881	1 600
Charges Sociales	2 529	2 071	458
Assurances Groupe	572	538	34
Dotation aux provisions Congés payés et départ à la retraite	715	398	317
Autres charges liées au personnel	63	60	3
<b>TOTAL</b>	<b>16 360</b>	<b>13 947</b>	<b>2 413</b>

### 5-7. Autres charges d'exploitation :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **6 117 KDT** contre un solde de **4 885 KDT** au 31 décembre 2016 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Entretien et réparation	706	559	147
Frais de suivi de recouvrement et de contentieux	1 364	958	406
Honoraires et autres services	780	482	298
Publicité et relations publiques	304	336	-32
Intervention Amicale BTS	692	614	78
Loyers	653	597	57
Fouritures	225	247	-22
Fouritures non stockées	559	437	122
Nettoyages et gardiennage	49	12	37
Impôts et taxes	526	411	115
Voyages et déplacements	23	26	-3
Autres	236	206	30
<b>TOTAL</b>	<b>6 117</b>	<b>4 885</b>	<b>1 232</b>

### 5-8. Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Profit réalisé sur Immobilisation Corporelle	58	85	-27
Perte exceptionnelle	-7	0	-7
Jetons de présence Reçus	0	2	-2
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>87</b>	<b>-36</b>

### 5-9. Solde en gain \ perte provenant des autres éléments exceptionnels :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Solde gain \ perte d'apurement (*)	-68	-195	127
<b>TOTAL</b>	<b>-68</b>	<b>- 195</b>	<b>127</b>

(\*) Constatation d'un Perte d'apurement en 2016 et 2017 non constaté au 31/12/2015.

### 5-10. Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires	-403(**)	- 695(*)	292
<b>TOTAL</b>	<b>-403</b>	<b>-695</b>	<b>292</b>

(\*) Ce montant correspond à la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat conformément aux dispositions des articles 48, 49,50 et 51 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017.

(\*\*)Ce montant correspond à la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi n°2017-66 du 18 décembre 2017 portant loi de finances pour l'année 2018.

## NOTE N°6 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 6-1. Cautions, avals et autres garanties donnés:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **837 KDT** contre **828 KDT** au 31 décembre 2016, et représente les cautions données par la banque aux promoteurs.

### 6-2. Engagements de financement donnés:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **56 988 KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Engagement BTS + FNE CMT	26 047	17 172	8 875
Engagement BTS LF 2017 ART 11	7 097	-	7 097
Engagement BTS MOURABAHA	5 238	3 646	1 592
Engagement BTS PROG LFC 2015 PRÊT PARTICIPATIF	4 026	357	3 669
Engagement BTS INTILAK	2 823	824	1 999
Engagement BTS IJARA	2 306	-	2 306
Engagement BTS MAF	2 127	1 744	383
Engagement BTS FONAPRAM	1 485	3 710	-2 225
Engagement BTS + FNE CCT	1 463	770	693
Engagement BTS ONA	1 269	242	1 027
Engagement BTS Succursale	1 230	435	795
Engagement BTS CPG	819	-	819
Engagement en vers le Fournisseur TAMKIN	527	375	152
Engagement BTS BTP	269	-	269
Engagement BTS ETAP	147	12	135
Engagement BTS PNUD	95	-	95
Engagement BTS BID	20	5	15
Engagement BTS dotation QFF CCT	-	334	-334
Engagement BTS dotation QFF CMT	-	66	-66
Engagement BTS FOSDAP	-	25	-25
<b>TOTAL</b>	<b>56 988</b>	<b>29 717</b>	<b>27 271</b>

### 6-3. Engagements de financement reçus :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **50 296 KDT** et représente les engagements reçus de la clientèle relatifs aux intérêts contractuels.

### 6-4. Garanties reçues:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à **803 550 KDT** et représente les garanties reçues du Fonds National de Garantie au titre des crédits de la BTS, ainsi que les crédits accordés sur les fonds gérés pour le compte d'autrui.

Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Garantie reçue FNG/ MPJ & PCF	496 802	456 113	40 689
Garantie reçue sur dotation	306 748	268 930	37 818
<b>TOTAL</b>	<b>803 550</b>	<b>725 043</b>	<b>78 507</b>



# RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

*Mesdames et messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS)*

## Rapport sur l'audit des états financiers

### I. OPINION

---

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 27 juillet 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque Tunisienne de Solidarité (BTS)** qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la **Banque Tunisienne de Solidarité** au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### II. FONDEMENT DE L'OPINION

---

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la **Banque Tunisienne de Solidarité** conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### III. QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

---

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Ainsi, outre les questions décrites dans la section « **observations** », nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991, relative à la division, couverture et suivi des engagements, la BTS doit constituer des provisions à affecter spécifiquement à tout actif classé. Ces provisions se déterminent compte tenu des garanties reçues.

La constitution de ces provisions pour couverture des actifs classées est une question clé de notre audit, parce que la valeur des engagements est importante dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 (82% de la valeur des actifs de la banque). Dans le cas de la Banque Tunisienne de Solidarité, ces provisions se déterminent compte tenu des garanties reçues de la part du Fonds National de Garantie (FNG), qui consistent à ce que, si une relation de la banque s'avère insolvable et après épuisement de toutes les voies de recours judiciaires, le FNG assure le remboursement de 90% du principal de la créance impayée. Or cette hypothèse sur laquelle se base la constitution des provisions pour couverture des actifs classées est affectée par des difficultés significatives d'exécution de la garantie FNG.

Ainsi, nous avons mis l'accent dans notre audit sur la capacité de la Banque à satisfaire les exigences de dépôt de dossiers d'exécution de la garantie recevables par le Fonds National de Garantie, puisque cette capacité a un impact direct sur les engagements de la banque, sur le volume des provisions et sur le résultat de la période.

Les informations fournies par le management de la Banque au sujet de sa capacité à exécuter la garantie FNG, montre le caractère particulier de cette garantie et confirme les difficultés rencontrées quant à la satisfaction des exigences du Fonds National de Garantie pour accepter les dossiers présentés.

## **IV. OBSERVATIONS**

---

### **IV-1. Garanties reçues du Fonds National de Garantie (FNG)**

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n° 2 « Respect des normes comptables tunisiennes, bases de mesure et principes comptables spécifiques » et plus précisément la sous note « 2.2.1.2. Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux » qui décrit :

- Les critères de classification des crédits de microprojets ;
- Les modalités de détermination des provisions individuelles ;
- Les modalités de détermination des provisions collectives ;
- Les modalités de détermination des provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point, mais nous attirons votre attention sur les éléments et points suivants.

#### ***IV.1-1. Garantie FNG couvrant 90% des créances impayées***

Conformément à l'article 13 bis du décret n°99-2648 du 22 novembre 1999, fixant les conditions et les modalités d'intervention et de gestion du Fonds National de Garantie (FNG), le Fonds National de Garantie prend en charge 90% des montants irrécouvrables des crédits accordés par la Banque Tunisienne de Solidarité, et la banque prend en charge les 10% restants.

Se basant sur cette couverture, la Banque Tunisienne de Solidarité applique un abattement de 90% des provisions sur les créances impayées qui doivent être constatées conformément à la Circulaire BCT n°91-24.

A titre prudentiel, la BTS a provisionné au titre des exercices 2016 la totalité des créances impayées et dont les demandes d'indemnisation ont été refusées par le FNG pour plusieurs motifs et dont le montant s'élève à 168 110 dinars. En 2017, la BTS n'a pas constaté une provision à ce titre.

Les demandes déposées et qui sont encore en instance à la date du 31 décembre 2017 (128 dossiers) continuent à bénéficier de l'abattement de 90% susvisée.

Les dossiers en instance doivent être débloqués dans les meilleurs délais afin de leur appliquer le traitement comptable approprié.

Par ailleurs, la BTS gagne à mettre en place un programme chronologique devant être exécuté sur plusieurs années. Ce programme permettra de :

- Recouvrer les créances impayées auprès du FNG après accomplissement de toutes les procédures nécessaires vis-à-vis des débiteurs principaux ;
- Provisionner (même à titre prudentiel) la totalité des créances impayées et dont les demandes d'indemnisation seraient refusées par le FNG ;
- Provisionner les créances impayées inférieures au seuil du contentieux utile.

En outre, ce programme pluriannuel gagne à être exécutée année par année et ce, en commençant par les années les plus anciennes (Méthode FIFO : 1998, 1999, 2000, ...) jusqu'à apurement total des dossiers des crédits impayés.

#### *IV-1-2. Créances impayées inférieures au seuil du contentieux utile*

Jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, la BTS n'a pas encore fixé le seuil minimum justifiant l'engagement des frais de poursuite et de recouvrement contentieux (arbitrage avantage / coût). Les créances impayées de très faible montant demeurent provisionnées à concurrence de 10% uniquement comme ci-dessus exposé.

A notre avis, il y a lieu de fixer dans les meilleurs délais le seuil du contentieux utile afin de provisionner les créances impayées dont le montant est inférieur à ce seuil.

#### *IV-1-3. Garantie FNG couvrant 75% et 50% des frais engagés*

Conformément à l'article 15 du décret n°99-2648 susvisée, le FNG intervient, lorsque le crédit devient irrécouvrable, pour prendre en charge 75% des frais de poursuite et de recouvrement contentieux des crédits accordés aux projets implantés dans les zones de développement régional et 50% des frais de poursuite et de recouvrement contentieux des crédits accordés aux projets implantés dans les autres zones.

Il y a lieu de noter à ce niveau que la BTS constate les frais de poursuite et de recouvrement contentieux dans les charges de l'exercice de leur engagement et constate les indemnisations reçues du FNG au titre de ces frais au passif du bilan et non pas en tant que produit.

A titre d'information, la BTS a été remboursée au titre de ces frais à concurrence de 266.129 dinars se rapportant à 1.617 dossiers, et ce, durant la période 2002-2017.

#### **IV-2. Créances sur l'État au titre des pertes de change**

La rubrique « Autres actifs » comporte une créance sur l'État s'élevant au 31 décembre 2017 à 15 756 KDT (voir note aux états financiers n° 3.6) dont 6 087 KDT correspondant à la prise en charge par l'État des risques de change relatifs aux emprunts BID et FADES.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point, mais nous attirons votre attention sur les éléments et points suivants :

- La BTS a déposé au début de 2017 une demande au Ministère des finances en vue de recouvrer les montants liquidés relatifs aux pertes de change. Elle a encaissé 6 901 KDT au titre de l'emprunt FADES.
- Toutefois, jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, la BTS n'a pas encore reçu un encaissement ou une confirmation des autres montants liquidés au titre desdites pertes de change (6 087 KDT).

## V. AUTRES POINTS

---

### V-1. Garantie FNG couvrant les intérêts intercalaires

Le Fonds National de Garantie prend en charge les intérêts découlant des montants impayés en principal des crédits, et ce, durant la période allant du début de l'engagement par la banque des procédures judiciaires de recouvrement contentieux du crédit jusqu'à la prise en charge par le FNG de la part lui revenant du crédit irrécouvrable.

A ce niveau, il y a lieu de noter que la BTS a adressé le 2 janvier 2017 un courrier à la SOTUGAR (sous l'égide du Ministère des Finances) lui demandant de concrétiser l'application des dispositions susvisées relatives à la prise en charge par le FNG des intérêts intercalaires.

Jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, la BTS n'a reçu aucune indemnisation au titre de ces intérêts.

### V-2. Taux de la provision collective

Le calcul conformément à la note aux établissements de crédits n°2012-08 du 02 mars 2012 des taux de la provision collective à appliquer par groupe homogène de créance a abouti à des taux nettement supérieurs aux taux minimum fixés par cette note. La Banque a opté par conséquent à l'application des taux minimums. Cette option a eu pour effet de réduire le montant de la provision collective comptabilisée.

## VI. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque Tunisienne de Solidarité dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## VII. RESPONSABILITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS

---

Le Conseil d'administration de la Banque Tunisienne de Solidarité est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque Tunisienne de Solidarité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque Tunisienne de Solidarité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration et aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque Tunisienne de Solidarité.

## VIII. RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

---

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### I. EFFICACITE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

---

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque Tunisienne de Solidarité. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

#### II. CONFORMITE DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIERES A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

---

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque Tunisienne de Solidarité avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration de la Banque.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Banque Tunisienne de Solidarité avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 2 avril 2018

#### LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour le Groupement FINACO - ABC

Yahia ROUATBI

Pour IMAC - Audit & Conseil

Khaled THABET

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

*Mesdames et messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS)*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes relative à l'exercice clos le 31 décembre 2017, qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité consiste à vérifier le respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. OPERATIONS REALISEES RELATIVES A DES CONVENTIONS NOUVELLES (AUTRES QUE LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS)**

---

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2017, d'opérations relatives à des conventions nouvelles entrant dans le cadre des articles ci-dessus mentionnés. Nos travaux n'ont pas relevé l'existence de telles conventions.

### **II. OPERATIONS REALISEES RELATIVES A DES CONVENTIONS ANTERIEURES (AUTRES QUE LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS)**

---

L'exécution des conventions conclues par la "BTS" pour la gestion de la ligne de financement des microcrédits et celles pour la gestion des ressources "FOPNAPRAM", "FOSDAP" et le Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi se sont poursuivies.

Les principaux volumes réalisés au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

Commissions perçues par la BTS au titre des débloques et recouvrement relatifs à l'exercice 2017, relatives a :	Montants en KDT
Gestion de la ligne de financement microcrédits allouée par l'Etat	1 062
Gestion des ressources "FONAPRAM" allouées par l'Etat	387
Gestion des ressources "FOSDAP" allouées par l'Etat	4
Gestion des ressources de l'Office National de l'Artisanat, allouées par l'Etat	361
Gestion des ressources "FONDS INTILEK" allouées par l'Etat	195
Gestion des ressources "Programme BTP" allouées par l'Etat	63
Gestion des ressources "Ministère de la femme" allouées par l'Etat	119

A l'exception des conventions citées ci-dessus, votre Conseil d'Administration ne nous a avisés d'aucune convention, au titre de l'exercice 2017, rentrant dans le cadre des articles ci-dessus mentionnés.

### III. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BTS ENVERS SES DIRIGEANTS

#### III-1. Rémunérations et avantages du Président Directeur Général

La rémunération du Président Directeur Général est fixée par l'arrêté du Ministre des finances du 24 mai 2017, applicable avec effet rétroactif à compter du 11 décembre 2015. Cette rémunération fixée selon la première modalité du décret gouvernemental n° 2015-2217 du 11 décembre 2015 <sup>(1)</sup>, se compose des éléments suivants :

Éléments de salaire	Montant (En TND)
Salaires, indemnités et primes	2 153
Indemnité de représentation	120
Indemnité complémentaire	933
Indemnité spécifique	2 485
Indemnité de fonction	300
Indemnité de présence	2
Indemnité eau et électricité	92
Prime de bilan	1 014
Prime de productivité	1 268
Prime 13 <sup>ème</sup> mois	507
Indemnité annuelle variable (25% du salaire annuel net)	1 365
<i>Nette d'impôt sur le revenu et des cotisations sociales qui sont à la charge de la BTS.</i>	

<sup>1</sup> Fixant le régime de rémunération des chefs d'établissement et des entreprises publics et des sociétés à majorité publique.

Avantages en nature	Montant
* Voiture de fonction, acquise en 2015 pour 98 KDT L'amortissement de cette voiture au titre de l'exercice 2017 s'élève à :	19.600 dinars
* Bons d'essence (quota mensuel)	500 Litres
* Frais de communications (montant trimestriel)	120 dinars

### III-2. Encours des crédits alloués au Président Directeur Général

L'encours des crédits accordés par la Banque Tunisienne de Solidarité à son Président Directeur Général s'élève au 31 décembre 2017 à 16 953 DT.

### III-3. Rémunérations et avantages du Directeur Général Adjoint

La rémunération du Directeur Général Adjoint "Monsieur Khelifa SBOUI" nommé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 14 Février 2014, est fixée par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers.

Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses indemnités et primes, d'un quota de 360 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction (acquise fin 2014 pour un montant de 68 223 DT et amortie au titre de l'exercice 2017 à concurrence de 13.645 DT) et du remboursement des frais téléphoniques (50 DT par trimestre) ;

### III-4. Encours des crédits alloués au Directeur Général Adjoint

L'encours des crédits accordés par la banque à son Directeur Général Adjoint s'élève au 31 décembre 2017 à 233 299 DT.

### III-5. Jetons de présence

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 30 juin 2017 a fixé le montant brut des jetons de présence revenant aux membres du Conseil d'administration à 5.000 dinars par administrateur.

### III-6. Rémunération additionnelle des administrateurs indépendants

Le montant de la rémunération additionnelle à servir aux administrateurs indépendants pour leur qualité de président des comités émanant du Conseil d'administration a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2017 à un montant brut égal à 1.000 DT par réunion sans dépasser un plafond de 6.000 DT par exercice et par président.

### III-7. Obligations et engagements de la BTS envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la Banque Tunisienne de Solidarité envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, se présentent comme suit (*en TND*) :



Nature des rémunérations	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2017	Charges 2017	Passifs au 31/12/2017
Avantages à court terme	165 400 <sup>(a)</sup>	-	105 798 <sup>(b)</sup>		56 250	124 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	2 987 <sup>(c)</sup>	13 992 <sup>(d)</sup>	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>165 400</b>	<b>-</b>	<b>108 785</b>	<b>13 992</b>	<b>56 250</b>	<b>124 000</b>

(a) Ce montant brut inclut les avantages en nature, les cotisations sociales (à la charge du PDG et à la charge de la BTS) ainsi que l'impôt sur le revenu. A ce montant brut (165.400 dinars) s'ajoute le rappel sur l'augmentation des rémunérations à compter du 11 décembre 2015 (voir ci-dessus), et ce, à concurrence de 65.166 dinars (montant brut).

(b) Ce montant brut inclut les avantages en nature, les cotisations sociales (à la charge du DGA et à la charge de la BTS) ainsi que l'impôt sur le revenu.

(c) Ce montant correspond à la variation de l'indemnité de départ à la retraite entre 2016 et 2017.

(d) Ce montant correspond à l'estimation de l'indemnité de départ à la retraite à la date du 31 décembre 2017.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du Code des sociétés commerciales.

Tunis, le 2 avril 2018

#### LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour le Groupement FINACO - ABC

Yahia ROUATBI

Pour IMAC - Audit & Conseil

Khaled THABET

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

#### **ENNAKL AUTOMOBILES**

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société Ennakl AUTOMOBILES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 mai 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI & Salah MEZIOU.

**ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE LA SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES**

**AU 31 DECEMBRE 2017**

**Au 31/12/2017**

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2017</u>	<u>Au 31/12/2016</u>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		2 478 490	2 333 168
Moins : Amortissements		(2 268 008)	(1 887 419)
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>(A-1)</b>	<b><u>210 483</u></b>	<b><u>445 749</u></b>
Immobilisations corporelles		75 784 913	60 253 237
Moins : Amortissements		(21 644 001)	(20 712 939)
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b><u>54 140 912</u></b>	<b><u>39 540 298</u></b>
Participations et créances liées à des participations	<b>(A-2)</b>	62 388 999	36 519 395
Moins : Provisions		-	-
Autres immobilisations financières	<b>(B-1)</b>	2 936 582	2 489 498
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b><u>65 325 581</u></b>	<b><u>39 008 893</u></b>
<b>TOTAL ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b><u>119 676 975</u></b>	<b><u>78 994 940</u></b>
Autres actifs non courants	<b>(B-2)</b>	0	51 705
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b><u>119 676 976</u></b>	<b><u>79 046 645</u></b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks		44 578 252	34 687 045
Moins : Provisions		(1 944 176)	(2 043 397)
<b>TOTAL STOCKS</b>	<b>(B-3)</b>	<b><u>42 634 076</u></b>	<b><u>32 643 648</u></b>
Clients et comptes rattachés		26 904 976	10 509 040
Moins : Provisions		(1 419 565)	(1 472 566)
<b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>(B-4)</b>	<b><u>25 485 411</u></b>	<b><u>9 036 474</u></b>
Autres Actifs courants	<b>(B-5)</b>	10 933 828	5 335 096
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>(B-6)</b>	27 542 466	69 128 274
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b><u>106 595 781</u></b>	<b><u>116 143 492</u></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>226 272 756</u></b>	<b><u>195 190 137</u></b>

**BILAN**  
**Au 31/12/2017**  
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2017</u>	<u>Au 31/12/2016</u>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		56 790 463	48 790 463
Fonds social		1 612 067	1 846 298
Résultats reportés		11 443	6 239
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b><u>88 413 973</u></b>	<b><u>80 643 000</u></b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b><u>26 537 682</u></b>	<b><u>28 355 881</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION (I)</b>	<b>(B-7)</b>	<b><u>114 951 655</u></b>	<b><u>108 998 881</u></b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Provisions pour risques et charges	<b>(B-8)</b>	5 544 058	4 662 943
Emprunts	<b>(B-9)</b>	19 857 060	0
Dépôts et cautionnements		4 000	4 000
Autres passifs non courants	<b>(B-10)</b>	151 503	187 670
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b><u>25 556 621</u></b>	<b><u>4 854 613</u></b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>(B-11)</b>	76 972 051	73 571 252
Autres passifs courants	<b>(B-12)</b>	4 649 489	7 765 391
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>(B-13)</b>	4 142 940	0
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b><u>85 764 480</u></b>	<b><u>81 336 643</u></b>
<b>TOTAL DES PASSIFS (II)</b>		<b><u>111 321 101</u></b>	<b><u>86 191 256</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II)</b>		<b><u>226 272 756</u></b>	<b><u>195 190 137</u></b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**(Modèle de Référence)**  
**De la période close au 31/12/2017**  
**(Montants exprimés en Dinars)**

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2017</u>	<u>Au 31/12/2016</u>
Revenus	(R-1)	381 932 879	359 911 627
Coût des ventes	(R-2)	330 296 157	303 210 724
		<b>MARGE BRUTE</b>	
		<b>51 636 722</b>	<b>56 700 903</b>
Frais de distribution	(R-3)	19 382 518	18 557 968
Autres produits d'exploitation	(R-4)	2 041 667	1 899 409
Autres charges d'exploitation	(R-5)	753 647	1 355 917
Frais d'administration	(R-3)	11 078 525	10 986 123
		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	
		<b>22 463 699</b>	<b>27 700 304</b>
Charges financières nettes	(R-6)	212 518	2 717
Produits des placements	(R-7)	9 865 885	10 632 949
Autres gains ordinaires	(R-8)	2 589 060	601 114
Autres pertes ordinaires	(R-9)	1 344 363	214 775
		<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS</b>	
		<b>33 361 763</b>	<b>38 716 876</b>
Impôt sur les sociétés		6 824 081	7 969 996
		<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS</b>	
		<b>26 537 682</b>	<b>30 746 880</b>
Eléments extraordinaires	(R-10)	0	2 390 999
		<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	
		<b>26 537 682</b>	<b>28 355 881</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE****(Modèle Autorisé)****Au 31/12/2017****(Montants exprimés en Dinars)**

	<u><b>Au 31/12/2017</b></u>	<u><b>Au 31/12/2016</b></u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
<b>Résultat net après impôts</b>	26 537 682	28 355 881
<b>Ajustements pour :</b>		
- Amortissements	3 844 839	3 848 102
- Provisions nettes de reprises de provisions	781 393	740 425
<b>Variations Des :</b>		
- Stocks	(9 891 207)	17 822 047
- Créances	(16 395 937)	8 472 214
- Autres actifs	(5 687 398)	775 688
- Fournisseurs et autres dettes	3 400 798	(29 145 966)
- Autres passifs	(3 115 902)	2 291 955
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations corporelles	(219 403)	(139 597)
Résultat des opérations de placement	(1 628 245)	(3 225 652)
<b>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</b>	<u><b>(2 373 380)</b></u>	<u><b>29 795 097</b></u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants	(18 432 299)	(10 294 157)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	493 220	379 530
Décaissement affecté à l'acquisition d'immobilisations financières	(25 869 603)	(6 174 064)
Encaissements provenant des opérations de placement	1 628 245	3 225 653
Décassements sur prêts du personnel et cautions	(447 084)	1 313 059
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<u><b>(42 627 521)</b></u>	<u><b>(11 549 979)</b></u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Dividendes et autres distributions	(19 500 000)	(19 500 000)
Décaissement fond social	(1 084 908)	(1 150 069)
Encaissement sur emprunt	24 000 000	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<u><b>3 415 092</b></u>	<u><b>(20 650 069)</b></u>
<b>VARIATIONS DE TRESORERIE</b>	<u><b>(41 585 808)</b></u>	<u><b>(2 404 951)</b></u>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>69 128 274</b>	<b>71 533 225</b>
<b>Trésorerie à la fin de la période</b>	<b>27 542 466</b>	<b>69 128 274</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

### **1. NOTES PRELIMINAIRES**

La société **ENNAKL AUTOMOBILES** est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la BVMT à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société **ENNAKL AUTOMOBILES** est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société **ENNAKL AUTOMOBILES** est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT et à partir de l'année 2015 SKODA.

### **2. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE**

L'année 2017 était riche en événements pour la société ENNAKL Automobiles. Les faits les plus marquants de l'exercice sont :

- L'inauguration du showroom et atelier SKODA ;
- Le lancement d'un nouveau plan stratégique 2017-2020 ;
- L'ouverture commerciale et l'entrée en exploitation de la nouvelle filiale sise en Côte d'Ivoire et dénommée « AFCAR » ;
- L'inauguration d'un nouveau centre de formation à la Charguia.

### **3. RESPECT DES PRINCIPES ET NORMES COMPTABLES**

Les états financiers de la société **ENNAKL AUTOMOBILES** ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables telles que prescrites, notamment, par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables ainsi que les différentes dispositions du code de commerce et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), et par référence aux conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

#### **a- Bases de mesure**

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique.

#### **b- Méthodes comptables pertinentes**

Les méthodes comptables les plus significatives retenues pour la préparation des comptes se résument dans ce qui suit :

## **b-1 Immobilisations et amortissements**

### **b-1-1 Immobilisations incorporelles**

Cette rubrique enregistre les acquisitions des différents éléments des actifs identifiables et sans substances physiques (Marques, brevets, licences et logiciels).

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût. Elles sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Logiciels	33,33%
-------------	--------

### **b-1-2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût.

Ces immobilisations sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Constructions	5%
- Matériel et outillages	10%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Equipements de bureaux	10%
- Agencements et aménagements	10%

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 200 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

### **b-1-3 Charges à répartir**

Cette rubrique inclue les différentes dépenses dont la rentabilité globale de ces charges est attendue au cours des exercices ultérieurs.

## **b-2 Stocks**

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société **ENNAKL AUTOMOBILES** sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.



### **b-3 Les placements**

Les placements à court terme sont constatés à leur coût d'acquisition lors de la souscription, alors que les sorties sont comptabilisées par la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

### **b-4 Les participations**

L'évaluation des participations à la clôture est faite en comparant le coût d'acquisition des titres à leur valeur d'usage.

### **b-5 Les revenus**

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la constatation du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété à savoir la facturation du véhicule.

### **b-6 L'impôt sur les bénéfices**

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%.

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de la méthode de l'impôt exigible.

## **4. NOTES SUR LES ACTIFS**

### **Note (B-1) Autres immobilisations financières :**

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Dépôts et cautionnements	637 478	536 603
Prêts au personnel	2 299 104	1 952 895
<b>Total</b>	<b>2 936 582</b>	<b>2 489 498</b>

### **Note (B-2) Autres actifs non courants :**

Les charges à répartir se détaillent comme suit :

<b>Autres actifs non courants</b>	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Lancement nouvelle marque SKODA	181 594	181 594
Projet Stratégique CAP 2016	0	241 812
<b>Sous-total</b>	<b>181 594</b>	<b>423 407</b>
<b>Résorptions Cumulées</b>	<b>-181 594</b>	<b>-371 702</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>51 705</b>

### **Note (B-3) Stocks :**

Les stocks sont répartis comme suit :

<b>Stocks</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
<b>Stock véhicules neufs</b>	<b>40 574 413</b>	<b>32 680 474</b>
VW	9 819 151	10 225 972
VW Utilitaires	2 795 703	4 739 364
Audi	9 433 359	8 486 882
Porsche	7 217 957	7 794 076
MAN	680 281	913 281
SEAT	6 551 069	162 341
SKODA	4 076 893	358 559
<b>Stock véhicules neufs encours de dédouanement</b>	<b>3 007 748</b>	<b>980 502</b>
<b>Stock des travaux en cours</b>	<b>972 289</b>	<b>1 001 301</b>
<b>Stock carburants et lubrifiants</b>	<b>23 803</b>	<b>24 767</b>
<b>Sous-total</b>	<b>44 578 252</b>	<b>34 687 045</b>
<b>Provisions</b>	<b>-1 944 176</b>	<b>-2 043 397</b>
<b>Total</b>	<b>42 634 076</b>	<b>32 643 648</b>

(\*) La politique de provisionnement des stocks de véhicules neufs de la société ENNAKL automobiles est la suivante :

- Pas de provision pour les modèles dont l'âge moyen en stock est  $\leq 2$  ans.
- Une provision de 20% à partir de la troisième année et pour chaque année d'ancienneté, pour les modèles dont l'âge moyen en stock est  $> 2$  ans.
- Le montant de la provision sur stock est de 1 944 176 DT composé d'une provision stock véhicules neufs de 1 650 152 DT et une provision stock OR de 294 024 DT.

#### **Note (B-4) Clients et comptes rattachés :**

Cette rubrique se présente comme suit :

<b>Clients et comptes rattachés</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Clients comptes courants	5 538 887	2 168 020
Clients Leasing	12 567 369	3 395 472
Clients, Effets à recevoir	7 625 237	3 682 052
Clients douteux	857 692	1 042 814
Effets et chèques impayés	315 791	220 682
<b>Sous-total</b>	<b>26 904 976</b>	<b>10 509 040</b>
<b>Provision</b>	<b>1 419 565</b>	<b>1 472 566</b>
<b>Total</b>	<b>25 485 411</b>	<b>9 036 474</b>

**N.B :** La politique de provisionnement des créances douteuses de la société **ENNAKL AUTOMOBILES** est la suivante :

- Pas de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.
- Les créances impayées transférées au service contentieux pour accomplir une action en justice sont totalement provisionnées.

**Note (B-5) Autres actifs courants :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Autres actifs courants</b>			<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Avances et prêts au personnel	<b>1</b>	795 984	732 423	
Débiteurs Divers		343 277	532 548	
Fournisseurs, avances et acomptes		6 938 693	742 229	
Charges constatées d'avance		130 614	105 747	
Produits à recevoir	<b>2</b>	2 825 755	3 270 144	
<b>Sous-total</b>		<b>11 034 323</b>	<b>5 383 091</b>	
<b>Provisions</b>		<b>100 495</b>	<b>47 995</b>	
<b>Total</b>		<b>10 933 828</b>	<b>5 335 096</b>	

<b>1 Avances et prêts au personnel</b>			<b>déc.-17</b>
Prêts sur fonds propres		601 077	
Avances sur salaires		194 907	
<b>Total</b>		<b>795 984</b>	

<b>2 Produits à recevoir</b>			<b>déc.-17</b>
Ristournes constructeurs		2 560 932	
Intérêts / Fonds gérés et emprunt obligataire		138 088	
Intérêts créditeurs		102 683	
Divers produits à recevoir		24 051	
<b>Total</b>		<b>2 825 755</b>	

**Note (B-6) Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>			<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Placements SICAV		4 573 283	13 031 340	
Placements à court terme		295 048	43 295 048	
Effets à l'encaissement		7 501 021	9 316 904	
Chèques à l'encaissement		3 224 259	1 632 134	
Banques créditrices		11 937 605	1 841 598	
Caisses		11 250	11 250	
<b>Total</b>		<b>27 542 466</b>	<b>69 128 274</b>	

**5. NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET LES PASSIFS****Note (B-7) Capitaux propres :**

<b>Capitaux propres</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Capital social	30 000 000	30 000 000
Fonds social	1 612 067	1 846 299
Résultats antérieurs reportés	11 443	6 239
Réserves et Autres capitaux propres	56 790 463	48 790 463
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE</b>	<b>88 413 973</b>	<b>80 643 000</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>26 537 682</b>	<b>28 355 881</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT DE LA PERIODE</b>	<b>114 951 655</b>	<b>108 998 881</b>

**1** : Le détail de la rubrique fonds social se présente comme suit :

<b>Réserve pour fonds social au 31/12/2016</b>	<b>1 846 299</b>
--	------------------

**A déduire :**

- Aides et dons au personnel	477 920
- Financement activité sportive	56 609
- Financement du coût de la restauration	529 527
- Excursions	39 732
- Financement des intérêts crédit personnel	11 389

**A ajouter :**

- Affectation du résultat 2016	850 676
- Intérêts sur prêts réalisé sur le Fonds social	30 270

<b>Fonds social disponible au 31/12/2017</b>	<b>1 612 067</b>
--	------------------

**Note (B-8) Provision pour risques et charges :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Provision pour risques et charges</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Provision pour risques et charges	5 544 058	4 662 943
<b>Total</b>	<b>5 544 058</b>	<b>4 662 943</b>

**Note (B-9) Emprunts :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Emprunts</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Emprunt Attijari Bank	19 857 060	0
<b>Total</b>	<b>19 857 060</b>	<b>0</b>

**Note (B-10) Autres passifs non courants :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Autres passifs non courants</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Provision pour départ à la retraite	151 503	187 670
<b>Total</b>	<b>151 503</b>	<b>187 670</b>

**Note (B-11) Fournisseurs et comptes rattachés :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Fournisseurs locaux	7 612 964	1 224 409
Fournisseurs d'immobilisations	2 647 453	716 460
Fournisseurs groupe	3 581 915	3 371 168
Fournisseurs étrangers	<b>1</b> 58 428 743	66 629 371
Fournisseurs, effets à payer	20 942	98 516
Fournisseurs, retenues de garantie	1 672 286	550 825
Fournisseurs, factures non parvenues	3 007 748	980 502
<b>Total</b>	<b>76 972 051</b>	<b>73 571 252</b>

<b>1 Fournisseurs étrangers</b>		<b>déc.-17</b>
VOLKSWAGEN		21 060 470
AUDI		11 467 281
SEAT		19 312 408
SKODA		3 783 776
Porsche		2 579 844
Divers		224 964
<b>Total</b>		<b>58 428 743</b>

**Note (B-12) Autres passifs courants :**

<b>Autres passifs courants</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Clients, avances et acomptes sur commandes	0	283 002
Etat, impôts et taxes	182 555	3 162 073
Provision pour congés payés	414 401	886 750
Débours sur droits de douane	33 974	306
Débours sur cartes grises	155 753	35 395
CNSS	1 116 787	1 083 909
Assurance groupe	69 512	209 421
Charges à payer	2 532 051	1 706 670
Produits constatés d'avance	60 000	361 852
Créditeurs divers	84 457	36 012
<b>Total</b>	<b>4 649 489</b>	<b>7 765 391</b>

**Note (B-13) Concours bancaires et autres passifs financiers :**

<b>Concours bancaires et autres passifs financiers</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Échéances à moins d'un an sur emprunts	4 142 940	0
<b>Total</b>	<b>4 142 940</b>	<b>0</b>

## **6. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

### **Note (R-1) Revenus :**

<b>Chiffre d'affaires</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Ventes de véhicules neufs	359 961 949	338 212 516
Ventes de véhicules neufs en hors taxes	2 360 873	3 682 323
Ventes de pièces de rechange et de lubrifiants	15 495 255	14 334 626
Ventes de travaux atelier	3 767 678	3 407 187
Ventes de carburants	5 820	5 270
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	153 460	114 355
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	187 844	155 350
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>381 932 879</b>	<b>359 911 627</b>

### **Note (R-2) Coût des achats :**

<b>Coût des achats</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Achats de Véhicules neufs	260 084 629	216 816 542
Achats de pièces de rechange	14 573 919	12 463 887
Achats d'accessoires	478 659	620 414
Charge de personnel direct	2 843 227	2 869 194
Frais de transit	147 215	252 894
Droits de douane	53 012 681	45 240 587
Assurance maritime	1 183 351	882 661
Frêt maritime	5 517 983	4 833 814
Frais de gardiennage (STAM)	636 490	457 959
Frais de magasinage	662 080	208 591
Achats de lubrifiants	571 958	338 653
Travaux extérieurs	173 419	115 339
Achats pour les ateliers	301 753	288 143
<b>Total</b>	<b>340 187 364</b>	<b>285 388 677</b>

**Note (R-2) Variation de stocks :**

<b>Variation de stock</b>	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
<b>Stock des travaux en cours</b>	<b>29 012</b>	<b>329 431</b>
Stock Initial	1 001 301	1 330 732
Stock Final	972 289	1 001 301
<b>Stock de véhicules</b>	<b>-9 921 184</b>	<b>16 850 339</b>
Stock Initial	33 660 977	50 511 316
Stock Final	43 582 160	33 660 977
<b>Stock pièces de rechange</b>	<b>0</b>	<b>632 057</b>
Stock Initial	0	632 057
Stock Final	0	0
<b>Stock lubrifiants</b>	<b>2 469</b>	<b>13 528</b>
Stock Initial	2 469	15 997
Stock Final	0	2 469
<b>Stock carburants</b>	<b>-1 505</b>	<b>-3 308</b>
Stock Initial	22 298	18 990
Stock Final	23 803	22 298
<b>Total variation des stocks</b>	<b>-9 891 207</b>	<b>17 822 047</b>

**Note (R-3) Frais de distribution & d'administration :**

<b>Frais de distribution &amp; d'administration</b>	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Charge de personnel	14 344 977	13 351 037
Frais déplacements à l'étranger (AVA et Billets)	1 155 666	1 201 465
Publicités et insertions	751 821	301 542
Consommables	197 555	132 335
Cadeaux, Réceptions et restaurations	189 312	158 790
Vêtements de Travail	136 011	156 163
Frais de Formation	218 895	485 602
Autres Frais sur Ventes	2 312 640	2 635 074
Location diverses	44 196	108 476
Achat divers par caisses	72 806	69 955
Abonnements	409 207	424 457
Assurances	272 122	244 907
Dons et subventions	22 000	32 633
Energie	766 785	751 210
Entretien et réparations	613 796	793 615
Fournitures de bureaux	266 344	245 494
Frais bancaires	1 303 901	1 107 775
Gardiennage	570 212	598 649
Honoraires	1 619 056	1 519 817
Dotation aux amortissements	3 826 381	3 848 102
Impôts & Taxes	1 367 361	1 376 994
<b>Total</b>	<b>30 461 043</b>	<b>29 544 091</b>

**Note (R-4) Autres produits d'exploitation :**

<b>Autres produits d'exploitation</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Quote-part des sociétés du groupe dans les charges communes	655 574	548 216
Ristournes TFP	148 763	132 484
Locations	251 136	251 724
Frais de gestion et autres services	132 827	303 037
Reprise de provisions sur Stocks VN	800 368	295 442
Reprise de Provisions sur créances	53 000	368 506
<b>Total</b>	<b>2 041 667</b>	<b>1 899 409</b>

**Note (R-5) Autres charges d'exploitation :**

<b>Autres charges d'exploitation</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Dotations aux provisions sur stocks VN	701 147	677 559
Dotations aux Provisions sur créances	52 500	678 358
<b>Total</b>	<b>753 647</b>	<b>1 355 917</b>

**Note (R-6) Charges financières nettes :**

<b>Charges financières</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Intérêts sur comptes courants	212 518	2 717
<b>Total</b>	<b>212 518</b>	<b>2 717</b>

**Note (R-7) Produits des placements**

<b>Produits des placements</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Produits net sur placements	1 600 514	3 221 004
Dividendes reçus	7 960 440	7 209 357
Intérêts créditeurs	304 931	202 588
<b>Total</b>	<b>9 865 885</b>	<b>10 632 949</b>

**Note (R-9) Autres gains ordinaires :**

<b>Autres gains ordinaires</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Produits non récurrents	2 298 274	426 081
Profits sur cessions d'immobilisations	290 787	175 034
<b>Total</b>	<b>2 589 060</b>	<b>601 114</b>



**Note (R-10) Autres pertes ordinaires**

<b>Autres pertes ordinaires</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Autres pertes	268 398	50 558
Pertes sur créances irrécouvrables	17 236	4 309
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 022 721	48 456
Reprise sur provisions pour risques et charges	141 606	0
Différences de règlement et débours	21 570	2 062
Pénalités de retard	156 045	109 390
<b>Total</b>	<b>1 344 363</b>	<b>214 775</b>

**Note (R-11) Eléments extraordinaires**

<b>Eléments extraordinaires</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Contribution conjoncturelle 7,5% pour le budget de l'Etat	0	2 390 999
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>2 390 999</b>

**A1-TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2017**

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES						AMORTISSEMENTS LINEAIRES					Valeur comptable nette au 31/12/2017
	Cumul des acquisitions au	Acquisitions AU 31/12/2017	(-) Cessions	(-) reclassements	Reclassements inventaires physiques	Cumul au	Cumul des amortissements au	Dotation aux amortissements AU 31/12/2017	Amortissements des cessions	Reclassements inventaire physique	Cumul des amortissements AU 31/12/2017	
	31/12/16	2017		2017		31/12/17	31/12/16	2017	2017		30/09/17	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>												
Licences & Logiciels informatiques	2 333 168	76 830	-	49 880	18 612	2 478 490	1 887 419	369 712		10 878	2 268 008	210 484
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>2 333 168</b>	<b>76 830</b>	<b>-</b>	<b>49 880</b>	<b>18 612</b>	<b>2 478 490</b>	<b>1 887 419</b>	<b>369 712</b>	<b>-</b>	<b>10 878</b>	<b>2 268 008</b>	<b>210 484</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>												
Terrains	9 373 809	274 927	-	-		9 648 736	-	-	-		-	9 648 736
Constructions	19 439 475	147 686	-	4 995 776	31 173	24 551 764	7 715 582	875 927	-	5 367	8 586 142	15 965 622
A A I Générale & installations techniques	12 510 033	1 725 392	-	172 107	747 905	13 659 627	5 185 107	1 168 264	-	432 158	5 921 213	7 738 414
Matériels de transport	3 278 077	1 073 682	692 970	-	268 652	3 390 137	1 901 234	579 335	402 206	230 567	1 847 796	1 542 341
Equipements de bureau	1 647 191	427 380	-	17 678	195 527	1 861 366	1 025 339	127 078	-	322 303	830 115	1 031 251
Matériels informatiques	2 164 157	171 483	2 010	-	660 604	1 673 026	1 919 368	146 106	2 010	869 364	1 194 100	478 926
Matériels et outillages	6 279 541	752 327	-	-	367 847	6 664 021	2 966 309	504 373	-	206 047	3 264 635	3 399 386
Immobilisations en cours	5 560 953	14 017 566	-	5 200 085	42 198	14 336 236	-	-	-	-	-	14 336 236
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>60 253 237</b>	<b>18 590 442</b>	<b>- 694 980</b>	<b>- 49 880</b>	<b>- 2 313 906</b>	<b>75 784 914</b>	<b>20 712 939</b>	<b>3 401 084</b>	<b>- 404 216</b>	<b>- 2 065 806</b>	<b>21 644 001</b>	<b>54 140 911</b>
Avances et commandes sur immobilisations												-
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>62 586 406</b>	<b>18 667 272</b>	<b>- 694 980</b>	<b>- 0</b>	<b>- 2 295 294</b>	<b>78 263 404</b>	<b>22 600 358</b>	<b>3 770 795</b>	<b>- 404 216</b>	<b>- 2 054 929</b>	<b>23 912 008</b>	<b>54 351 395</b>

**A2-TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31/12/2017**

Participations	Participations cumulées fin 2016		Participations 2017			Total	Détenion en %
	Nbre actions souscrites/achetées	Valeur d'acquisition	Nbre actions souscrites/achetées/ cédées	Valeur de cession	Valeur d'acquisition		
<b>CAR GROS</b>	19 999	1 999 900				<b>1 999 900</b>	<b>99,99%</b>
<b>A.T.L</b>	1 813 505	4 627 143				<b>6 547 329</b>	<b>10,67%</b>
	640 062	1 920 186					
	213 354	0*					
<b>HEVI</b>	10	100				<b>100</b>	<b>2%</b>
<b>ATTIJARI BANK</b>	772 798	10 498 002				<b>10 498 002</b>	<b>1,94%</b>
<b>AF CAR</b>		3 336 251					
<b>Partie non encore Libérée</b>		-2 502 187				<b>834 064</b>	<b>90,00%</b>
<b>Amen Bank</b>			1 059 066		26 529 603	<b>26 529 603</b>	<b>4,90%</b>
<b>S/TOTAL I</b>		<b>19 879 395</b>				<b>46 408 998</b>	
<b>Placements</b>							
<b>Amen SICAR</b>		14 000 000				<b>14 000 000</b>	
<b>Emprut Obligataire Amen Bank</b>	33 000	2 640 000	-6 600	-660 000		<b>1 980 000</b>	
<b>S/TOTAL II</b>		<b>16 640 000</b>				<b>15 980 000</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>36 519 395</b>				<b>62 388 998</b>	

\* *Actions gratuites*

**A3-TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES  
AU 31/12/2017**

Désignation	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale pour réinv.	Résultats reportés	Fonds social	Resultat de la période	Total
<b>Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2016</b>	<b>30 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>31 790 463</b>	<b>14 000 000</b>	<b>6 239</b>	<b>1 846 298</b>	<b>28 355 881</b>	<b>108 998 881</b>
<b>Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2016</b>								
Affectation en résultats reportés					28 355 881		(28 355 881)	-
Affectation réinvestissement								-
Affectation réserves			8 000 000		(8 000 000)			
Affectation en fonds social					( 850 676)	850 676		-
Dividendes distribués					(19 500 000)			-19 500 000
Mouvements sur fonds social						(1 084 908)		- 1 084 908
Résultat de la période							26 537 682	26 537 682
<b>Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2017</b>	<b>30 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>39 790 463</b>	<b>14 000 000</b>	<b>11 443</b>	<b>1 612 067</b>	<b>26 537 682</b>	<b>114 951 655</b>

## A-4 : Etat des engagements hors bilan au 31-12-2017 :

### I) ETAT DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE PAR BANQUE (LETTRE DE CREDIT STAND BY)

*En euro*

BANQUE	MONTANT LC STANDBY	TOTAL
AB	22 000 000	22 000 000
BH	15 000 000	15 000 000
ATTIJARI BANK	17 000 000	17 000 000
UBCI	10 000 000	10 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>64 000 000</b>	<b>64 000 000</b>

### II) ETAT DES CAUTIONS BANCAIRES

*en dinars*

NATURE	B I A T	AMEN BANK	UBCI	BANQUE ZITOUNA	TOTAL
Caution provisoire	124 141,327	72 400,000	1 500,000		198 041,327
Caution définitive	66 381,800	913 944,054	3 900,000	29 207,600	1 013 433,454
Caution de retenue de garantie	168 000,000	1 675 588,470		29 260,000	1 872 848,470
Caution pour admission temporaire	1 000 000,000	5 690 800,000			6 690 800,000
Autres	26 759,984	1 000 000,000			1 026 759,984
<b>TOTAL</b>	<b>1 385 283,111</b>	<b>9 352 732,524</b>	<b>5 400,000</b>	<b>58 467,600</b>	<b>10 801 883,235</b>

### A5-Soldes Intermédiaires de Gestion au 31/12/2017

	2016	2017		2016	2017		2016	2017
<b>Produits</b>			<b>charges</b>			<b>Soldes</b>		
Ventes de marchandises	359 911 627	381 932 879	Coût d'achat des marchandises vendues	303 210 724	330 296 157			
<b>Marge commerciale</b>	<b>56 700 903</b>	<b>51 636 722</b>				<b>Marge commerciale</b>	<b>56 700 903</b>	<b>51 636 722</b>
Autres produits d'exploitation	0	2 041 667	Autres charges externes	11 411 092	10 922 323			
<b>Valeur ajoutée Brute</b>	<b>45 289 811</b>	<b>42 756 066</b>				<b>Valeur ajoutée Brute</b>	<b>45 289 811</b>	<b>42 756 066</b>
			Impôts et taxes	1 376 994	1 367 361			
			Charges du personnel	13 351 037	14 344 977			
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>30 561 779</b>	<b>27 043 728</b>				<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>30 561 779</b>	<b>27 043 728</b>
Autres produits ordinaires	601 114	2 589 060	Autres charges ordinaires	214 775	321 642			
Produits financiers	10 632 949	9 865 885	Charges financières	2 717	212 518			
			Dotations aux amort et aux prov	5 252 474	5 602 749			
			Impot/résultat ordinaire	7 969 995	6 824 081			
<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>28 355 883</b>	<b>26 537 683</b>				<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>28 355 881</b>	<b>26 537 683</b>
Effet des modifications comptables	0	0	Pertes extraordinaires	2 390 999	0			
<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>28 355 883</b>	<b>26 537 682</b>				<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>28 355 881</b>	<b>26 537 682</b>

## ANNEXE 6 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société « Ennakl Automobiles » durant l'exercice 2017 se présentent comme suit :

### 1) Location d'un magasin de pièces de rechange à la société Car Gros :

La société « Ennakl Automobiles » a loué à la société « Car Gros » un local sis à la Charguia II d'une superficie de 1 250 m<sup>2</sup> affecté à hauteur de 1 200 m<sup>2</sup> en tant que magasin de pièces de rechange et à hauteur de 50 m<sup>2</sup> en tant que showroom. Le loyer annuel de 2017 suivant l'avenant de 01/01/2009 s'élève à 148 624 DT TTC.

### 2) Achats et ventes Ennakl Automobiles / Car Gros 2017 et opérations diverses :

- La société « Car Gros » a facturé à la société « Ennakl Automobiles » un montant de 16 745 632 DT TTC nets de remises à titre de vente de pièces de rechanges.
- La société « Car Gros » a facturé à la société « Ennakl Automobiles » un montant de 26 969 DT TTC à titre de vente d'outillages.
- La société « Ennakl Automobiles » a facturé à la société « Car Gros » un montant de 61 644 DT TTC à titre de réparation véhicule et d'achat d'une voiture.
- La part de la société « Ennakl Automobiles » dans les dividendes distribués par « Car Gros » sur le résultat de l'exercice 2016 est de 5 499 725 DT.

### 3) Charges communes 2017 Ennakl Automobiles / Car Gros :

La société « Ennakl Automobiles » a facturé à la société CAR GROS un montant de 773 577 DT TTC à titre de charges communes en 2017.

### 4) Ventes Ennakl Automobiles / AF CAR en 2017 :

La société « Ennakl Automobiles » a facturé à la société « AF CAR » un montant de 454 473 DT au titre de ventes de véhicules neufs en 2017.

### 5) Charges diverses 2017 Ennakl Automobiles / AF CAR :

La société « Ennakl Automobiles » a supporté des charges diverses au profit de la filiale « AF CAR » pour un montant de 375 229 DT TTC en 2017.

### 6) Salaires du personnel détaché chez la filiale AF CAR :

Lors de l'exercice 2017, la société « Ennakl Automobiles » a supporté un montant de 38 668 DT à titre de salaires du personnel détaché chez la filiale « AF CAR ». Le paiement des salaires en question a été constatés au débit du compte courant « AF CAR ».

### 7) Titres de participation Amen Bank :

La société « Ennakl Automobiles » a procédé au cours de l'exercice 2017 à l'acquisition d'un bloc d'actions AMEN BANK pour un montant global de 26 529 603 DT, dont 24 000 000 DT financés par un emprunt bancaire contracté auprès d'ATTIJARI BANK et rémunéré au taux d'intérêt annuel de 7,08%.

**8) Placements réalisés auprès de l'Amen Bank en 2017 :**

La société « Ennakl Automobiles » a réalisé des opérations de placement en comptes à terme et en certificats de dépôts auprès de « l'Amen Bank » pour un montant global de 61 000 000 dinars compte tenu des renouvellements et aux conditions négociées. Ces placements ont été remboursés en totalité en 2017.

A la date de clôture, l'encours des placements de la société « Ennakl Automobiles » auprès de « l'Amen Bank » est de 295 048 dinars et provient de l'exercice 2016.

**9) Fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR et rémunérations :**

Au 31-12-2017, les fonds gérés déposés durant les exercices antérieurs auprès de « l'Amen SICAR » sont d'un montant de 14 000 000 dinars. La société « Ennakl Automobiles » a inscrit en charges à payer au 31-12-2017 le montant de 140 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de « l'Amen SICAR ».

La société « Ennakl Automobiles » a inscrit en produits à recevoir au 31-12-2017 le montant de 18 116 DT au titre des revenus des fonds gérés déposés auprès de « l'Amen SICAR » Etant précisé que le montant brut porté à ce titre parmi les revenus des placements en 2017 s'élève à 212 415 DT.

**10) Placements SICAV auprès de l'Amen Bank :**

L'encours des placements détenus par la société Ennakl Automobiles auprès de l'Amen SICAV au 31-12-2017 s'élève à 2 474 208 DT (réévalués sur la base de la valeur liquidative du 31-12-2017 soit 103,092 DT).

**11) Frais d'assurance encourus avec Assurances COMAR :**

La société « Ennakl Automobiles » a encourus auprès de « l'Assurances COMAR » au 31-12-2017 des frais d'assurance s'élevant à 2 834 744 DT.



## 12) Obligations et engagements envers les dirigeants :

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société en 2017 peuvent être synthétisées comme suit :

Nature de la rémunération brute	IBRAHIM DEBBACHE		LAAROUSSI BEN YEDDER		JAIET Ahmed Maher
	Président Directeur Général		Secrétaire Général		Directeur Général Adjoint
	Charges de l'exercice 2017	Passifs au 31/12/2017	Charges de l'exercice 2017	Passifs au 31/12/2017	Charges de l'exercice 2017
Salaire et primes	457 121	0	210 000	0	270 000
Voiture de fonction	1 320	0	1 320	0	1 320
Quotas essence	8 016	0	8 016	0	8 016

Les charges encourues en 2017 au titre des voitures de fonction et des quotas d'essence font partie de leurs salaires bruts.

## 13) Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit :

La société Ennakl automobiles a servi en 2017 aux représentant permanent d'administrateurs et membres du comité permanent d'audit les rémunérations suivantes exprimées en DT et en HT :

Nom	Qualité	Rémunération
Fethi Mestiri	Président du CPAI	8 000
Khaled Bouricha	Membre du CPAI et représentant permanent de Tunisie Développement SICAR	4 000
Hakim Ben Yedder	Membre du CPAI et représentant permanent d'Assurances COMAR	4 000

## 14) Participation aux frais de siège de la société PGI Holding :

La société « Ennakl automobiles » a versé à la société « PGI Holding » le montant de 188 800 DT TTC à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

## 15) Participation dans l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank :

La société « Ennakl Automobiles » a souscrit 33 000 obligations en 2015 à l'emprunt obligataire émis par « l'Amen Bank » aux modalités suivantes :

- Valeur nominale : 100 DT
- Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
- Nombre d'obligations : 33 000
- Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1<sup>ère</sup> année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2017, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660 000 DT majorés des intérêts échus pour un montant de 196 485 DT. Par ailleurs, la société « Ennakl Automobiles » a inscrit en produits à recevoir au 31-12-2017 le montant de 121 275 DT relatif aux intérêts courus et non encore échus.

**16) Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) en 2017 :**

La société « Ennakl Automobiles » a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestation de services après-vente durant l'exercice 2017 ce qui suit :

- « Amen Bank » : 67 859 DT TTC,
- « Assurances COMAR » : 211 778 DT TTC,
- « Café Ben Yedder » et « Café Bondin » : 183 685 DT TTC,
- « Poulina Group Holding » 130 103 DT TTC.
- « STE DICK » : 47 517 DT TTC
- « PGI » : 101 563 DT TTC
- « STE PARENIN » : 2 038 746 DT TTC

**17) Opérations de vente par leasing réalisées en 2017 financées par la société Tunisie Leasing :**

La société « Tunisie Leasing » a financé des opérations de vente réalisées par la société « Ennakl Automobiles » en 2017 pour un montant total de 46 153 863 DT TTC.

**18) Opérations de vente par leasing réalisées en 2017 financées par la société ATL :**

La société « A T L » a financé des opérations de vente réalisées par la société « Ennakl Automobiles » en 2017 pour un montant total de 24 550 443 DT TTC.

**19) Marchés conclus avec la société SBF :**

La société « Ennakl Automobiles » a encouru en 2017 le montant de 10 052 744 DT TTC dans le cadre des deux marchés de travaux de constructions « Construction d'un Showroom SKODA au site La Goulette » et « Construction d'un centre de logistique au site La Goulette » conclus avec la société SBF en 2016 pour un montant total de 12 119 702 DT, TTC.

TUNIS, le 22 Mars 2018,  
MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA  
SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES S.A.  
LA CHARGUIA II  
1080 – TUNIS -

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Messieurs les Actionnaires,

### ***I- Opinion :***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 14 Mai 2015, nous avons effectué l'audit les états financiers de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A.** qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total du bilan de **226 272 756 DT** au 31 Décembre 2017, un bénéfice net de l'exercice clos à cette date de **26 537 682 DT**, des capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice de **114 951 655 DT** au 31 Décembre 2017 et des flux de trésorerie négatifs affectés aux activités d'exploitation de **2 373 380 DT** pour l'exercice clos à cette date.

A notre avis, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 Décembre 2017, ainsi que sa performance et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises de Tunisie.

### ***II- Fondement de l'Opinion :***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers** » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***III- Questions clés d'audit :***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

### **1) Les stocks de véhicules neufs :**

Les stocks de la société figurant au bilan au 31 Décembre 2017 pour un montant brut de 44 578 252 TND, représentent un des postes les plus importants du bilan et sont composés essentiellement du stock de véhicules neufs. Les stocks de VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Chaque véhicule, qui demeure en stock non vendu fait l'objet d'une provision annuelle à hauteur de 20% de son prix de revient à partir de la troisième année de détention.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté notamment en l'assistance à l'inventaire physique des stocks, ainsi que l'examen et la validation du coût de revient des stocks.

### **2) Chiffre d'affaires :**

Le chiffre d'affaires, figurant à l'état de résultat au 31 décembre 2017, pour un montant de 381 932 879 DT et représentant un des postes les plus importants de l'état de résultat, est comptabilisé lors de la facturation du véhicule neuf.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à la comptabilisation des revenus et notamment le rapprochement avec la base commerciale et l'examen analytique.

### **IV- Rapport d'activité du conseil d'administration :**

La responsabilité du rapport d'activité incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport d'activité et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'Article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A.** dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers et conformément à l'Article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **V- Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers :**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A.** à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de cette continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A.** ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### ***VI- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de révision comptable généralement admises en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de révision comptable généralement admises en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Dans ce cadre, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de conception et de mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures affectant le système de contrôle interne de la société. Les faiblesses et les insuffisances identifiées au cours de notre audit, ainsi que nos recommandations ont été communiquées à la Direction Générale et au Comité permanent d'audit de la société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du

principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public ;

#### ***VII- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

##### **➤ Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

➤ **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'Article 19 du Décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Les co-commissaires aux comptes :**

*FMBZ KPMG Tunisie*

*Cabinet Salah Meziou*

*Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI*  
**Managing Partner**

*Salah MEZIOU*  
**Managing Partner**

**TUNIS, le 22 Mars 2018,**  
MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE  
LA SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES  
S.A.  
LA CHARGUIA II  
1080 – TUNIS -

**RAPPORT SPECIAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET 475 DU  
CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31  
DECEMBRE 2017**

Messieurs les Actionnaires,

En application des Articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les conventions règlementées prévues par lesdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Dans ce cadre, nous vous signalons que nous avons été avisés des conventions et engagements règlementés suivants :

**I- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT  
L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2017 :**

- La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a loué à la société « CAR GROS » un local sis à la Charguia II d'une superficie de 1 250 m<sup>2</sup> affectée à hauteur de 1 200 m<sup>2</sup> en tant que magasin de pièces de rechange et à hauteur de 50 m<sup>2</sup> en tant que showroom. Le loyer annuel de 2017 suivant l'avenant du 01/01/2009 s'élève à 148 624 DT toutes taxes comprises.

**II- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2017 :**

**Transactions effectuées avec la société filiale « CARGROS » :**

- Facturation par la société « ENNAKL AUTOMOBILES » à la société « CAR GROS » d'un montant toutes taxes comprises de 773 577 DT, à titre de charges communes relatives à l'exercice 2017.
- Facturation par la société « ENNAKL AUTOMOBILES » à la société « CAR GROS » d'un montant toutes taxes comprises de 61 644 DT à titre de réparation de véhicules et de vente d'une voiture.
- Facturation par la société « CAR GROS » à la société « ENNAKL AUTOMOBILES » d'un montant toutes taxes comprises de 16 745 632 DT nets de remises, au titre des ventes de pièces de rechange.



- Facturation par la société « CAR GROS » à la société « ENNAKL AUTOMOBILES » d'un montant toutes taxes comprises de 26 969 DT, au titre des ventes de matériel et d'outillages.

**Transactions effectuées avec la société filiale « AF CAR » :**

- Facturation par la société « ENNAKL AUTOMOBILES » à la société « AF CAR » d'un montant toutes taxes comprises de 454 473 DT, à titre de vente de véhicules relatives à l'exercice 2017.
- La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a constaté en charges de l'exercice 2017 des frais se rattachant à la filiale « AF CAR » pour un montant de 375 229 DT TTC.
- Lors de l'exercice 2017, la société « Ennakl Automobiles » a supporté un montant de 38 668 DT à titre de salaires du personnel détaché chez « AF CAR ». Le paiement des salaires en question a été constatés au débit du compte courant « AF CAR ».

**Opérations financières avec des sociétés appartenant au Groupe « Amen Bank » :**

- La société a procédé au cours de l'exercice 2017 à l'acquisition d'un bloc d'actions AMEN BANK pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'ATTIJARI BANK.
- La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a réalisé des opérations de placement en comptes à terme et en certificats de dépôts auprès de « l'Amen Bank » pour un montant global de 61 000 000 dinars compte tenu des renouvellements et aux conditions négociées. Ces placements ont été remboursés en totalité en 2017.

A la date de clôture, l'encours des placements de la société « Ennakl Automobiles » auprès de « l'Amen Bank » est de 295 048 dinars et provient de l'exercice 2016.

- Les fonds gérés de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » au 31/12/2017 déposés auprès de l'« AMEN SICAR » au cours des exercices antérieurs, présentent un solde de 14 000 000 DT, se détaillant comme suit :

*(Exprimé en DT)*

Montant en DT	Année de souscription	Date d'échéance
3 000 000	2014	2020
5 000 000	2015	2021
6 000 000	2016	2022

Au 31-12-2017, la société « ENNAKL AUTOMOBILES » a inscrit en charges à payer le montant de 140 000 DT, au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1 % au profit de l'« AMEN SICAR ».

Au 31-12-2017, la société « ENNAKL AUTOMOBILES » a inscrit en produits à recevoir le montant de 18 116 DT, au titre des revenus des fonds gérés déposés auprès de l'« AMEN SICAR ». Etant précisé que le montant brut porté à ce titre parmi les revenus des placements en 2017 s'élève à 212 415 DT.

- L'encours des placements détenus par la société ENNAKL AUTOMOBILES auprès de l'Amen SICAV au 31-12-2017 s'élève à 2 474 208 DT (réévalués sur la base de la valeur liquidative du 31-12-2017 soit 103,092 DT).

- La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a souscrits 33 000 obligations en 2015 à l'emprunt obligataire émis par l' « AMEN BANK » aux modalités suivantes :
  - Valeur nominale : 100 DT
  - Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
  - Nombre d'obligations : 33 000
  - Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1<sup>ère</sup> année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.
 En 2017, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660 000 DT majorés des intérêts échus pour un montant de 196 485 DT. Par ailleurs, la société « ENNAKL AUTOMOBILES » a inscrit en produits à recevoir au 31-12-2017 le montant de 121 275 DT relatif aux intérêts courus et non encore échus.

**Marchés et prestations de service fournies par des parties liées (COMAR, Groupe PGI, SBF) :**

- La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a encourus auprès de « l'Assurances COMAR » au 31-12-2017 des frais d'assurance s'élevant à 2 834 744 DT.
- La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a versé à la société « PGI Holding » le montant de 188 800 DT TTC à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.
- La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a encouru en 2017 le montant de 10 052 744 DT TTC dans le cadre des deux marchés de travaux de constructions « Construction d'un Showroom SKODA au site La Goulette » et « Construction d'un centre de logistique au site La Goulette » conclus avec la société SBF en 2016 pour un montant total de 12 119 702 DT, TTC.

**Opérations d'achats et de ventes réalisées avec des parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) en 2017 :**

- La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a facturé à titre de la vente de véhicules neufs et de prestation de services après-vente lors de l'année 2017 ce qui suit :
  - « Amen Bank » : 67 859 DT TTC,
  - « Assurances COMAR » : 211 778 DT TTC,
  - « Café Ben Yedder » et « Café Bondin » : 183 685 DT TTC,
  - « Poulina Group Holding » 130 103 DT TTC.
  - « STE DICK » : 47 517 DT TTC
  - « PGI » : 101 563 DT TTC
  - « STE PARENIN » : 2 038 746 DT TTC

**Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit :**

- La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a servi en 2017 aux représentants permanents d'administrateurs et membres du comité permanent d'audit les rémunérations suivantes exprimées en dinars :

Nom	Qualité	Rémunération
Fethi Mestiri	Président du CPAI	8 000
Khaled Bouricha	Membre du CPAI et représentant permanent de Tunisie Développement SICAR	4 000
Hakim Ben Yedder	Membre du CPAI et représentant permanent d'Assurances COMAR	4 000

### **Emprunts bancaires :**

- Afin de financer son opération d'acquisition du bloc d'actions AMEN BANK pour un montant total de 26 529 604 DT, la société « ENNAKL AUTOMOBILES » a contracté un emprunt bancaire de 24 000 000 DT auprès de ATTIJARI BANK rémunéré à un taux d'intérêt annuel de 7,08%.

### **III- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENVERS LES DIRIGEANTS :**

Conformément aux dispositions de l'article 200. § II. Alinéa 5 du Code des Sociétés Commerciales, les rémunérations brutes des dirigeants de la société peuvent être synthétisées comme suit :

Nature de la rémunération brute	IBRAHIM DEBBACHE		JAIET AHMED MAHER		LAAROUSI BEN YEDDER	
	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Secrétaire Général	
	Charges de l'exercice 2017	Passifs au 31/12/2017	Charges de l'exercice 2017	Passifs au 31/12/2017	Charges de l'exercice 2017	Passifs au 31/12/2017
-Salaire, primes et avantages en nature*	466 457	0	279 336	0	219 336	0

\* y compris un quota de carburant et une voiture de fonction.

### **IV- OPERATIONS COURANTES CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES :**

Par ailleurs, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qualifiés de courants et conclus à des conditions normales :

- La société « Tunisie Leasing » a financé des opérations de vente réalisées par la société « ENNAKL AUTOMOBILES » en 2017 pour un montant total de 46 153 863 DT, TTC.
- La société « A T L » a financé des opérations de vente réalisées par la société « ENNAKL AUTOMOBILES » en 2017 pour un montant total de 24 550 443 DT, TTC.

Par ailleurs nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des Articles 200 & 475 précités.

### **Les co-commissaires aux comptes :**

*FMBZ KPMG Tunisie*

*Cabinet Salah Meziou*

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**  
Managing Partner

**Salah MEZIOU**  
Managing Partner

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **ENNAKL AUTOMOBILES**

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 mai 2018. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : Mr Salah MEZIOU et Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

**BILAN CONSOLIDE****Au 31/12/2017****(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

<i>Actifs</i>	<u>Notes</u>	<u>Au 31/12/2017</u>	<u>Au 31/12/2016</u>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés :</b>			
Goodwill		-	-
Amortissements Goodwill		-	-
Immobilisations incorporelles		2 774 864	2 472 309
Amortissements immobilisations incorporelles		(2 446 915)	(1 982 338)
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</b>	<b>2</b>	<b>327 949</b>	<b>489 971</b>
Immobilisations corporelles		76 763 109	60 831 573
Amortissements immobilisations corporelles		(22 016 874)	(21 015 896)
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</b>	<b>3</b>	<b>54 746 234</b>	<b>39 815 676</b>
Titres de participation non consolidés		59 555 035	37 398 073
Provisions / titres		-	-
Autres immobilisations financières		1 171 949	-
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :</b>	<b>4</b>	<b>60 726 983</b>	<b>37 398 073</b>
<b>TOTAL ACTIFS IMMOBILISES :</b>		<b>115 801 166</b>	<b>77 703 720</b>
Autres actifs non courants		-	51 705
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS :</b>		<b>115 801 166</b>	<b>77 755 424</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks		64 897 880	49 873 934
Provisions / stocks		(3 460 879)	(3 988 391)
<b>TOTAL STOCKS :</b>	<b>5</b>	<b>61 437 001</b>	<b>45 885 543</b>
Clients et comptes rattachés		39 034 701	26 730 890
Provisions / comptes clients		(1 419 565)	(1 472 566)
<b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :</b>	<b>6</b>	<b>37 615 136</b>	<b>25 258 324</b>
Autres Actifs courants	<b>7</b>	10 800 011	4 657 873
Actif d'impôts différé		6 810 445	3 321 569
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>8</b>	32 529 322	75 702 807
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS :</b>		<b>149 191 915</b>	<b>154 826 116</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS :</b>		<b>264 993 081</b>	<b>232 581 542</b>

**BILAN CONSOLIDE****Au 31/12/2017****(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

<i>Capitaux propres et Passifs</i>	<u>Notes</u>	<u>Au 31/12/2017</u>	<u>Au 31/12/2016</u>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidés		75 982 820	66 668 848
Résultat consolidé		29 773 833	31 634 065
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES :</b>	<b>9</b>	<b><u>135 756 653</u></b>	<b><u>128 302 913</u></b>
Intérêts minoritaires dans les capitaux		558	545
Intérêt minoritaires dans le résultat		375	398
<b>TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES AFFECTATION (I) :</b>		<b><u>932</u></b>	<b><u>942</u></b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Emprunt		19 857 060	0
Autres passifs non courants		0	187 670
Provision pour risques et charges		5 644 058	4 762 943
Dépôts & cautionnements		4 000	4 000
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :</b>	<b>10</b>	<b><u>25 505 118</u></b>	<b><u>4 954 613</u></b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	85 336 103	89 878 879
Passif d'impôts différé		3 693 795	337 742
Autres passifs courants	12	10 557 541	9 106 452
Concours bancaires et autres passifs financiers	13	4 142 940	-
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS :</b>		<b><u>103 730 378</u></b>	<b><u>99 323 073</u></b>
<b>TOTAL DES PASSIFS (II) :</b>		<b><u>129 235 496</u></b>	<b><u>104 277 686</u></b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II) :</b>		<b><u>264 993 081</u></b>	<b><u>232 581 542</u></b>

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE****Au 31/12/2017****(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	<u>Notes</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>au 31/12/2017</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>
Chiffres d'affaires	<b>14</b>	422 573 933	394 869 576
Achats de marchandises	<b>15</b>	357 489 323	323 540 757
<b>MARGE BRUTE</b>		<b>65 084 610</b>	<b>71 328 819</b>
Frais D'administration	<b>16</b>	11 960 709	10 369 524
Frais de distributions	<b>16</b>	22 051 907	21 775 022
Autres Produits d'exploitations	<b>17</b>	1 709 391	1 713 693
Autres Charges d'Exploitations	<b>18</b>	753 647	1 355 917
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>32 027 738</b>	<b>39 542 050</b>
Charges financières nettes	<b>19</b>	213 743	340 234
Produits de Placements et Dividendes	<b>20</b>	4 463 477	5 752 326
Autres Gains Ordinaires	<b>21</b>	2 626 924	690 224
Autres Perts Ordinaires	<b>22</b>	1 353 327	190 496
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS</b>		<b>37 551 070</b>	<b>45 453 870</b>
Impôt courant & différé		7 776 862	10 624 508
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS</b>		<b>29 774 208</b>	<b>34 829 362</b>
Elements Extraordinaires		0	3 194 900
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>29 774 208</b>	<b>31 634 462</b>
Quote-part dans les sociétés mise en équivalences		0	0
Intérêt minoritaires dans le résultat		375	398
<b>RESULTAT NET RELEVANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</b>		<b>29 773 833</b>	<b>31 634 065</b>

## Etat de flux de trésorerie

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION</b>		
<b>RÉSULTAT CONSOLIDENET</b>	<b>29 773 833</b>	<b>31 634 065</b>
<b>Ajustements pour :</b>		
- Amortissement	3 996 364	4 020 534
- Provision	353 102	365 354
<b>Variations Des :</b>		
- Stocks	(15 023 945)	15 934 081
- Créances	(12 303 811)	1 507 214
- Autres actifs	(7 724 409)	(937 877)
- Fournisseurs et autres dettes	(4 542 777)	(20 941 769)
- Autres passifs	1 451 089	2 836 439
- Ecart de conversion	-	-
Résultat des opérations de placement		-
Plus ou moins values de cessions	(232 303)	(153 448)
Impôt différé	(132 823)	183 385
Parts des minoritaires dans le résultat	375	398
<b>FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION</b>	<b><u>(4 385 305)</u></b>	<b><u>34 448 376</u></b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(19 213 840)	(10 257 471)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	519 220	393 380
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(22 156 962)	(6 266 738)
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	(1 171 949)	-
Décaissement/Encaissement sur prêts du personnel	-	1 016 653
<b>FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b><u>(42 023 530)</u></b>	<b><u>(15 114 176)</u></b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Libération de capital	0	0
Dividendes et autres distributions	(19 500 000)	(19 500 000)
Opérations sur fond social	(1 264 651)	(1 331 498)
Encaissements sur emprunts	24 000 000	-
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b><u>3 235 349</u></b>	<b><u>(20 831 498)</u></b>
<b>VARIATIONS DE TRÉSORERIE</b>	<b><u>(43 173 485)</u></b>	<b><u>(1 497 299)</u></b>
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b><u>75 702 807</u></b>	<b><u>77 200 104</u></b>
<b>TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b><u>32 529 322</u></b>	<b><u>75 702 807</u></b>



## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### « GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES »

31/12/2017

## 1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » est constitué d'une société mère « ENNAKL AUTOMOBILES », et d'une société sous contrôle exclusif « **CAR GROS** » avec une participation directe de 99.995 % du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « **AF CAR** » à la constitution sise en côte d'ivoire. Les participations directes de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » et de la société « **CAR GROS** » représentent respectivement 90 % et 10 % du capital, libéré du quart à la souscription, fin septembre 2016.

### Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

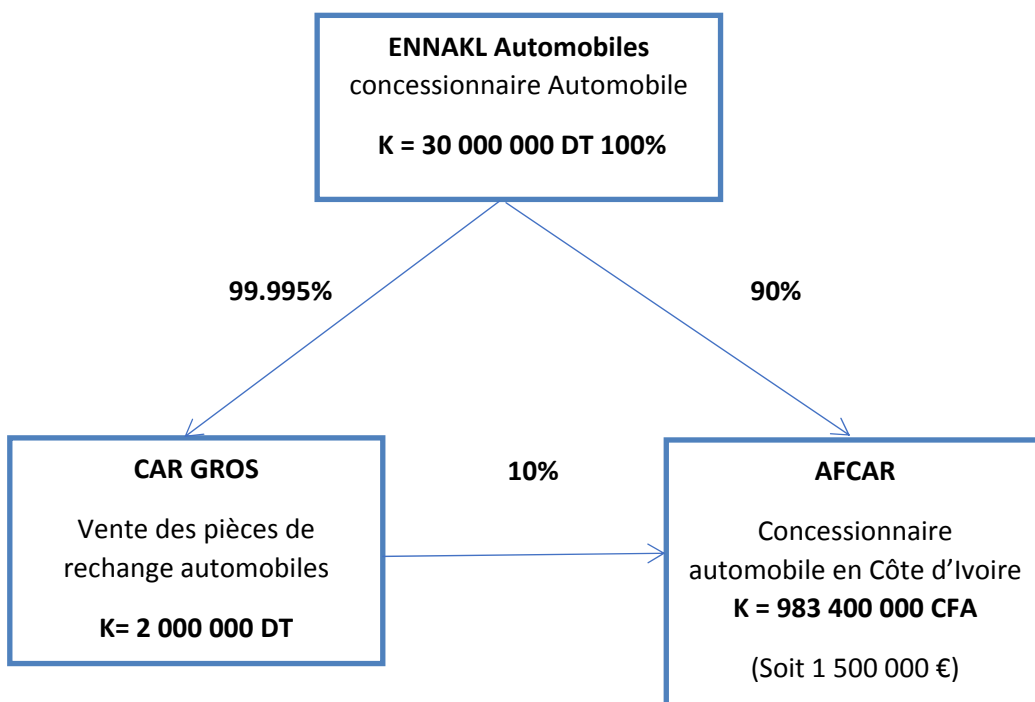
#### Structure du Capital au 31/12/2017

- Capital Social : 30 000 000 Dinars Tunisiens.
- Nombre d'action : 30 000 000 actions.
- Valeur nominale de l'action : 1 Dinars Tunisiens.
- Forme des actions : Nominative.
- Catégorie des actions : Ordinaires.

#### Activité du groupe :

Le groupe « ENNAKL AUTOMOBILES », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules **VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT et SKODA** et des pièces de rechange desdites marques ainsi que le service après-vente.

### Organigramme du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »



## 2. Notes aux états financiers

### 2.1. Note 1 : Référentiel et principales méthodes comptables utilisés

#### 2.1.1. Référentiel

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été arrêtés au 31/12/2017 conformément à la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux Normes Comptables Tunisiennes dont notamment :

- La norme NCT 35, *Etats financiers consolidés* ;
- La norme NCT 36, *Participations dans les entreprises associées* ;
- La norme NCT 37, *Participations dans les coentreprises* ;
- La norme NCT 38, *Regroupement d'entreprises*.

La comptabilisation des impôts sur le résultat a été effectuée conformément à la Norme Comptable Internationales IAS 12, *impôts sur le résultat*, en absence de norme comptable national.

En 2016, le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » a adopté le modèle de référence de présentation de l'état de résultat prévu par la norme comptable Tunisienne générale NC 01, et ce pour améliorer sa présentation.

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé prévu par la NC 01.

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation et arrêtés tous à la date du 31 décembre 2017.

#### 2.1.2. Principales méthodes comptables

- **Les immobilisations corporelles et incorporelles** sont prises en compte au coût d'origine puis amorties linéairement sur la base de leurs durées de vie estimées.
- **Les immobilisations financières** sont initialement comptabilisées au coût d'origine, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les participations non consolidables sont évaluées à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à « ENNAKL AUTOMOBILES »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts des placements financiers à long ou à court terme (obligations, bons du Trésor, billets de trésorerie, etc...) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

- **Les stocks** sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Les sociétés du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks. Le coût d'acquisition est déterminé suivant la nature des stocks comme suit :

- Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.
- Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

- Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.
- Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3ème année par année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

- **Les liquidités & équivalents de liquidités** sont les fonds disponibles, les dépôts à vue et les découverts bancaires. Ils comprennent également les placements à court terme, très liquides facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

### 2.1.3. Périmètre et méthodes de consolidation

- **Périmètre de consolidation** : Le périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » comprend :
  - La société mère : « ENNAKL AUTOMOBILES » ;
  - La société filiale : « CAR GROS » ;
  - La société filiale : « AF CAR ».
- **Méthodes de consolidation** : Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :
  - ❖ **L'intégration globale** : Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES ». Elle consiste :
    - *au niveau du bilan*, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs –après élimination et retraitement des comptes en normes NCT – et à partager le montant des capitaux propres en capitaux propres consolidés et en intérêts minoritaires ;
    - *au niveau de l'état de résultat*, à reprendre tous les postes de charges et de produits – après élimination et retraitement de certaines opérations en normes NCT – puis à répartir le résultat entre résultat consolidé et ce qui revient aux minoritaires.
  - **Traitement des écarts de première consolidation** : les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres de la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date d'acquisition. Cet écart est ventilé entre écart d'évaluation et Goodwill.
  - **Elimination des opérations internes** : Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.
  - **Impôts sur le résultat** : Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Ainsi les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.

## 2.2. Présentation des postes du bilan

### 2.2.1. Note 2 : Immobilisations incorporelles

#### Les immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles figurent à l'actif du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » au 31/12/2017 pour une valeur brute de 2 774 864 Dinars. Les logiciels sont amortis linéairement au taux de 33,33 %.

### 2.2.2. Note 3 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont totalisé au 31/12/2017 un montant brut de 76 763 109 Dinars.

Le détail de ces immobilisations ainsi que leur amortissement est présenté dans le tableau des immobilisations et des amortissements au 31/12/2017.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux fiscaux suivants :

<i>Intitulé</i>	<i>Taux</i>
Constructions	5 %
Matériel de transport	20 %
Inst. Générales, A.A.I.	10 %
Matériel informatique	33,33 %
Matériel d'équipement technique et bureautique	10 %

**A1-TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2017**

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES				AMORTISSEMENTS LINEAIRES				Valeur comptable nette au 31/12/2017
	Cumul des acquisitions au	Acquisitions AU 31/12/2017	(-)Cessions ou reclassements	Cumul au	Cumul des amortissements au	Dotations aux amortissements AU 31/12/2017	Amortissements des cessions / Reclassements Provision et reprise sur provision	Cumul des amortissements AU 31/12/2017	
	31/12/16	2017	2017	31/12/2017	31/12/16	2017	2017	31/12/17	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>									
Droit au bail	-	157 233	-	157 233	-	42 802	-	42 802	114 431
Logiciels informatiques	2 472 309	145 322	-	2 617 631	1 982 338	421 775	-	2 404 113	213 518
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>2 472 309</b>	<b>302 555</b>	<b>-</b>	<b>2 774 864</b>	<b>1 982 338</b>	<b>464 577</b>	<b>-</b>	<b>2 446 915</b>	<b>327 949</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>									
Terrains	9 373 809	274 927	-	9 648 736	-	-	-	-	9 648 736
Constructions	19 464 171	5 143 462	31 173	24 576 460	7 716 830	877 305	5 367	8 588 768	15 987 691
A A I Techniques & Générales	12 979 757	2 144 974	752 287	14 372 444	5 253 929	1 219 881	432 134	6 041 676	8 330 767
Matériels de transport	3 591 741	1 055 662	964 422	3 682 981	2 099 705	247 494	280 832	2 066 367	1 616 614
Equipements de bureau	1 682 272	452 939	195 527	1 939 684	1 035 373	135 145	322 303	848 215	1 091 469
Matériels informatiques	2 306 254	200 277	660 604	1 845 927	2 014 893	172 438	869 364	1 317 967	527 960
Matériels et outillages	5 872 615	782 252	408 445	6 246 422	2 895 166	258 715	-	3 153 881	3 092 541
Immobilisations en cours	5 560 954	13 927 476	5 037 974	14 450 456	-	-	-	-	14 450 456
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>60 831 573</b>	<b>23 981 969</b>	<b>8 050 432</b>	<b>76 763 109</b>	<b>21 015 896</b>	<b>2 910 978</b>	<b>- 1 910 000</b>	<b>22 016 874</b>	<b>54 746 234</b>
Avances et commandes sur immobilisations									-
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>63 303 882</b>	<b>24 284 524</b>	<b>8 050 432</b>	<b>79 537 973</b>	<b>22 998 234</b>	<b>3 375 555</b>	<b>- 1 910 000</b>	<b>24 463 789</b>	<b>55 074 183</b>

### 2.2.3. Note 4 : Immobilisations Financières

Les immobilisations financières du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont totalisé au 31/12/2017 un montant net de 60 726 983 Dinars.

Le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

<b>Actifs financiers immobilisés</b>	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Titres de participations	45 555 035	20 612 169
Titres immobilisés SICAR	14 000 000	14 000 000
Dépôts et cautionnements	637 478	536 603
PRETS AU PERSON A LONG TERME	534 470	2 249 300
<b>Total</b>	<b>60 726 983</b>	<b>37 398 073</b>

### 2.2.4. Note 5 : Stocks

Les stocks du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant brut de 64 897 880 Dinars au 31 décembre 2017. Ils sont provisionnés à hauteur de 5.3% et se composent principalement des véhicules neufs, des pièces de rechange, des lubrifiants, des carburants et des travaux en cours.

Toutes les sociétés utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour comptabiliser leurs stocks.

Les provisions sur stocks sont évaluées en utilisant les méthodes suivantes :

- Identification physique : lors des opérations d'inventaire physique, les responsables d'inventaire indiquent sur leur rapport les articles endommagés ou non utilisables.
- Calculs analytiques : ces calculs sont principalement basés sur les taux de rotation (stock moyen / consommation de la période).
- Une provision est constatée par modèle sur les stocks de véhicules neufs ayant un âge moyen en stock supérieur à deux ans.

Le taux de la provision est de 20% par année d'ancienneté (à partir de la troisième année) sur la base du prix de revient du stock.

Le stock est réparti comme suit :

<b>Stocks</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
<b>Stock véhicules neufs</b>	<b>41 127 062</b>	<b>32 680 474</b>
vw	22 048 213	23 452 217
Porsche	7 217 957	7 794 076
MAN	680 281	913 281
SEAT	7 103 718	162 341
SKODA	4 076 893	358 559
<b>Stock véhicules neufs et PR encours de dédouanement</b>	<b>5 980 772</b>	<b>1 346 056</b>
<b>Stock PR</b>	<b>17 085 641</b>	<b>14 821 336</b>
<b>Stock des travaux en cours</b>	<b>680 602</b>	<b>1 001 301</b>
<b>Stock carburants et lubrifiants</b>	<b>23 803</b>	<b>24 767</b>
<b>Sous-total</b>	<b>64 897 880</b>	<b>49 873 934</b>
<b>Provision</b>	<b>3 460 879</b>	<b>3 988 391</b>
<b>Total</b>	<b>61 437 001</b>	<b>45 885 543</b>

### 2.2.5. Note 6 : Clients & comptes rattachés

Le poste clients présente au 31/12/2017 un solde net de 37 615 136 Dinars contre un solde de 25 258 324 Dinars au 31/12/2016. Ce poste se détaille comme suit :

<b>Clients et comptes rattachés</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Clients compte courant	22 457 728	14 633 275
Effets à recevoir	15 403 490	10 613 437
Clients douteux	857 692	1 263 496
Effets et chèques impayés	315 791	220 682
<b>Sous-total</b>	<b>39 034 701</b>	<b>26 730 890</b>
<b>Provision</b>	<b>1 419 565</b>	<b>1 472 566</b>
<b>Total</b>	<b>37 615 136</b>	<b>25 258 324</b>

### 2.2.6. Note 7 : Autres actifs courants

Le poste des autres actifs courants présente au 31/12/2017 un solde de 10 800 011 Dinars contre un solde de 4 657 873 Dinars en 2016. Ce poste se détaille comme suit :

<b>Autres actifs courants</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Avances et prêts au personnel	212 062	238 886
Autres comptes débiteurs	2 940 621	829 210
Autres impôts et taxes	4 051 302	18 279
Fournisseurs avances et acomptes	594 917	0
Charges constatées d'avance	34 845	123 804
Produits à recevoir	3 014 257	3 495 688
<b>Sous-total</b>	<b>10 848 005</b>	<b>4 705 867</b>
<b>Provision</b>	<b>47 995</b>	<b>47 995</b>
<b>Total</b>	<b>10 800 011</b>	<b>4 657 873</b>

### 2.2.7. Note 8 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités du groupe présente au 31/12/2017 un solde brut de 32 529 322 Dinars contre un solde de 75 702 807 Dinars en 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Placement SICAV	5 478 410	57 681 928
Placements à court terme	295 048	0
Effets à l'encaissement	9 954 410	11 363 108
Chèques à l'encaissement	2 976 572	1 694 009
Banques créditrices	13 811 632	4 950 512
Caisses	13 250	13 250
<b>Total</b>	<b>32 529 322</b>	<b>75 702 807</b>

### 2.2.8. Note 9 : Capitaux propres

Le total des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires au 31/12/2017 est de 135 757 585 Dinars contre un solde de 128 303 855 Dinars au 31/12/2016.

Les intérêts minoritaires sont passés de 942 Dinars au 31/12/2016 à 932 Dinars au 31/12/2017.

<b>Etat des Variations des Capitaux Propres au 31/12/2017</b>					
	<b>Capital Social</b>	<b>Réserves consolidés</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>Total capitaux propres et IM</b>
<b>En Dinar Tunisien</b>					
<b>Situation au 01/01/2017</b>	<b>30 000 000</b>	<b>66 668 848</b>	<b>31 634 065</b>	<b>942</b>	<b>128 303 855</b>
Affectation de résultat		31 634 065	(31 634 065)		-
Dividendes 2015		(19 500 000)			(19 500 000)
Variation des intérêts minoritaires				(10)	- 10
Mouvements portant sur le fond social		(2 820 093)			(2 820 093)
Résultat de l'exercice			29 773 833		29 773 833
<b>Situation au 31/12/2017</b>	<b>30 000 000</b>	<b>75 982 820</b>	<b>29 773 833</b>	<b>932</b>	<b>135 757 585</b>



### 2.2.9. Note 10 : Passifs non courants

Les passifs non courants du groupe présente au 31/12/2017 un solde brut de 25 505 118 Dinars contre un solde de 4 954 613 Dinars en 2016 et se détaillent comme suit :

<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Emprunt Attijari Bank	19 857 060	0
Provision pour risques et charges	5 644 058	4 762 943
Dépôts & cautionnements	4 000	4 000
Autres passifs non courants	0	187 670
<b>Total</b>	<b>25 505 118</b>	<b>4 954 613</b>

### 2.2.10. Note 11 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste fournisseurs présente au 31/12/2017 un solde de 85 336 103 Dinars. Ce poste se détaille comme suit :

<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Fournisseurs locaux	3 405 655	10 310 632
Fournisseurs d'immobilisations	2 647 453	720 199
Fournisseurs étrangers	71 613 601	77 218 205
Fournisseurs effets à payer	16 336	98 516
Fournisseurs retenue de garantie	1 672 286	550 825
Fournisseurs factures non parvenues	5 980 772	980 502
<b>Total</b>	<b>85 336 103</b>	<b>89 878 879</b>

### 2.2.11. Note 12 : Autres passifs courants

Le poste des autres passifs courants présente au 31/12/2017 un solde de 10 557 541 Dinars. Ce poste se détaille comme suit :

<b>Autres passifs courants</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Personnel et comptes rattachés	216 936	0
Etats impôts et taxes	5 510 633	4 318 145
Provision pour congés payés	470 054	1 000 897
Débours douanes	189 727	35 701
Actionnaires dividendes à payer	-	800
CNSS	1 242 223	1 221 173
Assurance groupe	184 551	307 169
Charges à payer	2 636 924	1 810 477
Produits constatés d'avances	60 000	366 843
Créditeurs divers	46 492	45 247
<b>Total</b>	<b>10 557 541</b>	<b>9 106 452</b>

## 2.2.12. Note 13 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le poste concours bancaires et autres passifs financiers du groupe présente au 31/12/2017 un solde de 4 142 940 Dinars

<b>Concours bancaires et autres passifs financiers</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Echéances à moins d'un an sur emprunts	4 142 940	0
<b>Total</b>	<b>4 142 940</b>	<b>0</b>

## 2.3. Présentation des postes de l'état de résultat

### 2.3.13. Note 14 : Revenus

Le chiffre d'affaires du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalise un montant de 422 573 933 Dinars au 31/12/2017 contre 394 869 576 Dinars au 31/12/2016, et se détaille comme suit :

<b>Chiffre d'affaires</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Ventes véhicules neufs	361 882 309	341 890 645
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	56 588 677	49 042 096
Ventes travaux atelier	3 761 793	3 405 225
Ventes carburants	5 820	268 940
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	149 977	112 328
Ventes accessoires véhicules neufs	185 357	150 341
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>422 573 933</b>	<b>394 869 576</b>

### 2.3.14. Note 15 : Achats de marchandises

Le poste achats de marchandises du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalise un montant de 357 489 323 Dinars au 31/12/2017 contre un solde de 323 540 757 au 31/12/2016, et se détaille comme suit :

<b>Achats de marchandises</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Achats de Marchandises véhicules neufs	254 499 111	222 278 658
Achats de Marchandises pièces de rechanges étrangers	43 169 124	32 351 945
Autres frais sur achats	72 339 325	48 016 826
Travaux extérieurs	173 419	994 900
Salaires et compléments de salaire du personnel SAV Productif	2 573 167	2 869 194
Variation de stock	<b>1</b> (15 264 823)	17 029 235
<b>Total</b>	<b>357 489 323</b>	<b>323 540 757</b>

<b>Variation de stock</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
<b>Stock des travaux encours</b>	<b>320 699</b>	<b>-329 431</b>
Stock Initial	1 001 301	1 330 732
Stock Final	680 602	1 001 301
<b>Stock de véhicules</b>	<b>-10 600 058</b>	<b>-17 830 842</b>
Stock Initial	32 680 474	50 511 316
Stock Final	43 280 532	32 680 474
<b>Stock pièces de rechange</b>	<b>-4 986 428</b>	<b>1 141 258</b>
Stock Initial	15 072 237	13 930 979
Stock Final	20 058 665	15 072 237
<b>Stock lubrifiants</b>	<b>8 732</b>	<b>-7 265</b>
Stock Initial	8 732	15 997
Stock Final	0	8 732
<b>Stock carburants</b>	<b>-7 768</b>	<b>-2 955</b>
Stock Initial	16 035	18 990
Stock Final	23 803	16 035
<b>Total variation des stocks</b>	<b>-15 264 823</b>	<b>17 029 235</b>

### 2.3.16. Note 16: Frais de distribution & d'administration

Les frais de distribution & d'administration du groupe présentent au 31/12/2017 un solde de 34 012 616 Dinars contre un solde de 32 144 545 Dinars au 31/12/2016. Ce poste se détaille comme suit :

<b>Frais de distribution &amp; d'administration</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Charge de personnel	16 312 312	15 453 125
Frais déplacements(AVA et Billet)	1 169 808	1 308 719
Publicite et insertion	1 063 680	697 537
Consommable	207 803	165 102
Cadeaux,t Reception et restaurations	216 106	171 906
Vetements de Travail	138 688	165 713
Formation	256 483	568 240
Autres Frais sur Vente	2 789 327	1 892 579
Location diverses	89 901	133 226
Abonnement	414 170	424 457
Assurance	1 547 293	268 060
Dons et subvention	24 000	32 633
Energie	473 993	451 523
Entretien et réparation	630 712	590 257
Fournitures de bureaux	262 898	245 494
Frais bancaire	1 372 134	2 004 006
Gardiennage	596 074	850 130
Honoraires	881 837	1 214 916
Dotation aux amortissements	3 992 632	4 020 534
Impots & Taxes	1 572 765	1 486 389
<b>Total</b>	<b>34 012 616</b>	<b>32 144 545</b>

### 2.3.17. Note 17 : Autres produits d'exploitation

Le poste des autres produits d'exploitation du groupe présente au 31/12/2017 un solde de 1 709 391 Dinars contre un solde de 1 713 693 Dinars au 31/12/2016. Ce poste se détaille comme suit :

<b>Autres produits d'exploitation</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Ristournes TFP	166 487	148 446
Location	125 188	131 774
Frais de gestion et autres services	136 056	394 455
Reprise/Stock VN	1 228 659	670 513
Reprise/Provisions créances	53 000	368 506
<b>Total</b>	<b>1 709 391</b>	<b>1 713 693</b>

### 2.3.18. Note 18 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 753 647 Dinars au 31/12/2017 contre un solde de 1 355 917 Dinars au 31/12/2016, et se détaillent comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Provision/stock	701 147	677 559
Provisions sur créances	52 500	678 358
<b>Total</b>	<b>753 647</b>	<b>1 355 917</b>

### 2.3.19. Note 19 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 213 743 Dinars au 31/12/2017 contre un solde de 340 234 Dinars au 31/12/2016, et se détaillent comme suit :

<b>Charges financières</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Intérêts sur comptes courants	213 743	340 234
<b>Total</b>	<b>213 743</b>	<b>340 234</b>

### 2.3.20. Note 20 : Produits des placements

Les produits des placements du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 4 463 477 Dinars au 31/12/2017 contre un solde de 5 752 326 Dinars au 31/12/2016, et se détaillent comme suit :

<b>Produits des placements</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Produits net sur placements	1 614 211	3 250 448
Dividendes reçus	2 491 177	2 223 912
Intérêts créditeurs	358 090	273 819
Autres produits financiers	0	4 147
<b>Total</b>	<b>4 463 477</b>	<b>5 752 326</b>

### 2.3.21. Note 21 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 2 626 924 Dinars au 31/12/2017 contre un solde 690 224 Dinars au 31/12/2016, et se détaillent comme suit :

<b>Autres gains ordinaires</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Produits non récurrents	2 364 549	379 045
Profits sur cessions d'immobilisations	262 375	311 180
<b>Total</b>	<b>2 626 924</b>	<b>690 224</b>

### 2.3.22. Note 22 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » totalisent un montant de 1 353 326 Dinars au 31/12/2017 contre un solde de 190 496 Dinars au 31/12/2016, et se détaillent comme suit :

<b>Autres pertes ordinaires</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Autres pertes	304 233	50 558
Pertes sur créances irrécouvrables	17 236	4 309
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 022 721	111 186
Reprise sur provisions pour risques et charges	(141 606)	(93 160)
Différences de règlement et débours	21 752	2 182
Pénalités de retard	128 990	115 422
<b>Total</b>	<b>1 353 326</b>	<b>190 496</b>

### 2.3.23. Note 23 : Eléments extraordinaires

<b>Eléments extraordinaires</b>		
	<b>déc.-17</b>	<b>déc.-16</b>
Contribution conjoncturelle 7,5% pour le budget de l'Etat	0	3 194 900
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>3 194 900</b>

Tunis, 22 Mars 2018,

A l'attention des Actionnaires du groupe

« ENNAKL AUTOMOBILES »

**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

Messieurs les Actionnaires,

*Rapport sur les états financiers consolidés*

**I- Opinion :**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe **ENNAKL AUTOMOBILES** qui comprennent le bilan consolidé au 31 Décembre 2017, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir un total du bilan consolidé de **264 993 081 TND** au 31 Décembre 2017, un bénéfice consolidé net de l'exercice clos à cette date de **29 773 833 TND**, des capitaux propres consolidés avant affectation du résultat de l'exercice de **135 756 653 TND** au 31 Décembre 2017 et des flux de trésorerie négatifs affectés aux activités d'exploitation de **4 385 305 TND** pour l'exercice clos à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 Décembre 2017, ainsi que sa performance et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises de Tunisie.

**II- Fondement de l'Opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**III- Questions clés d'audit :**

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après, constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **1) Chiffre d'affaires :**

Le chiffre d'affaires, figurant à l'état de résultat consolidé au 31 décembre 2017 pour un montant de **422 573 933 DT**, représentant un des postes les plus importants de l'état de résultat consolidé, est comptabilisé lors de la facturation du véhicule neuf.

#### **2) Les stocks de véhicules neufs :**

Les stocks du groupe figurant au bilan au 31 Décembre 2017 pour un montant brut de **64 897 880 TND**, représentent un des postes les plus importants du bilan, et sont composés essentiellement de véhicules neufs. Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Chaque véhicule qui demeure non vendu pendant 2 années est soumis à une provision annuelle de 20% de son prix de revient à partir de la troisième année de détention.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à la comptabilisation des deux rubriques citées ci-haut, en sus de la communication avec les auditeurs des composantes du groupe via les instructions d'audit.

#### **IV- Rapport d'activité du groupe :**

La responsabilité du rapport d'activité incombe au conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES ».

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Cependant, en application de l'Article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données dans le rapport d'activité du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés et conformément à l'Article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005.

Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **V- Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers consolidés :**

Le conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

#### **VI- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit et notamment :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Dans ce cadre, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de conception et de mise en place d'un système de contrôle



interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES ». Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures affectant le système de contrôle interne du groupe ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du groupe, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance du groupe une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures de sauvegarde connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance du groupe, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **VII- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***1) Efficacité du système de contrôle interne du groupe :***

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**Les co-commissaires aux Comptes :**

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**FMBZ – KPMG TUNISIE  
Managing Partner**

**Salah MEZIOU**

**Cabinet Salah MEZIOU  
Managing Partner**

## Etats financiers annuels de SICAV

### AL HIFADH SICAV

AL HIFADH SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **8 mai 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mahmoud ELLOUMI.

#### BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2017

(Montants exprimés en dinars)

<b>Actif</b>	<b>Note</b>	<b>31-déc.-17</b>	<b>31-déc.-16</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>16 692 718,370</b>	<b>21 344 608,164</b>
Obligations de sociétés		13 092 803,857	15 709 083,559
Emprunts d'Etat		3 599 914,513	4 493 856,605
Titres des Organismes de Placement Collectif		0,000	1 141 668,000
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>	<b>8 661 082,103</b>	<b>13 277 019,393</b>
Placements monétaires		6 441 916,645	12 254 661,275
Disponibilités		2 219 165,458	1 022 358,118
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>3.5</b>	<b>7 500,002</b>	<b>8 067,585</b>
<b>Total Actif</b>		<b>25 361 300,475</b>	<b>34 629 695,142</b>
<b>Passif</b>			
<b>Opérateurs Crédeurs</b>	<b>3.6</b>	<b>45 871,616</b>	<b>61 796,138</b>
<b>Autres crédeurs divers</b>	<b>3.7</b>	<b>22 656,277</b>	<b>24 919,824</b>
<b>Total Passif</b>		<b>68 527,893</b>	<b>86 715,962</b>
<b>Actif net</b>		<b>25 292 772,582</b>	<b>34 542 979,180</b>
<b>Capital</b>	<b>3.8</b>	<b>24 301 783,578</b>	<b>33 075 597,987</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.11</b>	<b>990 989,004</b>	<b>1 467 381,193</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		22,958	18,803
Sommes distribuables de l'exercice		990 966,046	1 467 362,390
<b>Actif net</b>		<b>25 292 772,582</b>	<b>34 542 979,180</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>25 361 300,475</b>	<b>34 629 695,142</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2017	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>922 374,946</b>	<b>1 098 131,312</b>
Dividendes des titres OPCVM		0,000	103 070,519
Revenus des obligations		723 180,249	777 790,875
Revenus des emprunts d'Etat		199 194,697	217 269,918
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>633 582,671</b>	<b>939 221,086</b>
Revenus des billets de trésorerie		450 194,791	451 160,700
Revenus des certificats de dépôt		144 536,479	345 662,162
Revenus des dépôts à terme		0,000	101 929,643
Revenus des comptes à vue		38 851,401	40 468,581
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>1 555 957,617</b>	<b>2 037 352,398</b>
<b>Intérêts des mises en pension</b>	<b>3.12</b>	(1 300,872)	0,000
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	(208 598,416)	(275 850,840)
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>1 346 058,329</b>	<b>1 761 501,558</b>
<b>Autres produits</b>		0,000	0,000
<b>Autres charges</b>	<b>3.10</b>	(179 844,120)	(65 743,734)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 166 214,209</b>	<b>1 695 757,824</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(175 248,163)	(228 395,434)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>		<b>990 966,046</b>	<b>1 467 362,390</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		175 248,163	228 395,434
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		19 165,947	(33 630,951)
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		(20 904,838)	(46 853,320)
<b>Frais de négociation de titres</b>		(234,034)	(1 502,511)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>1 164 241,284</b>	<b>1 613 771,042</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<b>Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2017</b>	<b>Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016</b>
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>1 164 241,284</b>	<b>1 613 771,042</b>
Résultat d'exploitation	1 166 214,209	1 695 757,824
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	19 165,947	(33 630,951)
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	(20 904,838)	(46 853,320)
Frais de négociation de titres	(234,034)	(1 502,511)
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>(1 467 360,222)</b>	<b>(1 541 194,450)</b>
<b>Transaction sur capital</b>	<b>(8 947 087,660)</b>	<b>(2 502 614,120)</b>
<b>Souscription</b>	<b>79 251 606,773</b>	<b>115 371 416,712</b>
Capital	78 453 800,000	114 132 700,000
Régularisation des sommes non distribuables	(753 770,148)	(1 024 962,890)
Régularisation des sommes distribuables	1 551 576,921	2 263 679,602
<b>Rachat</b>	<b>88 198 694,433</b>	<b>117 874 030,832</b>
Capital	87 309 900,000	116 447 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	(838 028,664)	(1 065 142,861)
Régularisation des sommes distribuables	1 726 823,097	2 492 073,693
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>(9 250 206,598)</b>	<b>(2 430 037,528)</b>
<b>Actif net</b>		
En début d'exercice	34 542 979,180	34 542 979,180
En fin d'exercice	25 292 772,582	34 542 979,180
<b>Nombre d'actions</b>		
En début d'exercice	333 944	357 088
En fin d'exercice	245 383	333 944
<b>Valeur liquidative</b>	<b>103,074</b>	<b>103,439</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>3,895%</b>	<b>4,071%</b>

**Notes aux états financiers annuels**  
**Arrêtés au 31 Décembre 2017**

**1. Présentation de la société :**

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 Décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**2. Référentiel et principes comptables appliqués :**

Les états financiers d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 Décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :**

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2.2. Principes comptables appliqués :**

Les états financiers d'AL HIFADH-SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### **2.2.2. Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **2.2.3. Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2017	% actif
<b><u>Obligations de sociétés admises à la cote</u></b>	<b>225 221</b>	<b>12 685 660,349</b>	<b>13 092 803,857</b>	<b>51,625%</b>
AIL 2013-1	15 000	300 000,000	309 900,000	1,222%
AIL 2014-1	1 320	52 794,540	54 098,952	0,213%
AMEN BANK SUB 2010	7 000	373 261,153	378 935,063	1,494%
AMEN BANK SUB 2011	9 747	389 862,640	394 922,682	1,557%
AMEN BANK SUB 2014	3 000	300 000,000	315 088,800	1,242%
AMEN BANK SUB 2014 A	4 900	291 180,000	307 064,139	1,211%
ATB 2007/1(25 ANS)	4 300	258 018,600	266 484,072	1,051%
ATL 7,6% 2014/3	4 000	240 000,000	253 033,600	0,998%
ATL 2011 TF	8 850	353 999,600	369 611,292	1,457%
ATL 2014/2	3 000	240 000,000	248 776,800	0,981%
ATTIJARI LEAS 2015-1	5 000	500 000,000	521 540,000	2,056%
BH 2009-B	15 000	922 500,000	961 512,000	3,791%
BTE 2010-B	15 000	975 000,000	988 128,000	3,896%
BTE 2011-TV	2 000	80 000,000	83 475,200	0,329%
BTE 2010-B	2 000	60 000,000	60 718,400	0,239%
BTE 2011-TV	1 000	40 000,000	41 737,600	0,165%
BTK-2009	2 500	133 308,216	138 332,310	0,545%
BTK-2012-1	5 000	142 875,000	143 803,000	0,567%
CIL 2012/2	10 000	200 000,000	208 920,000	0,824%
CIL 2014/1	9 050	362 000,000	371 600,240	1,465%
EO MODERN LEASING 2012	11 200	672 000,000	702 159,360	2,769%
EO SERVICOM 2012	5 000	100 000,000	104 312,000	0,411%
HANNIBAL LEASE 2013-2	3 000	240 000,000	251 870,400	0,993%
HANNIBAL LEASE 2014-1	3 500	280 000,000	283 015,600	1,116%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	400 000,000	418 712,000	1,651%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	480 000,000	495 048,000	1,952%
HANNIBAL LEASE 2016-2	4 700	470 000,000	472 748,560	1,864%
HANNIBAL LEASE 2017-2	1 000	100 000,000	103 011,200	0,406%
MEUBLATEX 2015	1 500	150 000,000	154 516,800	0,609%
STB 2010/1	15 000	799 650,000	826 026,000	3,257%
TLS 7,55% 2014/2	2 000	80 000,000	80 225,600	0,316%
UIB 2009/1 (20 ANS)	26 049	1 562 940,000	1 596 616,147	6,295%
UIB 2011/2 (7 ANS)	2 180	62 239,000	64 943,944	0,256%
UIB 2012-1C	3 425	274 031,600	288 351,176	1,137%
UIB SUB 2015	5 000	500 000,000	516 108,000	2,035%
UIB SUB 2016	3 000	300 000,000	317 456,920	1,252%



<b><u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u></b>	<b>3 644</b>	<b>3 660 582,550</b>	<b>3 599 914,513</b>	<b>14,195%</b>
BTA 5.5% MARS 2019	1 000	1 021 000,000	1 038 272,114	4,094%
BTA 6.9 % MAI 2022	2 374	2 632 988,500	2 554 816,118	10,074%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6.35%	20	1 671,250	1 743,853	0,007%
EMPRUNT ETAT2014 A/5.95%	200	988,800	1 020,467	0,004%
EMPRUNT ETAT2014 B/6.15%	50	3 934,000	4 061,961	0,016%
<b>TOTAL</b>		<b>16 346 242,899</b>	<b>16 692 718,370</b>	<b>65,820%</b>

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Emprunts sociétés	400 000,000
BTA et emprunts d'Etat	0,000
Titres OPCVM	1 341 715,000
<b>TOTAL</b>	<b>1 741 715,000</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

<b>Sorties (Cessions et/ou remboursements)</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Montant cessions &amp; remboursements</b>	<b>Plus ou moins-values réalisées</b>
Emprunts sociétés	2 937 707,472	2 939 682,200	1 974,728
BTA et emprunts d'Etat	887 392,750	843 750,000	-43 642,750
Titres OPCVM	2 486 818,316	2 507 581,500	20 763,184
<b>TOTAL</b>	<b>6 311 918,538</b>	<b>6 291 013,700</b>	<b>-20 904,838</b>

### **3.2 Les revenus du portefeuille titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent 922 374,946 DT pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 et se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2017</b>	<b>Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016</b>
<b><u>Dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>103 070,519</b>
- des Titres OPCVM	-	103 070,519
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>	<b>922 374,946</b>	<b>995 060,793</b>
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<b><u>723 180,249</u></b>	<b><u>777 790,875</u></b>
- intérêts	723 180,249	777 790,875
- primes de remboursement	-	-
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<b><u>199 194,697</u></b>	<b><u>217 269,918</u></b>
- intérêts	199 194,697	217 269,918
- primes de remboursement	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>922 374,946</b>	<b>1 098 131,312</b>

### 3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 8 661 082,103 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<b><u>Placements monétaires</u></b>		<b>6 405 345,330</b>	<b>6 441 916,645</b>	<b>25,401%</b>
<b>Emetteur AMS</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>2</b>	<b>743 691,980</b>	<b>746 252,343</b>	<b>2,942%</b>
AMS 40J 07/12/2017 (8,20%)	1	496 388,461	498 637,987	1,966%
AMS 60J 25/12/2017 (8,20%)	1	247 303,519	247 614,356	0,976%
<b>Emetteur ELECTROSTAR</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>5</b>	<b>1 674 515,006</b>	<b>1 683 468,144</b>	<b>6,638%</b>
ELECTROSTAR 100J 11/12/2017 (8,20%)	1	491 091,798	492 929,453	1,944%
ELECTROSTAR 100J 27/12/2017 (8,20%)	1	98 218,360	98 305,555	0,388%
ELECTROSTAR 50J 05/12/2017 (8,20%)	1	396 396,594	398 332,292	1,571%
ELECTROSTAR 90J 24/10/2017 (8,20%)	1	147 647,059	149 442,601	0,589%
ELECTROSTAR 90J 28/11/2017 (8,20%)	1	541 161,195	544 458,243	2,147%
<b>Emetteur STEQ</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>3</b>	<b>1 965 739,993</b>	<b>1 981 912,296</b>	<b>7,815%</b>
STEQ 120J 28/09/2017 (8,00%)	1	440 649,351	448 011,050	1,767%
STEQ 90J 09/12/2017 (8,20%)	1	885 536,502	889 177,168	3,506%
STEQ 90J 17/11/2017(8,20%)	1	639 554,140	644 724,078	2,542%
<b>Emetteur GIF</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>3</b>	<b>2 021 398,351</b>	<b>2 030 283,862</b>	<b>8,005%</b>
GIF 60J 22/12/2017 (8,20%)	1	791 371,259	792 793,189	3,126%
GIF 90J 02/11/2017 (8,00%)	1	295 294,118	298 410,596	1,177%
GIF 90J 06/12/2017 (8,20%)	1	934 732,974	939 080,077	3,703%
<b><u>Disponibilités</u></b>		<b>2 219 165,458</b>	<b>2 219 165,458</b>	<b>8,750%</b>
Dépôts à vue		2 219 165,458	2 219 165,458	8,750%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
<b>TOTAL</b>		<b>8 624 510,788</b>	<b>8 661 082,103</b>	<b>34,151%</b>

### **3.4. Les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 à 633 582,671 DT et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2017	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2016
Intérêts des billets de trésorerie	450 194,791	451 160,700
Intérêts des certificats de dépôt	144 536,479	345 662,162
Intérêts des dépôts à terme	-	101 929,643
Intérêts des comptes courants	38 851,401	40 468,581
<b>TOTAL</b>	<b>633 582,671</b>	<b>939 221,086</b>

### **3.5. Les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent à 7 500,002 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	0,002	1 967,585
Agios créditeurs à recevoir	7 500,000	6 100,000
<b>TOTAL</b>	<b>7 500,002</b>	<b>8 067,585</b>

### **3.6. Les opérateurs Créditeurs :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 45 871,616 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Rémunération Distributeurs	16 382,721	22 070,048
Rémunération Gestionnaire	19 659,260	26 484,058
Rémunération Dépositaire	9 829,635	13 242,032
<b>TOTAL</b>	<b>45 871,616</b>	<b>61 796,138</b>

### **3.7. Autres Créditeurs Diverss :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 22 656,277 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Redevance CMF	2 129,180	2 900,187
Provision jeton de présence	9 000,000	8 999,940
Honoraires commissaire aux comptes	11 329,575	12 714,571
TCL	232,486	296,715
Impôt à payer (*)	-34,964	8,411
<b>TOTAL</b>	<b>22 656,277</b>	<b>24 919,824</b>

(\*) Il est à préciser que le solde négatif du compte « impôt à payer » de -34,964 DT résulte d'une erreur d'imputation comptable régularisée début janvier 2018.

### 3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 01/01/2017</b>	
Montant (en nominal)	33 394 400,000
Nombre de titres	333 944
Nombre d'actionnaires	749
<b>Souscriptions réalisées (en nominal)</b>	
Montant	78 453 800,000
Nombre de titres émis	784 538
<b>Rachats effectués (en nominal)</b>	
Montant	87 309 900,000
Nombre de titres rachetés	873 099
<b>Capital au 31/12/2017</b>	
Montant (en nominal)	24 538 300,000
Sommes non distribuables	-236 516,422
Montant du capital au 31/12/2017	24 301 783,578
<b>Nombre de titres</b>	
Nombre d'actionnaires	728

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2017 :

Désignation	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	3 435,316	-2 334,430
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	15 730,631	-31 296,521
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	20 763,184	-46 853,647
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	-41 668,022	0,327
Frais négociation de titres	-234,034	-1 502,511
<b>RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>-1 972,925</b>	<b>-81 986,782</b>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-318 802,013	-276 995,202
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-753 770,148	-1 024 962,890
Régularisations sommes non distribuables rachats	838 028,664	1 065 142,861
<b>TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES</b>	<b>-236 516,422</b>	<b>-318 802,013</b>

### 3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 à 208 598,416 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2017	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2016
Rémunération distributeurs (TSB et TSI)	74 499,432	98 518,155
Rémunération gestionnaire (TSI)	89 399,318	118 221,788
Rémunération dépositaire (TSB)	44 699,666	59 110,897
<b>TOTAL</b>	<b>208 598,416</b>	<b>275 850,840</b>

### 3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 à 179 844,120 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2017	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2016
Rémunération commissaire aux comptes	10 758,423	12 740,619
Redevance CMF	29 798,807	39 406,458
Jetons de présence	9 000,060	9 520,477
Contribution conjoncturelle	127 181,837	0,000
Autres impôts	3 104,993	4 076,180
<b>TOTAL</b>	<b>179 844,120</b>	<b>65 743,734</b>

### 3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2017 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	20,971	51,654	-49,667	22,958
Exercice n	1 166 214,209	1 551 525,267	-1 726 773,430	990 966,046
<b>Sommes Distribuables</b>				<b>990 989,004</b>

### 3.12. Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « **Titres mis en pension** » (compte n°319 000). La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 458 900).

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans la note 2, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « **Intérêts des mises en pensions** » (compte n°609 000).

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « **Créances sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 324 000). Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « **Revenus des prises en pension** » (compte n°706 900).

- **Intérêts des mises en pensions**

Le solde de ce poste au titre de l'exercice 2017 s'élève à 1 300,872 DT, contre un solde nul pour l'exercice 2016 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions.

### 4. Autres informations :

#### 4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Décembre 2017, AI HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

#### 4.2- Données par action

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	6,341	6,101	4,917	5,783	5,646
Intérêts de mise en pension	-0,005	-	-	-	-
Charges de gestion des placements	- 0,850	- 0,826	- 0,682	- 0,816	- 0,821
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>5,486</b>	<b>5,275</b>	<b>4,235</b>	<b>4,967</b>	<b>4,825</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	- 0,733	- 0,197	- 0,160	- 0,185	- 0,186
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4,753</b>	<b>5,078</b>	<b>4,075</b>	<b>4,782</b>	<b>4,640</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,714	- 0,684	0,241	- 0,569	- 0,626
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>4,038</b>	<b>4,394</b>	<b>4,316</b>	<b>4,213</b>	<b>4,013</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	<b>0,714</b>	<b>0,684</b>	<b>- 0,241</b>	<b>0,569</b>	<b>0,626</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	0,078	- 0,101	0,084	0,284	- 0,348
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	- 0,085	- 0,140	- 0,245	- 0,605	- 0,151
Frais de négociation de titres	- 0,001	- 0,004	- 0,006	- 0,001	- 0,001
<b>Plus ou moins valeurs sur titres et frais négociation</b>	<b>- 0,008</b>	<b>- 0,246</b>	<b>- 0,167</b>	<b>- 0,322</b>	<b>- 0,500</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>4,745</b>	<b>4,832</b>	<b>3,908</b>	<b>4,460</b>	<b>4,140</b>
Droits d'Entrée et de sortie	-	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>- 0,008</b>	<b>- 0,246</b>	<b>- 0,167</b>	<b>- 0,322</b>	<b>- 0,500</b>
Régularisation du résultat non distribuable	- 0,001	0,067	- 0,026	0,042	0,116
<b>SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>- 0,009</b>	<b>- 0,179</b>	<b>- 0,193</b>	<b>- 0,280</b>	<b>- 0,383</b>
Distribution de dividendes	4,394	4,316	4,214	4,013	3,746
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>103,074</b>	<b>103,439</b>	<b>103,540</b>	<b>103,631</b>	<b>103,710</b>

#### 4.3- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	0,697%	0,771%	0,726%	0,529%	0,824%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,601%	0,184%	0,170%	0,181%	0,186%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	3,898%	4,742%	4,342%	4,666%	4,655%

#### **4.4- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

#### **4.5- Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle :**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société " AL HIFADH SICAV " se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 127 181,837 DT, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor public à la fin de cet exercice.



**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2017**

**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 27 Mars 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 25 361 300,475 DT, un actif net de 25 292 772,582 DT et un bénéfice net annuel de 1 164 241,284 DT.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV» au 31 Décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Observations**

Nous attirons l'attention sur la note 3.1 « Portefeuille titres » des états financiers, qui indiquent que les emplois de la société « AL HIFADH SICAV » dans les placements constitués par les emprunts sociétés émis par l'UIB ont atteint, au 31 Décembre 2017, 10.975% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Par ailleurs, nous attirons l'attention sur la note 4.5 « Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle » aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par "AL HIFADH SICAV" au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 127 181,837 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 4 avril 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Mahmoud ELLOUMI**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2017**

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que nous n'avons pas été informés par votre Conseil d'Administration d'opérations conclues par votre société avec ses administrateurs pouvant rentrer dans le cadre dudit article.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 4 avril 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mahmoud ELLOUMI**

## Etats financiers annuels de SICAV

### **AMEN TRESOR SICAV**

AMEN TRESOR SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **7 mai 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes GS Audit & Advisory représenté par M. Ghazi HANTOUS.

#### **BILAN AU 31/12/2017 (Exprimé en Dinars Tunisiens)**

<b><u>ACTIF</u></b>	<b><u>NOTE</u></b>	<b><u>Au 31/12/2017</u></b>	<b><u>Au 31/12/2016</u></b>
<b>AC1-PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>44 863 612</b>	<b>46 029 548</b>
<b>a-Actions et valeurs assimilées</b>	3-1	3 006 384	2 378 873
<b>b-Obligations et valeurs assimilées</b>	3-1	41 857 228	43 650 675
<b>c-Titres donnés en pension</b>		0	0
<b>d-Autres valeurs</b>		0	0
<b>AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>		<b>15 946 221</b>	<b>15 383 574</b>
<b>a-Placements monétaires</b>	3-2	2 131 010	849 011
<b>b-Disponibilités</b>	3-3	13 815 211	14 534 563
<b>AC3-CREANCE D'EXPLOITATION</b>		0	0
<b>AC4-AUTRES ACTIFS</b>	3-4	6 153	12 033
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>60 815 986</b>	<b>61 425 155</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1-Dettes sur opérations de pension livrée</b>			
<b>PA2-OPERATEURS CREDITEURS</b>	3-5	81 842	36 335
<b>PA3-AUTRS CREDITEURS DIVERS</b>	3-6	17 903	12 258
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>99 745</b>	<b>48 593</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1-CAPITAL</b>	3-7	<b>58 147 958</b>	<b>58 776 527</b>
<b>CP2-SOMMES DISTRIBUABLES</b>	3-8	<b>2 568 283</b>	<b>2 600 035</b>
<b>a-Sommes distribuables des exercices antérieurs</b>		5 635	14
<b>b-Sommes distribuables de l'exercice</b>		2 562 648	2 600 021
<b>ACTIF NET</b>		<b>60 716 241</b>	<b>61 376 562</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>60 815 986</b>	<b>61 425 155</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**AU 31/12/2017**  
**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2017	Du 01/01/2016
		Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
<b>PR 1-Revenus de portefeuille-titres</b>	3-1	<b>2 664 773</b>	<b>2 429 553</b>
a-Dividendes		343 712	133 636
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 321 061	2 295 917
c-Revenus des autres valeurs		0	0
<b>PR 2-Revenus des placements monétaires</b>	3-2	<b>823 902</b>	<b>773 533</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>3 488 675</b>	<b>3 203 086</b>
<b>CH 1-Intérêts des mises en pension</b>	3-9	0	-10 744
<b>CH 2-Charges de gestion des placements</b>	3-10	-457 070	-443 337
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>3 031 605</b>	<b>2 749 005</b>
<b>PR 3-Autres produits</b>		0	0
<b>CH 2-Autres charges</b>	3-11	-302 375	-84 982
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 729 230</b>	<b>2 664 023</b>
<b>PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation</b>		-166 582	-64 002
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>2 562 648</b>	<b>2 600 021</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		166 582	64 002
<b>Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles sur titres</b>		-82 623	302 579
<b>Plus ( ou moins ) valeurs réalisées sur cession des titres</b>		-81 993	-528 075
<b>Frais de négociation de titres</b>		-12	-13
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>2 564 602</b>	<b>2 438 514</b>

**ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET**

**AU 31/12/2017**

**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

	<b>Du 01/01/2017</b>	<b>Du 01/01/2016</b>
	<b>Au 31/12/2017</b>	<b>Au 31/12/2016</b>
<b><u>AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u></b>		
<b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b><u>2 564 602</u></b>	<b><u>2 438 514</u></b>
a-Résultat d'exploitation	2 729 230	2 664 023
b-Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres	-82 623	302 579
c-Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession de titres	-81 993	-528 075
d-Frais de négociation de titres	-12	-13
<b><u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b><u>-2 192 147</u></b>	<b><u>-2 499 965</u></b>
<b><u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b><u>-1 032 776</u></b>	<b><u>-2 016 003</u></b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>134 312 255</b>	<b>106 121 292</b>
_Capital	130 700 493	102 693 873
_Régularisation des sommes non distribuables	-383 936	-154 674
_Régularisation des sommes distribuables	3 995 698	3 582 093
<b>b-Rachats</b>	<b>-135 345 031</b>	<b>-108 137 295</b>
_Capital	-131 146 605	-104 559 147
_Régularisation des sommes non distribuables	366 107	147 464
_Régularisation des sommes distribuables	-4 564 533	-3 725 612
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-660 321</b>	<b>-2 077 454</b>
<b><u>AN 4-ACTIF NET</u></b>		
a-En début de l'exercice	61 376 562	63 454 017
b-En fin de l'exercice	60 716 241	61 376 562
<b><u>AN 5-NOMBRE D'ACTIONES</u></b>		
a-En début de l'exercice	580 958	599 322
b-En fin de l'exercice	576 580	580 958
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>105,304</b>	<b>105,647</b>
<b>DIVIDENDES PAR ACTION</b>	<b>4,475</b>	<b>4,304</b>
<b>AN6-TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,91%</b>	<b>3,85%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU  
31/12/2017**

**1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 31/12/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

**2.2- Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur Comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.



Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

## 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2017 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Actions et valeurs assimilées	1	3 006 384
Obligations	2	33 386 084
Bons de trésor assimilables	3	8 471 144
<b>Total</b>		<b>44 863 612</b>

**(1) Actions et valeurs assimilées :**

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2017	En % de l'actif net
AMEN PREMIERE SICAV	2 522	258 759	259 998	0,43%
SICAV BH Obligataire	18 164	1 837 773	1 869 257	3,08%
UGFS BONDS FUND	83 992	880 494	877 129	1,44%
<b>Total</b>	<b>104 678</b>	<b>2 977 026</b>	<b>3 006 384</b>	<b>4,95%</b>

**(2) Obligations**

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2017	En % de l'actif net
AB 2008 TA	5 000	200 000	206 412	0,34%
AB 2008 TAA	3 995	159 801	164 924	0,27%
AB 2008 TB	15 000	825 000	853 476	1,41%
AB 2009 CA	5 000	233 333	235 925	0,39%
AB 2010	18 000	959 983	973 217	1,60%
AB 2012B	5 000	250 000	253 232	0,42%
AB 2012BB	11 000	549 945	557 055	0,92%
AB 2014A	5 000	300 000	314 884	0,52%
AB 2014A1	5 000	300 000	314 884	0,52%
ABSUB 2016-1	5 000	400 000	402 660	0,66%
ABSUB 2017	6 000	600 000	625 665	1,03%
ABSUB0922T+	1 784	89 200	90 490	0,15%
ABSUB2016-11	7 000	560 000	563 724	0,93%
AIL 2013	10 500	210 000	216 933	0,36%
AIL 2014-1	10 000	400 000	409 856	0,68%
AIL 2015-1	4 000	400 000	410 186	0,68%
ATILESG152A1	5 000	300 000	300 356	0,49%
ATL 2008	5 000	100 000	102 024	0,17%
ATL 2011	5 000	200 000	208 820	0,34%
ATL 2011-1	5 000	200 000	208 820	0,34%
ATL 2013-1TF	8 000	480 000	498 170	0,82%
ATL 2013-2TF	1 500	90 000	90 667	0,15%
ATL 2014-1TF	2 500	100 000	104 640	0,17%
ATL 2014-3C	2 000	200 000	210 861	0,35%
ATL 2016-1 C	5 000	500 000	515 968	0,85%
ATL 2017 SUB	7 000	700 000	709 335	1,17%
ATL 2017-11	2 000	200 000	211 214	0,35%
ATLSUBB17	5 000	500 000	512 468	0,84%
ATLSUBB17A	10 000	1 000 000	1 016 792	1,67%
ATTIJ 2015	7 000	420 000	424 290	0,70%
ATTIJBANK17A	10 000	1 000 000	1 036 332	1,71%
ATTILES20142	5 000	400 000	400 408	0,66%
ATTILES2015A	3 000	180 000	187 615	0,31%
ATTILES2016C	5 000	500 000	513 672	0,85%
ATTISING141B	5 000	200 000	206 628	0,34%
ATTISING141C	5 000	400 000	413 532	0,68%
BH 2009	10 000	538 462	538 534	0,89%
BH 2013-1	2 500	107 143	110 129	0,18%

BTE 2011C	5 939	237 560	247 965	0,41%
BTE 2016A	17 000	1 700 000	1 794 017	2,95%
BTK 2014-1A	5 000	200 000	200 548	0,33%
BTK2012/1B	10 000	285 714	287 570	0,47%
BTK2012/1BB	10 000	285 714	287 570	0,47%
CIL 2008	10 000	400 000	422 312	0,70%
CIL 2014/1	10 000	400 000	410 728	0,68%
CIL 2014/11	2 000	80 000	82 146	0,14%
CIL 2015/1	8 000	480 000	496 096	0,82%
CIL 2016/1	5 000	400 000	415 124	0,68%
CIL 2016/11	10 000	800 000	830 248	1,37%
CIL 2016/2	5 000	500 000	526 300	0,87%
CIL 2016/2A	2 000	200 000	210 520	0,35%
CIL 2017 1	2 000	200 000	206 264	0,34%
EN 2014/A	17 217	83 648	85 838	0,14%
EN 2014/A67	404	1 899	1 950	0,00%
EN 2014/A68	553	2 599	2 669	0,00%
EN 2014/A69	425	1 998	2 052	0,00%
EN 2014/A70	351	1 650	1 694	0,00%
EN 2014/A71	149	700	719	0,00%
EN 2014/A72	30	141	145	0,00%
EN 2014/A73	66	310	319	0,00%
EN 2014/A74	37	174	179	0,00%
EN 2014/A75	5	24	24	0,00%
EN 2014/A76	159	747	768	0,00%
EN 2014/A77	218	1 025	1 052	0,00%
EN 2014/A78	41	193	198	0,00%
EN 2014/A79	227	1 067	1 096	0,00%
EN 2014/A80	45	212	217	0,00%
EN 2014/A81	190	893	917	0,00%
EN 2014/A82	584	2 745	2 819	0,00%
EN 2014/A83	128	602	618	0,00%
EN 2014/B	2 490	199 200	204 435	0,34%
HL 2013/1	5 250	105 000	108 641	0,18%
HL 2013/11	4 000	80 000	82 710	0,14%
HL 2013/2B	6 000	480 000	503 741	0,83%
HL 2014-1A	5 000	200 000	202 112	0,33%
HL 2015-01A	8 000	480 000	499 930	0,82%
HL 2015-B	5 000	500 000	503 212	0,83%
HL 2016-02	6 000	600 000	603 509	0,99%
HL 2016-1	5 000	400 000	412 540	0,68%
HL 2017-01A	2 400	240 000	253 421	0,42%
HL 2017-02	5 000	500 000	515 056	0,85%
HL 2017-022	2 500	250 000	257 528	0,42%
MODSING2012	5 000	300 000	313 548	0,52%
SERVICOM16	1 000	100 000	105 751	0,17%
TL SUB 2016	2 500	250 000	263 162	0,43%
TLG 2014-1	5 000	400 000	415 980	0,69%
TLG 2015-1B	15 000	1 500 000	1 548 312	2,55%
TLG 2016-1 B	2 000	200 000	209 206	0,34%
TLG 2017	5 000	500 000	500 936	0,83%
UBCI 2013	2 500	150 000	154 806	0,26%

UIB 2011-2	5 000	142 857	149 065	0,25%
UIB 2012-1A	20 000	857 141	899 271	1,48%
UIB 2015	10 000	1 000 000	1 032 384	1,70%
UIB 2015B	3 000	300 000	309 715	0,51%
UIB SUB2016	12 000	1 200 000	1 270 070	2,09%
UIB SUB2016C	2 000	200 000	210 770	0,35%
UIB SUB2016D	2 000	200 000	210 672	0,35%
UNIFACTOR 2013	500	10 000	10 121	0,02%
<b>TOTAL</b>		<b>32 366 680</b>	<b>33 386 084</b>	<b>54,99%</b>

**(3) BTA:**

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2017	En % de l'actif net
BTA09052022	2 000	2 060 000	2 071 684	3,41%
BTA10042024	500	482 000	495 240	0,82%
BTA10042024A	500	481 500	495 240	0,82%
BTA10042024B	500	482 000	495 240	0,82%
BTA10042024C	1 500	1 448 850	1 485 721	2,45%
BTA10042024D	500	481 750	495 240	0,82%
BTA10042024E	1 000	960 500	990 481	1,63%
BTA10082022	1 000	956 200	973 175	1,60%
BTA13042028B	500	466 000	485 311	0,80%
BTA13042028C	500	464 500	483 812	0,80%
<b>Total</b>		<b>8 283 300</b>	<b>8 471 144</b>	<b>13,95%</b>

➤ Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Obligations	7 247 684
BTA	3 215 860
Titres SICAV	20 190 996
<b>TOTAL</b>	<b>30 654 540</b>

➤ Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Titres SICAV	19 564 553	19 388 706	-175 848
BTA	4 636 360	4 728 420	92 060
<b>TOTAL</b>	<b>24 200 913</b>	<b>24 117 126</b>	<b>-83 788</b>

➤ Les remboursements des obligations au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

Désignation	Remboursement en capital
Obligations	7 652 308
<b>TOTAL</b>	<b>7 652 308</b>

- La société Amen TRESOR Sicav a réalisé des plus values sur remboursement d'Emprunts Obligataires d'un montant de 1795 Dinars.

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Dividendes	343 712	133 636
Revenus des obligations	1 833 288	1 666 680
Revenus des BTA	487 773	629 237
<b>Total</b>	<b>2 664 773</b>	<b>2 429 553</b>

### 3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à 2 131 010 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Montant	Date Échéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	TX BRU T	En % de l'actif net
CD180118	29/12/2017	AMEN BANK	500 000	18/01/2018	1 159	498 841	499 015	5,23	0,82%
BIT170118	28/12/2017	UADH AMEN	150 000	17/01/2018	564	149 436	149 548	8,5	0,25%
CD020518	03/11/2017	BANK TUNISIE	500 000	02/05/2018	13 415	486 585	490 882	6,94	0,81%
CD210318	21/12/2017	LEASING ATTIJARI	500 000	21/03/2018	7 362	492 638	493 523	7,5	0,81%
CD240118	05/12/2017	LEASING	500 000	24/01/2018	4 233	495 767	498 042	7,7	0,82%
<b>TOTAL</b>			<b>2 150 000</b>		<b>26 733</b>	<b>2 123 267</b>	<b>2 131 010</b>		<b>3,51%</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des Placements en compte courant à terme	622 932	655 952
Revenus des Billets de trésorerie	19 694	51 476
Revenus des Certificats de dépôt	87 702	33 598
Revenus des Pensions livrées	77 073	24 891
Revenus du Compte rémunéré	16 501	7 616
<b>Total</b>	<b>823 902</b>	<b>773 533</b>

### 3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 13 815 211 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	11 910 000	12 136 806	19,99%
Avoirs en banque		1 678 405	2,76%
<b>TOTAL</b>	<b>11 910 000</b>	<b>13 815 211</b>	<b>22,75%</b>

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	02/01/2018	154 805	6,83
PLACT	AMEN BANK	02/01/2018	670 823	6,83
PLACT	AMEN BANK	02/01/2018	134 087	6,83
PLACT	AMEN BANK	02/03/2018	312 768	6,79
PLACT	AMEN BANK	03/01/2018	154 671	6,83
PLACT	AMEN BANK	03/01/2018	51 557	6,83
PLACT	AMEN BANK	05/01/2018	102 934	6,83
PLACT	AMEN BANK	05/01/2018	154 401	6,83
PLACT	AMEN BANK	05/01/2018	339 683	6,83
PLACT	AMEN BANK	06/02/2018	307 027	6,94
PLACT	AMEN BANK	06/02/2018	276 325	6,94
PLACT	AMEN BANK	06/02/2018	153 514	6,94
PLACT	AMEN BANK	06/02/2018	153 514	6,94
PLACT	AMEN BANK	06/02/2018	358 199	6,94
PLACT	AMEN BANK	08/01/2018	113 507	6,83
PLACT	AMEN BANK	09/01/2018	174 706	6,94
PLACT	AMEN BANK	09/02/2018	204 733	7,15
PLACT	AMEN BANK	09/02/2018	516 139	6,78
PLACT	AMEN BANK	09/03/2018	541 047	7,15
PLACT	AMEN BANK	09/03/2018	102 084	7,15
PLACT	AMEN BANK	11/01/2018	154 107	6,94
PLACT	AMEN BANK	11/02/2018	120 803	6,23
PLACT	AMEN BANK	13/03/2018	500 674	7,15
PLACT	AMEN BANK	13/03/2018	100 729	6,79
PLACT	AMEN BANK	16/03/2018	214 147	7,15
PLACT	AMEN BANK	17/01/2018	317 922	6,94
PLACT	AMEN BANK	17/01/2018	194 855	6,94
PLACT	AMEN BANK	20/02/2018	303 121	6,78
PLACT	AMEN BANK	20/02/2018	202 080	6,78

PLACT	AMEN BANK	21/05/2018	50 319	6,94
PLACT	AMEN BANK	21/05/2018	211 342	6,94
PLACT	AMEN BANK	22/01/2018	513 005	6,94
PLACT	AMEN BANK	22/01/2018	901 283	6,94
PLACT	AMEN BANK	23/02/2018	70 697	6,78
PLACT	AMEN BANK	25/01/2018	102 919	6,83
PLACT	AMEN BANK	26/02/2018	306 770	7,15
PLACT	AMEN BANK	27/02/2018	272 528	6,78
PLACT	AMEN BANK	27/02/2018	514 775	6,78
PLACT	AMEN BANK	27/03/2018	402 084	6,79
PLACT	AMEN BANK	30/01/2018	1 013 523	6,78
OPT090118	AMEN BANK	21/11/2017-09/01/2018*	150 761	2,79-6**
OPT100118	AMEN BANK	22/11/2017-10/01/2018*	1 005	2,79-6**
OPT120218	AMEN BANK	25/12/2017-12/02/2018*	50 150	2,79-6**
OPT170118	AMEN BANK	29/11/2017-17/01/2018*	1 005	2,79-6**
OPT190218	AMEN BANK	01/01/2018-19/02/2018*	12 031	2,79-6**
OPT190218A	AMEN BANK	01/01/2018-19/02/2018*	27 069	2,79-6**
OPT220118	AMEN BANK	04/12/2017-22/01/2018*	206 882	2,79-6**
OPT220118A	AMEN BANK	04/12/2017-22/01/2018*	44 188	2,79-6**
OPT250118	AMEN BANK	07/12/2017-25/01/2018*	37 152	2,79-6**
OPT270218	AMEN BANK	09/01/2018-27/02/2018*	150 312	2,79-6**
OPT290118	AMEN BANK	11/12/2017-29/01/2018*	12 044	2,79-6**
			<b>12 136 806</b>	

\* il s'agit des échéances minimales et maximales des placements Optimax

\*\* il s'agit des taux minimaux et maximaux des placements Optimax.

### 3.4 Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2017 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Intérêts courus sur comptes rémunérés	6 153	12 033
<b>Total</b>	<b>6 153</b>	<b>12 033</b>

### 3.5 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2017 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Gestionnaire	81 842	36 335
<b>Total</b>	<b>81 842</b>	<b>36 335</b>

### 3.6 Autres créiteurs divers

Cette rubrique se détaille au 31/12/2017 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Retenue à la source	5 061	7 068
CMF	7 867	5 190
Jeton de Présence	4 975	0
<b>Total</b>	<b>17 903</b>	<b>12 258</b>

### 3.7 Capital

<b>Capital social au 31-12-2016</b>	<b>58 776 527</b>
Souscriptions	130 700 493
Rachats	-131 146 605
Frais de négociation de titres	-12
VDE/titres. Etat	-97 550
VDE / titres OPCVM	29 358
Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	1 795
Plus ou moins-value réalisée sur titres Etat	92 060
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	-175 848
Plus ou moins-value report sur titres Etat	13 859
Plus ou moins-value report sur titres OPCVM	-28 290
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-383 936
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	366 107
<b>Variation de la part du capital</b>	<b>-628 569</b>
<b>Capital au 31-12-2017</b>	<b>58 147 958</b>

La variation du capital de la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 s'élève à -628 569DT.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 s'élève à -660 321 DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2017 est de 576 580 contre 580 958 au 31/12/2016.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2016</b>	<b>1 277</b>
Nombre d'actionnaires entrants	566
Nombre d'actionnaires sortants	-569
<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2017</b>	<b>1 274</b>



### 3.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2017 s'élèvent à 2 568 283 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Sommes distribuables exercices antérieurs	5 635	14
Résultat d'exploitation	2 729 230	2 664 023
Régularisation du résultat d'exploitation	-166 582	-64 002
<b>Total</b>	<b>2 568 283</b>	<b>2 600 035</b>

### 3.9 Intérêts des mises en pension

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Intérêts/pension livrée	0	10 744
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>10 744</b>

### 3.10 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	457 070	443 337
<b>Total</b>	<b>457 070</b>	<b>443 337</b>

### 3.11 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique ainsi que la contribution conjoncturelle exceptionnelle

Désignation	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Redevance du CMF	65 296	63 333
Sces bancaires et assimilés	7 272	5 840
TCL	13 197	6 874
Jetons de présence	16 808	8 935
Contribution exceptionnelle	199 802	0
<b>Total</b>	<b>302 375</b>	<b>84 982</b>

#### **4- INSTITUTION D'UNE CONTRIBUTION CONJONCTURELLE EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ETAT**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « **AMEN TRESOR SICAV** » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 199 802 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

## 5- DONNEES PAR ACTIONS & RATIOS PERTINENTS

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus du portefeuille-titres	4,622	4,182	4,219	3,909	4,033
Revenus des placements monétaires	1,429	1,331	1,383	1,420	1,365
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>6,051</b>	<b>5,513</b>	<b>5,602</b>	<b>5,329</b>	<b>5,398</b>
Intérêts des mises en pension	0,000	-0,018	-0,001	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	-0,793	-0,763	-0,794	-0,772	-0,839
<b>Revenus Nets des placements</b>	<b>5,258</b>	<b>4,732</b>	<b>4,807</b>	<b>4,557</b>	<b>4,559</b>
Autres charges	-0,524	-0,146	-0,151	-0,154	-0,139
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4,733</b>	<b>4,586</b>	<b>4,656</b>	<b>4,403</b>	<b>4,42</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,289	-0,110	-0,352	-0,194	-0,562
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>4,445</b>	<b>4,475</b>	<b>4,304</b>	<b>4,209</b>	<b>3,858</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,289	0,110	0,352	0,194	0,562
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,143	0,521	-0,423	-0,125	0,009
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-0,142	-0,909	0,147	0,007	0,048
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-0,001	-0,001	-0,002
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,286</b>	<b>-0,388</b>	<b>-0,276</b>	<b>-0,119</b>	<b>0,055</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>4,448</b>	<b>4,197</b>	<b>4,379</b>	<b>4,284</b>	<b>4,475</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,286	-0,388	-0,276	-0,119	0,055
Régularisation du résultat non distribuable	-0,031	-0,012	0,025	0,000	-0,002
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,316</b>	<b>-0,400</b>	<b>-0,251</b>	<b>-0,119</b>	<b>0,053</b>
Distribution de dividendes	4,475	4,304	4,209	3,865	3,398
valeur liquidative	105,304	105,647	105,876	106,032	105,807
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%
Autres charges/Actif net moyen	0,46%	0,13%	0,13%	0,14%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice/ Actif net moyen	4,18%	4,22%	4,10%	3,99%	3,69%
Nombre d'actions	576 580	580 958	599 322	578 113	583 616
Actif net moyen	65 293 019	63 159 387	68 025 590	63 741 643	69 979 186

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2017**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **AMEN TRESOR SICAV**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et , l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et les mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Observation post opinion**

Nous attirons l'attention sur la note n°4 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société « **AMEN TRESOR SICAV** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 199 802 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

**Rapport du conseil d'administration**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe à la direction  
Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait : nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables du conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

#### **Autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons constaté qu'au 31 Décembre 2017 la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents . Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 20% de leurs actifs en liquidités et quasi liquidités.

Nous avons constaté qu'au 31 Décembre 2017 la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 10% de leurs actifs en titres émis ou garantis par un même émetteur.

Tunis, le 30 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**GS Audit & Advisory**

**Ghazi HANTOUS**

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Exercice clos le 31 décembre 2017

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés des conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

### **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 dont voici les principaux volumes réalisés :

- « **AMEN TRESOR.SICAV** » a conclu avec « **AMEN BANK** » une convention de dépôt, aux termes de laquelle « **AMEN BANK** » assure la mission du dépositaire exclusif de ses titres et ses fonds. En contrepartie des services de dépositaire, « **AMEN BANK** » perçoit mensuellement une commission de dépositaire calculée quotidiennement en appliquant des pourcentages en fonction du volume de l'actif **d' « AMEN TRESOR.SICAV »**, et ce avec un minimum de 7 080DT et un maximum de 29 500 DT. La rémunération du dépositaire « **AMEN BANK** » est supportée par le gestionnaire « **AMEN INVEST** » conformément aux dispositions de l'article IV.10 du prospectus d'émission.
- « **AMEN TRESOR.SICAV** » a conclu avec « **AMEN INVEST** » une convention de gestion, aux termes de laquelle « **AMEN INVEST** » assure l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. En contrepartie des services de gestion, « **AMEN INVEST** » perçoit annuellement une commission de gestion au taux de 0,7% TTC de l'actif net de « **AMEN TRESOR.SICAV** » calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. La charge de gestion supportée au cours de l'exercice 2017 par **AMEN TRESOR.SICAV** s'élève à 457 070 DT. Le compte gestionnaire présente au 31 décembre 2017 un solde créditeur de 81 842 DT.



### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Nous n'avons pas été avisés de conventions et engagements de « **AMEN TRESOR.SICAV** » envers ses dirigeants, conclus au cours de l'exercice 2017, et qui devraient faire l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200.

Tunis, le 30 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**GS Audit& Advisory**

**Ghazi HANTOUS**